Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16463 – 7,50 F – JEUDI 1er JANVIER 1998 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le Monde présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour la nouvelle année



■ CINÉMA

Une année d'embellie

L'ANNÉE 1997 a consacré la remontée de la fréquentation dans les salles. Cette amélioration, très nette en France où l'influence des multiplexes se fait sentir, mais perceptible partout en Europe, s'est accompagnée d'une floraison de nouveaux films traduisant un heureux renouvellement de la créativité. Cette année a également été marquée par une relation plus étroite entre l'écran et la réalité sociale, qui s'est manifestée en particulier par les succès des films *Marius et Jeannette* ou *The Full Monty*, dont les héros sont des chômeurs.

Lire page 16 et notre éditorial page 9

Le téléphone est ouvert à la concurrence

- Le monopole public sur les appels téléphoniques prend définitivement fin le 1er janvier
- Quatre opérateurs privés entreront progressivement en compétition avec France Télécom
- Les tarifs devraient surtout baisser sur les liaisons nationales et internationales

LE MONOPOLE public sur le téléphone, en vigueur depuis plus d'un siècle en France, prendra fin le 1er janvier à 0 heure. Conformément aux directives adoptées à Bruxelles, des opérateurs nouveaux vont offrir progressivement des liaisons téléphoniques à partir des postes dits fixes, situés dans les habitations ou les entreprises. Mise en place progressivement ces dernières années, la libéralisation était jusqu'alors limitée à la téléphonie mobile (depuis 1987) et aux domaines professionnels comme la transmission de données (depuis 1992) ou les communications entre plusieurs établissements d'une même entreprise.

En France, quatre compétiteurs se sont fait connaître face à France Télécom : Cegetel (filiale de la Compagnie générale des eaux), 9 Telecom (Bouygues), Siris (créé par le groupe américain AT&T) et Omnicom, une jeune société française. Pour les choisir, l'utilisateur devra composer avant son appel un préfixe attribué à chacun d'eux à la place du 0 par lequel commencent les dix chiffres d'un numéro d'abonné. Par exemple, un usager ayant souscrit un abonnement Cegetel (10 francs par mois), composera le 71-42-17-20-00 pour joindre *Le Monde* au lieu du 01-42-17-20-00 par France Télécom. Pour appeler l'étranger, il lui faudra commencer par 70 au lieu de 00.

Les tarifs de France Télécom pour les appels locaux étant relativement bas, les nouveaux opérateurs chercheront surtout à capter la clientèle pour les appels nationaux et internationaux. Ce sont en conséquence surtout les entreprises qui bénéficieront de la libéralisation. Dans deux ans, le système des préfixes appel par appel devrait être abandonné au profit d'un abonnement mensuel auprès d'un opérateur choisi pour tous les appels.



Lire page 10

La lutte des chômeurs

■ Le mouvement gagne de nouvelles villes de province

■ Le PCF et les Verts en appellent au gouvernement

■ La CGT organise une manifestation, le 7 janvier, devant l'Unedic

■ Jacques Chirac, lors de ses vœux, devrait évoquer le drame du chômage

Lire pages 5 et 20

■ La tragédie kurde

13 juillet 1989 : le chef du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran est assassiné à Vienne lors d'âpres négociations avec des émissaires de Téhéran. Une bande magnétique témoigne de ces entretiens et de leur dramatique issue. Un document pour l'histoire. p. 8

■ Les Etats-Unis face au tribunal de l'ONU

Un juge du Texas a libéré un Hutu rwandais accusé de génocide et réclamé par le Tribunal de l'ONU pour les crimes commis au Rwanda en 1994. p. 4

■ Le budget pour 1998 validé

Pour la première fois, le Conseil constitutionnel a validé une disposition, l'utilisation des fonds de concours, qu'il reconnaît pourtant contraire à la Constitution. p. 20

■ Nouveau rouble

Le 1er janvier, le gouvernement russe introduit un « nouveau rouble », équivalant à 1 000 anciens. p. 2

■ La Romanchie méconnue

A la rencontre de ces « Romains des montagnes » du canton des Grisons, dans les Alpes suisses. p. 14

■ Bien soigner ses cadeaux fleuris

Dans notre rubrique « Jardinage », les soins à apporter aux azalées, cyclamens et autres bégonias reçus durant les fêtes. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 101 - 7,50 F

Les trente-six chandelles des gratte-ciel new-yorkais

NEW YORK
de notre correspondante

Manhattan vit des heures difficiles. A la veille du centenaire de la ville de New York, qui regroupa, le 1er janvier 1898, les cinq communes de Manhattan, Brooklyn, Queens, Staten Island et du Bronx, le sort s'acharne pour lui gâcher son plaisir. Les gratte-ciel ont été les premiers à donner des signes de faiblesse.

Depuis début décembre, une section de Madison Avenue est fermée à la circulation parce qu'un immeuble de trente-neuf étages s'est mis, un dimanche, à laisser dégringoler quelques briques sur les passants au niveau de la 55e Rue. Les commerçants riverains, marchands de caviar, de cigares et de spiritueux, n'ont plus assez de larmes pour pleurer : trois semaines plus tard, l'avenue est toujours bouclée car l'édifice, décrépi malgré son jeune âge (vingt-sept ans), nécessite d'importantes réparations.

Du coup, les embouteillages dans cette partie névralgique de Manhattan, où se mêlent tours de bureaux et grands magasins, ont atteint un seuil critique. Les bus se sont vu imposer d'interminables détours, et les New-Yorkais ont pris brutalement conscience de la vulnérabilité d'une ville qu'une publicité vante pourtant comme « *le centre du monde* ». Leur calvaire ne devait pas s'arrêter là, car être le centre du monde comporte aussi quelques servitudes.

Avec Noël, les touristes sont arrivés : flâneries au coude à coude sur la 5e Avenue et shopping de masse au Rockefeller Center ont contribué à engorger un peu plus le centre de Manhattan. Rudy Giuliani, l'hyperactif maire de New York, a pris alors la décision de faire placer des barrières et des policiers le long des trottoirs pour empêcher les piétons de traverser à leur guise, non pour les protéger des voitures, mais pour protéger les voitures de ces ralentissements supplémentaires.

Ce choix est en passe de s'avérer l'un des plus impopulaires de son second mandat. Cette fois, la coupe est pleine : le New-Yorkais, qui se targue non seulement d'être volontiers piéton, ce qui lui assure une ligne plus svelte que celle de la plupart de ses compatriotes, mais de traverser où il veut et quand il veut, se révèle aussi difficile à dompter à pied qu'en voiture. Le chaos est total, et la presse se déchaîne depuis deux jours contre cette mesure « *autocratique* ». Un malheur ne venant jamais seul, un autre building, fort heureusement moins haut et vide, s'est écroulé non loin de là dans la nuit du 29 au 30 décembre, sur Times Square, où se réunissent traditionnellement les foules en liesse pour fêter les douze coups de minuit, la nuit du 31 décembre. Le visage gris de poussière à force de passer d'un chantier à l'autre, Rudy Giuliani, perché sur les décombres, a dû jurer à ses administrés que « *le défi* » serait relevé et que l'avenue serait rouverte aux fêtards pour la Saint-Sylvestre.

On taira, par charité, l'incroyable défaite, ce week-end, des Giants, l'équipe de football de New York, face aux Vikings du Minnesota et, par pudeur, la décision de l'auteur de « Seinfeld », le feuilleton vedette de NBC, chronique inénarrable de la vie de quatre New-Yorkais plus vrais que nature, d'arrêter en plein succès au bout de neuf ans. Seule reste la maigre consolation de voir le New Jersey, que les New-Yorkais traitent avec une infinie condescendance, souffrir aussi, plongé dans les inondations, de l'autre côté de l'Hudson River.

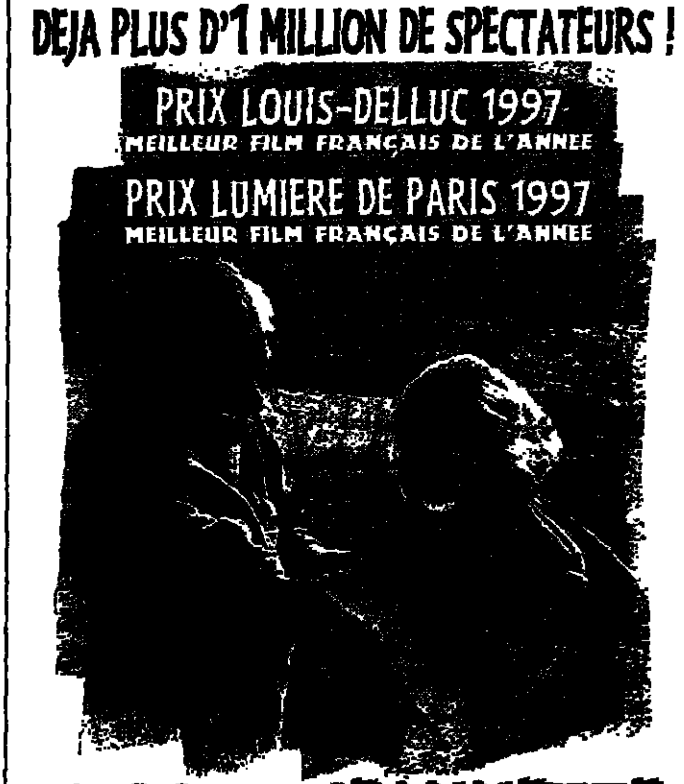
Sylvie Kauffmann

Le ramadan vu de France et d'Algérie

LE RAMADAN, qui est l'un des « cinq piliers » de l'islam, a commencé, à l'aube du mardi 30 décembre, pour les quatre millions de musulmans de France. Durant trente jours, les fidèles seront astreints au jeûne du lever au coucher du soleil. A Montpellier, où vient d'être construite la mosquée la plus spacieuse de France, la communauté musulmane compte plus de 20 000 fidèles. Notre reportage décrit une communauté à la fois heureuse d'être enfin reconnue et traversée par les mêmes conflits que tout l'islam de France – de représentation, de générations et d'orientation.

En Algérie, le ramadan est marqué par de nouveaux massacres, tandis que les autorités multiplient les appels à la vigilance.

Lire pages 6 et 20





POINT DE VUE

La sale guerre dans le Chiapas

par Yvon Le Bot

POUR dégager leur responsabilité dans le massacre de Chenalho, les autorités mexicaines essaient de faire croire qu'il est essentiellement la conséquence de conflits intracommunautaires.

Cette explication, qu'épousent certains médias, est pour le moins insuffisante. On présente comme un affrontement ce qui est un massacre à la mitrailleuse d'hommes désarmés, de femmes et d'enfants, et on met ceux-ci sur le même plan que leurs bourreaux, les commanditaires et ceux qui ont laissé faire.

Certes, les tueurs comme les victimes sont des Indiens Mayas. Les uns et les autres parlent la même langue (le tzotzil), appartiennent aux mêmes communautés ou à des communautés voisines. Certains d'entre eux sont peut-être même liés par des liens de parenté.

Il est vrai aussi que des conflits pour la terre et quelques autres maigres ressources ainsi que pour le contrôle du pouvoir local déchirent ces communautés depuis des temps immémoriaux. A cela sont venues s'ajouter des divisions religieuses : l'unanimisme de la coutume (un syncrétisme maya-catholique) s'est décomposé dans les dernières décennies, cédant du terrain à deux prosélytismes concurrents, celui de l'Eglise catholique et celui des Eglises et sectes évangéliques.

Ces divers conflits inextricablement mêlés et souvent manipulés par des caciques indiens, par des propriétaires terriens blancs ou métis et par l'appareil du parti officiel, le Partido revolucionario institucional (PRI) ont déjà donné lieu dans le passé à d'innombrables violences, à des affrontements, à des massacres.

Lire la suite page 9 et nos informations page 3

Yvon Le Bot est directeur de recherche au CNRS.

Vingt ans de Dakar

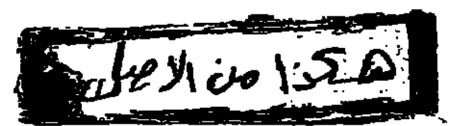


HENRI PESCAROLO

VERS 4 HEURES, au matin du 1er janvier, les 371 concurrents de la vingtième édition du rallye Paris-Dakar devaient prendre le départ à Versailles et passer le premier contrôle sur l'esplanade du Trocadéro une heure plus tard. Habitué de l'épreuve, Henri Pescarolo prendra le volant d'un pick-up américain. L'épreuve tant critiquée a, selon lui, encore de l'avenir.

Lire page 13

International	2	Finances/marchés	11
Abonnements	4	Aujourd'hui	13
France	5	Jeux	15
Société	6	Météorologie	15
Carnet	7	Culture	16
Horizons	8	Guide	17
Entreprises	10	Radio-Télévision	19



RUSSIE Boris Eltsine a demandé à son gouvernement *« une approche nouvelle et des idées percutantes »* afin d'assurer un redressement économique en 1998. Cette mise en garde apparaît dirigée contre les « jeunes réformateurs », Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov, au pouvoir depuis mars. Le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, a annoncé que les derniers arriérés de salaires avaient été versés aux employés du secteur public, à un jour de la date limite fixée par le président. ● LE NOUVEAU ROUBLE, qui équivaut à 1 000 anciens (soit environ un franc), devait être introduit le 1er janvier, lors de la mise en place d'une réforme décidée il y a plus d'un an. L'ancienne monnaie pourra être échangée jusqu'en 2002. ● LE TRAUMATISME des précédents changements de monnaie, qui avaient provoqué la spoliation des épargnants, devrait donc cette fois être évité.

Boris Eltsine lance le « nouveau rouble » et critique les jeunes réformateurs

La mise en garde du président russe est intervenue à la veille de la mise en place d'une nouvelle réforme monétaire. Les arriérés de salaires auraient été finalement versés aux employés du secteur public

À LA VEILLE du lancement du nouveau rouble, prévu le 31 décembre à minuit, Boris Eltsine a demandé à son gouvernement une *« approche nouvelle et des idées percutantes »* afin d'assurer un redressement économique en 1998.

Dans un communiqué publié mardi 30 décembre par le Kremlin, le président russe réclame *« un renforcement considérable du travail du gouvernement en matière d'économie »*, qui devra *« se concentrer autour du point essentiel : la croissance »*. *« Je m'attendais à de meilleurs résultats économiques cette année. Nous en sommes les premiers responsables, nous, les dirigeants du pays »*, ajoute M. Eltsine dans ce texte.

L'annonce est perçue à Moscou comme une nouvelle attaque du chef de l'Etat contre les *« jeunes réformateurs »* au pouvoir. Les deux vice-premiers ministres, Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov, qui dirigent la politique économique depuis le mois de mars dernier, avaient déjà essuyé ces derniers jours les remontrances du Kremlin, alors qu'approchait la date butoir du 1er janvier 1998 fixée par Boris Eltsine pour le rattrapage des arriérés de salaires.

Anatoli Tchoubaïs, autour duquel flottent depuis quelque temps des rumeurs de limogeage, a répondu à ces critiques lors d'un entretien à la télévision d'Etat RTR, en défendant son bilan.

« Il y a huit à dix problèmes économiques majeurs en Russie, dont, au cours des dix dernières années, les gens pensaient qu'ils ne pouvaient être résolus. Nous avons prouvé que nous pouvions faire quelque chose », a déclaré M. Tchoubaïs. *« L'an prochain, la croissance économique sera au rendez-vous*, a-t-il assuré. *Nous enregistrons déjà une croissance légère, 1,7 %, mais il est évident que l'an prochain ce chiffre sera supérieur. »* M. Tchoubaïs a toutefois admis certains échecs, notamment le fait qu'un nouveau système fiscal n'ait pas été mis en place.



Début 1997, les autorités russes tablaient sur un net retour à la croissance après six années successives de chute du PIB. Le gouvernement visait alors une hausse de 2,2 %. Ces prévisions ont été révisées à la baisse en cours d'année, notamment après la crise boursière qui frappa le pays à l'automne. Le PIB devrait en fait être quasi stable en 1997, avec au mieux une hausse de près de 0,5 %, estiment des experts.

4,4 MILLIARDS DE DOLLARS DUS

Mais sur le dossier sensible des arriérés de salaires, une victoire aurait été remportée. *« Pour la première fois, nous terminons l'année sans arriérés de salaires dans le budget fédéral »*, a annoncé mardi le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine. *« Je peux affirmer aujourd'hui sans équivoque et fermement : le budget fédéral a payé la dette salariale et une aide considérable a été accordée aux régions »*, a-t-il déclaré à la télévision nationale. Le gouvernement a accéléré le déblocage de 0,5 milliard de dollars supplémentaires aux régions pour le paiement des salaires, sur le montant total de 1,8 milliard de dollars, a précisé M. Tchernomyrdine, cité par l'agence Itar-TASS.

Le chef du gouvernement a aussi mis en garde *« tous les dirigeants régionaux : (...) votre devoir est de vous assurer que les salaires soient versés aux personnes concernées demain ou dès les premiers jours de janvier »*, a-t-il ajouté.

Alors que plusieurs millions d'employés du secteur public ne sont plus payés depuis au moins trois mois et que des grèves sporadiques de professeurs, médecins et mineurs se sont succédé, Boris Eltsine avait indiqué la semaine dernière à son vice-premier ministre Boris Nemtsov qu'il ne tolérerait aucun retard au-delà du 1er janvier dans le paiement du solde des 4,4 milliards de dollars de salaires dus aux employés du secteur public. M. Nemtsov a estimé mardi que la plupart des 89 régions russes avaient soldé leurs impayés, mais que la situation restait *« très difficile »* dans quatre régions de Sibérie : Primorie, Krasnoïarsk, Irkoutsk et le bassin du Kouzbass. – *(AFP, Reuter.)*

Une réforme monétaire préparée depuis plus d'un an

MOSCOU
de notre correspondante

Le 1er janvier 1998, la Russie introduit un « nouveau rouble », équivalant à 1 000 anciens, dans une opération qui devrait se passer sans problèmes. Contrairement aux traumatisantes réformes monétaires des décennies précédentes, celle-ci fut annoncée six mois à l'avance et ne devrait provoquer aucune ruée vers les points de change. Les « vieux roubles » resteront en effet en circulation parallèlement aux nouveaux durant toute l'année 1998 et pourront de plus être échangés, sans commission, jusqu'en 2002.

Cette réforme, apparemment bien préparée, fut décidée il y a plus d'un an, quand les autorités monétaires du pays se sont persuadées que l'inflation en Russie était vaincue. La crise financière qui frappa la Russie fin octobre, en contrecoup de celle des marchés asiatiques, a fait craindre d'éventuelles difficultés. Mais en décidant de relever ses taux pour défendre le rouble, le Kremlin semble avoir jugulé le danger, et l'inflation, estimée à 11 % pour 1997, ne devrait pas remonter en 1998.

« BABOUCHKAS » MÉFIANTES

La Russie se dote ainsi d'un rouble dont la valeur sera au départ égale à celle du franc, même si sa fluctuation vis-à-vis du dollar, annoncée pour les trois ans à venir grâce aux réserves de change garanties par les exportations de matières premières, devrait lui permettre de baisser en douceur et de façon contrôlée durant cette période.

Il restait à en convaincre la population. Depuis deux mois, des clips télévisés mettent à contribution les acteurs préférés de la vieille génération, qui expliquent à des babouchkas méfiantes qu'elles n'ont rien à craindre de la nouvelle opération. A en croire les sondages réguliers sur le sujet, les Russes *« inquiets »* ne dépassent pas le quart de la population. Ce qui est un résultat très positif dans un pays où même la plus récente des réformes monétaires, celle menée en Russie par Boris Eltsine en juillet 1993, fut traumatisante.

La Banque centrale avait alors annoncé par *surprise, avant un week-end*, la mise hors circulation des billets « soviétiques », imprimés avant 1993. Les épargnants avaient été autorisés à changer un maximum de 35 000 roubles (35 dollars), avec obligation de déposer le reste sur un compte bloqué pour six mois et rémunéré à 120 % par an, alors que l'inflation s'était élevée à près de 500 % au cours du seul premier trimestre.

En janvier 1991, un décret de Mikhaïl Gorbatchev avait donné trois jours aux Soviétiques pour échanger leurs billets de 50 et 100 roubles, avec interdiction de changer plus de 1 000 roubles. Les récits de crises cardiaques dans les files d'attente aux guichets des banques emplissaient alors les colonnes des journaux. Les « nouveaux » roubles de Khrouchtchev (en 1961) et de Staline (en 1947) avaient aussi abouti à des confiscations massives des épargnes. Aujourd'hui, l'appréhension des Russes relève du sentiment que toute innovation, en matière monétaire, cache nécessairement *« un mauvais coup »* et ne peut *« servir qu'aux riches »*.

Les médias, le plus souvent contrôlés par des financiers hostiles au gouvernement des « jeunes réformateurs », n'ont pas vraiment réussi à « dénicher » à ce jour une mauvaise intention cachée des autorités. La presse débat des hausses de prix que les commerçants pourraient imposer en profitant de la valse des étiquettes. Mais les prix en « nouveaux roubles » étaient déjà affichés depuis deux mois au côté des anciens, du moins dans les grandes villes, où l'administration parvient à faire sentir une certaine autorité. Surtout la concurrence de l'offre, dans les centres urbains, limite désormais une telle possibilité.

KOPECKS AU POIDS

Certains journaux soulignent cependant que, *« si le gouvernement avait voulu faire preuve d'honnêteté »*, il aurait supprimé quatre zéros et non pas trois sur ses billets de banque, pour refléter plus exactement l'ampleur de la spoliation subie par les Russes en raison de l'inflation calculée depuis 1991. Dans ce cas, le dollar aurait retrouvé sa valeur officielle d'antan de 60 kopecks (allègrement ignorée par le marché noir) et le pain, son prix « communiste » de quelque 30 kopecks.

Aujourd'hui, de « nouveaux kopecks » font leur apparition, alors que les anciens, qui avaient pratiquement cessé d'être utilisés, seraient rachetés au poids dans certaines régions de Russie.

Les nouvelles coupures, qui ressemblent par leurs dessins et leurs couleurs aux anciennes, devaient être livrées aux banques le 1er janvier et être disponibles dans certains de leurs distributeurs automatiques dès le lendemain. La Banque centrale estime qu'en l'espace de trois mois, quelque 80 % des billets en circulation en Russie seront déjà des « nouveaux roubles ».

Sophie Shihab

Des précédents traumatisants

● **1914** : c'est la première réforme monétaire russe. L'Etat supprime la conversion des billets en pièces d'or et autorise sa banque à procéder à *« des émissions monétaires raisonnables »*. En fait, la masse monétaire va quadrupler en trois ans.
● **1917** : après la révolution et pendant la guerre civile, le premier gouvernement soviétique entreprend trois réformes monétaires pour mettre fin aux émissions incontrôlées et diminuer la gigantesque masse monétaire. Le rouble perd d'abord quatre zéros, puis encore deux, avant que le gouvernement ne passe au *« tchervonets »*, rouble couvert par les réserves en or, qui s'échange alors contre 50 000 anciens roubles.
● **1939-1945** : avant et pendant la seconde guerre mondiale, le gouvernement soviétique est obligé d'effectuer plusieurs émissions pour financer le déficit budgétaire.
● **1947** : nouvelle réforme monétaire, sous la forme d'un nouveau rouble qui vaut 10 anciens. Les épargnes individuelles sont échangées à un taux dégressif : un contre un jusqu'à 3 000 roubles, mais deux contre un pour les épargnes dépassant 10 000 roubles.
● **1961** : Nikita Khrouchtchev divise la valeur du rouble par 10.
● **1991** : Mikhaïl Gorbatchev donne trois jours aux Soviétiques pour échanger leurs billets de 50 et 100 roubles (30 et 60 dollars), avec interdiction de changer plus de 1 000 roubles.
● **1993** : Boris Eltsine fait annoncer, avant un week-end, la mise hors circulation des billets imprimés avant 1993. Les épargnants peuvent changer un maximum de 35 000 roubles (35 dollars). – *(AFP.)*

L'influence russe érodée au sein de la Communauté des Etats indépendants

ELLE EST NÉE le 8 décembre 1991 lorsque les présidents russe, ukrainien et biélorusse se sont retrouvés dans une forêt près de Minsk pour porter l'estocade à l'URSS. Six ans après, la Communauté des Etats indépendants (CEI), qui regroupe douze des quinze Républiques ex-soviétiques – les pays baltes n'en font pas partie – est-elle un vecteur d'intégration, un instrument permettant à la Russie d'asseoir son autorité dans son *« étranger proche »* ? Ou bien cette structure floue, qui devait succéder à l'empire en instaurant des relations *« librement consenties »* entre les Etats, n'est-elle qu'une coquille vide ?

BIBLIOGRAPHIE

Un ouvrage préparé par l'Observatoire des Etats post-soviétiques estime que la CEI s'est d'une certaine façon consolidée. Elle s'est élargie (de trois à douze membres) et s'articule autour d'une quinzaine de traités ou protocoles, même si tous les Etats membres n'y participent pas. Son organe suprême, le Conseil des chefs d'Etat, se réunit en principe deux fois par an.

Ce livre distingue, au sein de la CEI, les partisans d'une intégration poussée (Russie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizstan), les « assistés », placés dans l'orbite russe à la suite de tensions interethniques ou de guerres (Géorgie, Arménie, Tadjikistan) ; et les « méfiants », soucieux de conserver leur souveraineté (Ukraine, Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Turkménistan, Moldavie).

La Russie jouit, dans cet ensemble disparate, d'une position de *primus inter pares*, pour des raisons qui vont de l'interdépendance économique à la présence de quelque 25 millions de Russes dans les autres républiques. Moscou dispose en outre de troupes militaires sur le territoire de ses voisins. Mais cette prééminence, contestée par l'Ukraine et l'Azerbaïdjan, est érodée par l'apparition d'alliances régionales évitant l'ancien centre, et le développement par les républiques de contacts directs avec la communauté internationale. La CEI apparaît alors comme une structure dépassée.

Le projet de « corridor transcaucasien », reliant l'Asie centrale riche en hydrocarbures à l'Occident en contournant la Russie, constitue à cet égard un défi important.

D'autres « axes » (oléoducs, gazoducs, chemins de fer, routes), tels la « Via Baltica » ou le tracé Turkménistan-golfe Persique, pourraient aussi peser dans le rapport de forces régional. La réaction de Moscou reste la grande inconnue.

Natalie Nougayrède

★ *De l'URSS à la CEI, 12 Etats en quête d'identité*, coordonné par Jean Radvanyi. Observatoire des Etats post-soviétiques. 208 pages. 115 francs. Editions Ellipses.

Josef Tosovsky a formé le nouveau gouvernement tchèque

Sur fond de campagne électorale, la marge de manœuvre du premier ministre est étroite

PRAGUE
de notre correspondant

Quinze jours après sa désignation par le président Vaclav Havel, le nouveau premier ministre tchèque, Josef Tosovsky, a présenté, mardi 30 décembre, la composition de son gouvernement. Fort de dix-sept ministres, ce nouveau cabinet devrait être officiellement nommé, vendredi 2 janvier, par le chef de l'Etat, qui achève sa convalescence aux îles Canaries après sa pneumonie de novembre dernier.

Ce gouvernement devrait conduire les affaires du pays jusqu'aux élections législatives anticipées. Celles-ci devraient se tenir en juin prochain, comme le réclament les deux principales formations du pays, le Parti démocratique civique (ODS) du premier ministre sortant Vaclav Klauss et le Parti social-démocrate (CSSD) de Milos Zeman.

M. Tosovsky (indépendant), ex-gouverneur de la Banque nationale tchèque, a fait appel à neuf nouveaux noms, dont six personnalités indépendantes. L'ODS conserve quatre ministères. Les chrétiens-démocrates (KDU) de Josef Lux, qui garde le ministère de l'agriculture, et l'Alliance démocratique civique (ODA) de Jiri Skalicky (ministre de l'environnement) disposent de trois portefeuilles chacun. Le chef du gouvernement compte sur le soutien de ces deux dernières formations, d'une partie du club parlementaire ODS et sur la bienveillance de l'opposition sociale-démocrate pour obtenir la confiance des députés avant la fin janvier.

La présentation de la nouvelle équipe gouvernementale a été avancée de quelques jours en raison des fortes tensions entre M. Tosovsky et son prédécesseur, Vaclav Klaus. Quelques heures avant cette annonce, une dernière rencontre entre les deux hommes avait provoqué la colère de M. Klaus. Habitué pendant plus de cinq ans à imposer ses opinions, il s'est vu totalement écarté des consultations politiques et doit faire face à une grave crise au sein de son parti.

La majorité des députés de l'ODS est en effet entrée en rébellion ouverte contre la direction du parti et en particulier contre son chef. Alors que M. Klaus annonçait après son entretien avec son successeur *« l'impossibilité pour l'ODS de participer et de soutenir »* le nouveau cabinet, une partie des parlementaires en décidaient tout autrement. Ils ont en particulier apporté leur soutien aux deux *« bêtes noires »* de M. Klaus : le ministre des finances, Ivan Pilip, qui conserve son poste ainsi que le nouveau ministre de la défense, Michael Lobkowicz. M. Pilip, qui est à l'origine de la chute de l'ancien gouvernement, le 30 novembre dernier, et M. Lobkowicz sont les principaux animateurs d'une plate-forme contestataire au sein de l'ODS.

La vice-présidente de l'ODS, Libuse Benesova, a estimé que les membres de l'ODS paticipant au gouvernement *« le faisaient à titre personnel »* et *« en violation flagrante avec les conclusions du congrès extraordinaire »* des 13 et 14 décembre dernier. Des voix s'élèvent au sein du parti pour réclamer l'exclusion des contestataires. La scission du principal parti de droite semble inéluctable à l'approche du prochain congrès ordinaire, prévu en mars prochain.

Sur fond de recomposition de la droite tchèque et de campagne électorale, face à une rancune féroce de M. Klaus et aux exigences des sociaux-démocrates en contrepartie de leur soutien parlementaire, la marge de manœuvre du nouveau cabinet est très étroite. Pouvant compter sur la confiance du président Havel, mais conscient de la difficulté de sa tâche, M. Tosovsky s'est donc fixé des objectifs limités.

Ils devraient toutefois permettre d'assainir la situation économique et préparer le terrain à la relance des réformes, arrêtées à mi-chemin par M. Klaus. Son programme d'austérité ne devrait pas soulever l'enthousiasme d'une population abasourdie, ces derniers jours, par la publication d'une longue liste d'augmentation des prix prévue à partir du 1er janvier.

Martin Plichta

Le gouvernement mexicain propose un nouveau « processus de conciliation » au Chiapas

Des milliers d'Indiens continuent à fuir les lieux du massacre

La tension demeure vive dans la région de Chenalho, que des milliers de réfugiés pro-zapatistes continuent de fuir, effrayés par le massacre dont les leurs ont été les victimes la semaine dernière. Le gouvernement mexicain, qui se dit désireux de négocier avec la guérilla zapatiste, a été jusqu'à présent incapable de faire des propositions concrètes susceptibles de débloquer le dossier enlisé depuis août 1996.

MEXICO
de notre correspondant

Le gouvernement mexicain a invité la guérilla zapatiste à reprendre les négociations de paix, interrompues en août 1996, afin de rétablir le calme au Chiapas, où la situation reste très tendue à la suite du massacre, le 22 décembre, de quarante-cinq Indiens Tzotzils, majoritairement des femmes et des enfants. Par ailleurs, les autorités judiciaires ont annoncé l'inculpation de vingt-trois nouvelles personnes, ce qui porte à trente-neuf le nombre de Tzotzils impliqués dans la tuerie d'Acteal, un hameau situé dans la commune de Chenalho.

A l'issue d'une réunion, à Mexico, le 30 décembre, entre le ministre de l'intérieur, Emilio Chuayffet, et les parlementaires de la commission pour la concorde et la pacification (Cocopa), le gouvernement n'a pas annoncé de mesures concrètes, laissant seulement entendre qu'il était disposé à un compromis avec l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN). Depuis les accords signés en février 1996 entre le gouvernement de Mexico et le mouvement zapatiste, un différend oppose les deux parties, sur la forme et sur le fond, quant à l'interprétation des textes négociés, notamment en matière d'autonomie administrative des communautés indiennes. Pour mettre fin au différend, M. Chuayffet a proposé à l'EZLN et à son principal dirigeant, le « sous-commandant Marcos », de réviser les *« observations juridiques »* qu'avaient rédigées les experts du gouvernement pour mettre en forme les accords. Mais à plusieurs reprises, déjà, les zapatistes ont rejeté ce genre de propositions. Selon eux, ce sont les textes mêmes des accords négociés entre les parties, sans réadaptation juridique, qui doivent être intégrés dans la Constitution. Les autorités estiment néanmoins que la gravité des événements rend impérieuse la reprise du *« processus de conciliation »* afin d'*« éviter de nouvelles tragédies »* et de rassurer les populations indigènes qui continuent de fuir les villages des hautes terres.

KALACHNIKOVS AU MARCHÉ NOIR

Quelque six mille Tzotzils ont trouvé refuge dans le village de Polho et dans les centres d'accueil ouverts à San Cristobal de Las Casas, la ville la plus proche. Les sympathisants de l'EZLN, concentrés à Polho dans d'épouvantables conditions, craignent une offensive de leurs adversaires du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir) accusés d'avoir organisé la tuerie d'Acteal ; un début d'exode identique est signalé de la part de sympathisants du PRI dans la région voisine de la forêt Lacandone, où Marcos a établi son quartier général.

L'armée, qui disposait déjà de vingt mille hommes au Chiapas, a encore renforcé son dispositif pour faire face à une éventuelle reprise des hostilités à l'approche du 1er janvier, qui marquera le quatrième anniversaire du soulèvement zapatiste. Les militaires ont mis, par ailleurs, leur logistique au service des réfugiés (transport, aide alimentaire, campements) mais aussi de la police judiciaire, laquelle continue de fouiller les maisons de Chenalho afin de trouver les armes utilisées par le commando masqué responsable du massacre d'Acteal.

Selon un dirigeant tzotzil de la région, les kalachnikovs du groupe armé auraient été acquises sur le marché noir au Guatemala, sans doute à l'initiative du maire de Chenalho, Jacinto Arias, qui est en garde à vue depuis samedi mais n'a toujours pas été inculpé. Selon l'agence de presse mexicaine Notimex, l'organisateur présumé du massacre ne serait pas le maire de Chenalho, mais le chef de la bourgade proche des Chorros, Antonio Santis. L'accusation se fonde sur le témoignage d'un jeune homme qui fait lui-même partie des personnes soupçonnées et interrogées par la police judiciaire. Le procureur général de la République, Jorge Madrazo, a apporté quelques précisions supplémentaires sur le déroulement du massacre, qui aurait été réalisé par *« une soixantaine d'hommes »*. Evoquant la polémique quant à la passivité des forces de l'ordre, alors que le massacre était en cours, le magistrat a indiqué que la police, au moment des faits, se trouvait *« à deux kilomètres environ d'Acteal, et non à deux cents mètres »*, comme l'ont affirmé des survivants. L'enquête devra cependant déterminer, a-t-il ajouté, pourquoi les forces de l'ordre ne sont pas intervenues.

Le Réseau national des organisations civiles de défense des droits de l'homme a par ailleurs fait savoir qu'il avait tenu, le 2 décembre, soit vingt jours avant le massacre, une réunion avec le gouverneur de l'Etat du Chiapas, Cesar Ruiz Ferro. *« Nous y avons souligné qu'il existait un climat tendu et que si l'on ne désarmait pas les groupes paramilitaires, la situation tournerait à la guerre civile, comme ce fut le cas en Amérique centrale »*, affirment avoir déclaré au gouverneur les organisations humanitaires. Sans, apparemment, avoir été entendues.

Bertrand de la Grange

Les réfugiés serbes se sentent « étrangers » en Yougoslavie

500 000 à 700 000 espèrent retourner « chez eux »

BELGRADE
de notre envoyé spécial

REPORTAGE
Venus de Bosnie ou de Croatie, dispersés, désorganisés, il sont souvent manipulés

Vêtu d'une veste militaire élimée, Zoran a poussé la porte du local enfumé et exigu de l'Association des réfugiés de Drvar. Les yeux noirs et le cheveu en bataille, ce Serbe de Bosnie a le regard buté de ceux qui sont en guerre contre le reste du monde. En guerre contre ceux qui raillent son accent bosniaque ; contre les étrangers *« responsables de* [son] *exil »* ; contre ses voisins d'immeuble dans sa triste banlieue ouvrière – des *« Serbes de Serbie planqués pendant la guerre »* ; contre les dirigeants belgradois et les nationalistes serbes de Bosnie qui l'ont *« abandonné »*. Et contre les autres réfugiés serbes originaires de Drvar qui ne pensent qu'à rentrer chez eux, même si leur ville, jadis peuplée à 90 % de Serbes, appartient dorénavant à la Fédération croato-musulmane et est habitée par des Croates depuis leur offensive sur la Krajina bosniaque à l'été 1995.

Zoran, lui, a peu de chances de retrouver sa maison, occupée par un Croate, lui aussi réfugié, mais d'une autre partie de la Bosnie. Solide quadragénaire, Zoran s'est rendu au siège de l'association pour s'entendre confirmer une rumeur, inattendue mais bien réelle : quelques centaines de familles originaires de Drvar sont retournées s'installer chez elles ces dernières semaines.

Mais, à la différence de sa femme et de la majorité des 15 000 Serbes de Drvar, Zoran ne s'est pas enfui avec les autres civils qui, abandonnant tout derrière eux, se sont entassés précipitamment sur la remorque d'un tracteur ou sur une carriole à cheval, quelques heures avant l'entrée des Croates dans la ville. A cette époque, Zoran servait dans une milice serbe, et c'est en camion militaire qu'il rejoignit Belgrade, capitale de la nouvelle Fédération yougoslave (RFY, Serbie et Monténégro). Derrière son insistance à demander aux juristes de l'association si *« ceux qui repartent aujourd'hui bénéficient d'une amnistie pour les faits commis pendant la guerre »*, se profile un passé que l'on suppose chargé.

Que ce soit pour des « problèmes de conscience » ou plus fréquemment à cause de la mauvaise volonté des autorités concernées – de Zagreb à Belgrade en passant par Pale –, le fait est que seule une infime minorité des 500 000 à 700 000 réfugiés serbes de Bosnie ou de Croatie ont fait le chemin inverse.

Drvar est une exception. *« Quasiment tous veulent rentrer mais ne le peuvent généralement pas »*, affirme Sonja Biserko, présidente de l'antenne du Comité Helsinki en RFY. Et les rares qui le pourraient ignorent le plus souvent qu'ils disposent de cette possibilité. Logés pour 90 % d'entre eux dans de la famille ou chez des amis – les autres sont répartis dans quelque 700 centres d'hébergement –, ils sont dispersés, désorganisés, mal informés et souvent manipulés. Quelques associations indépendantes du type de celle de Drvar ont vu le jour et organisent des retours hors des circuits officiels.

Car l'Etat yougoslave s'en lave les mains, tout comme les médias et l'ensemble de la classe politique. *« Il n'existe pas de débat national sur l'assimilation ou le retour des réfugiés. On n'éprouve pour eux qu'un intérêt négatif : on dit qu'ils se conduisent mal, qu'ils sont responsables du marché noir ou de la délinquance »*, observe l'ethnologue Ivan Colovic.

SYMBOLES DE LA DÉFAITE

« La plupart n'ont pas la nationalité serbe, ce ne sont donc pas des électeurs », analyse froidement Sonja Biserko. *« Surtout,* ajoute-t-elle, *ils sont le symbole de la défaite de Belgrade dans sa campagne pour une "Grande Serbie" »*, poursuit Mme Biserko.

Au gouvernement de Serbie, on préfère invoquer le blocus instauré jusqu'en 1995 par l'ONU et les difficultés économiques pour justifier la faiblesse des moyens mis en œuvre et l'impossibilité de digérer cet exode massif, l'un des plus importants que la Serbie ait jamais connu. *« Avant tout,* lâche Bratislava-Buba Morina, ministre en charge de la famille et des réfugiés, *c'est la faute de la communauté internationale. »* Cet argument, servi à toutes les sauces, permet d'éluder toute responsabilité locale. Le ministre n'en souhaite pas moins que cette même *« communauté internationale »* force la Croatie et la Fédération croato-musulmane de Bosnie à accueillir ces réfugiés dont personne ne sait que faire. *« Mais en attendant, cette population est une bombe sociale à retardement »*, s'insurge le Comité Helsinki.

Les réfugiés pourraient perdre patience, las de vivre aux crochets de leurs proches, fatigués d'attendre de rentrer chez eux ou alors de trouver du travail, de scolariser leurs enfants ou tout simplement d'obtenir un statut clair. Car si les autorités de Belgrade leur ont proposé de prendre la nationalité yougoslave, ils doivent en échange renoncer à celle de Bosnie. *« Ils risquent alors de perdre tout droit de revendication sur leurs anciennes propriétés »*, explique-t-on à l'association Drvar, qui milite pour le droit à la double citoyenneté.

« Avant, se lamente Milutin, maire de Drvar avant la guerre, retraité et candidat au retour, *je me sentais citoyen de la République socialiste fédérale de Yougoslavie. Mais maintenant ? Nous vivons en Serbie comme en exil, étrangers dans notre pays. »*

Christophe Châtelot

Interdiction de fumer dans les bars de Californie

FUMER est interdit à partir du mercredi 31 décembre à minuit dans tous les bars et les casinos de Californie, sauf ceux situés dans les réserves indiennes, qui bénéficient d'un régime administratif semi-autonome. Ainsi en a décidé la loi de cet Etat, le premier des cinquante Etats de l'Union à adopter une telle mesure.

Depuis 1994, il est interdit de fumer dans la plupart des restaurants et des lieux de travail californiens, mais bars et casinos avaient été temporairement exemptés de cette interdiction. Nombre de propriétaires de débits de boissons espéraient que l'industrie du tabac parviendrait à obtenir la prolongation de cette exemption. Certains d'entre eux ont tenté un recours contre la loi d'interdiction devant un juge de Californie, au nom de l'égalité des droits dans tous les Etats de l'union, mais ils ont été déboutés.

« C'est difficile à croire », déclare par exemple Kelly Heaton, non fumeur et propriétaire du JP's Sports Bar and Grill, à Santa Monica, dans la banlieue de Los Angeles, *« tout le monde espère que, d'une façon ou d'une autre, cela n'arrivera pas »*.

82 % des Californiens ne fument pas et les sondages ont montré que fumeurs comme non-fumeurs sont favorables à l'interdiction du tabac dans les restaurants et les bars. La mesure est présentée comme visant à protéger la santé des employés. Selon le journal de l'Association médicale américaine, les barmen ont un taux de cancer du poumon supérieur à celui des mineurs ou des pompiers et les serveuses de restaurant californiennes meurent davantage de cancers du poumon ou de maladies cardiaques que n'importe quelle autre catégorie professionnelle largement féminine.

Les autorités distribuent des dossiers contre le tabac dans les bars et les panneaux *« Interdit de fumer »* vont se multiplier. L'application de la nouvelle loi n'est cependant pas assurée, nombre de tenanciers y étant opposés. Au début, son respect sera volontaire. Dans six mois environ, des avertissements seront suivis d'amendes de 100 dollars qui pourront atteindre 7 000 dollars pour les récidivistes. – *(AFP.)*

Les assureurs britanniques veulent connaître le génome de leurs clients

DEPUIS NOËL, en Grande-Bretagne, le torchon brûle entre l'industrie de l'assurance et les autorités éthiques du pays. Objet de la *discorde* : l'usage qui peut ou non être fait des informations génétiques que recèle le patrimoine héréditaire des personnes amenées à souscrire des contrats d'assurance.

Les remarquables progrès de la génétique moléculaire ne permettent plus, aujourd'hui, de faire l'économie de ce débat essentiel d'un point de vue éthique et démocratique. La question fondamentale est ici de savoir si un assureur est ou non en droit de réclamer une batterie de tests génétiques de prédispositions à certaines maladies dans le but d'ajuster les primes qu'il réclame à ses clients, voire de refuser tel ou tel contrat s'il juge que le risque médical à venir est trop élevé.

La commission gouvernementale britannique sur la génétique humaine faisait connaître il y a quelques jours sa position. Elle estime en substance, au vu des connaissances actuelles, que de nombreuses recherches restent à faire avant que l'on puisse envisager l'utilisation de telles informations par les compagnies d'assurances. Pour cette commission, un moratoire d'une durée de deux ans serait, de ce point de vue, la meilleure des solutions. Dès le lendemain de la publication des conclusions de cette commission, l'Association des assureurs britanniques, forte de 440 membres, faisait savoir qu'elle s'opposait à toute forme de moratoire, qui, selon elle, ne ferait que précéder l'interdiction pure et simple du recours aux tests génétiques.

Pour les assureurs britanniques, qui imposent déjà de tels tests pour des emprunts supérieurs à 100 000 livres dans le cadre de l'achat d'un domicile, avoir accès à des tests permettant de prédire la survenue d'un accident cardiaque, d'un cancer ou d'une maladie neurodégénérative n'est pas, sur le fond, différent des différents examens médicaux et des enquêtes familiales qui sont couramment pratiquées et ne soulèvent aucune controverse.

EFFETS PERVERS

Pis, selon eux, l'existence et le développement de ces tests auxquels les assureurs n'auraient pas accès, auront rapidement des effets pervers. Ainsi, une personne découvrant qu'elle est à haut risque vis-à-vis d'une affection mortelle se hâtera de souscrire une assurance-vie, faussant ainsi le marché si l'assureur ne peut, lui, connaître la vérité biologique.

Ces mêmes assureurs vantent, par ailleurs, les mérites des tests obligatoires, qui permettraient notamment aux personnes appartenant à des familles connues pour être à risque pour telle ou telle maladie de découvrir qu'elles sont en réalité indemnes, pouvant à ce titre bénéficier de tarifs normaux. Pour leur part, les spécialistes britanniques de l'éthique estiment que si les assureurs ne décrètent pas, de leur plein gré, le moratoire qu'ils proposent, le législateur devra intervenir.

« L'industrie de l'assurance est l'une des plus importantes industries britanniques, et nous ne voulons pas lui porter tort, déclare l'un de ces spécialistes, cité par l'hebdomadaire scientifique *Nature. Mais nous devons également protéger les droits des personnes. Si quelqu'un devient non assurable, il rencontrera des difficultés dans le monde du travail et pour acheter sa maison. »*

En France, la Fédération des sociétés d'assurances avait, en avril 1994, par la voix de Denis Kessler qui la présidait alors, annoncé qu'elle observerait sur ce thème un moratoire de cinq ans. Ce dernier arrivera à échéance en 1999, au moment où seront rediscutées devant le Parlement les lois de bioéthique.

Jean-Yves Nau

A Londres, la journaliste, le fils de ministre et le cannabis

LONDRES
de notre correspondant

Journaliste d'investigation au *Daily Mirror*, Dawn Alford se souviendra encore longtemps de sa visite au commissariat à la veille du Nouvel An. A la suite d'un coup de téléphone anonyme d'un consommateur occasionnel de haschisch affirmant s'être fourni auprès du fils d'un membre important du gouvernement, ce reporter vedette du quotidien de centre gauche décide de piéger l'adolescent via l'informateur. Une rencontre est organisée dans un pub de la capitale, au cours de laquelle Miss Alford lui achète 1,92 gramme de « hasch » au prix de 10 livres (environ 100 francs). La petite boule de résine est ensuite confiée à un laboratoire d'analyse qui confirme qu'il s'agit bien là du narcotique illicite. La police est prévenue avant parution, le 24 décembre, que le journal va sortir avec une manchette proclamant : *« Le fils d'un ministre vend de la dope au* Mirror *»*.

Mais le vendeur, âgé de dix-sept ans, étant mineur, il ne peut être identifié. Depuis, les spéculations vont bon train sur le nom de ses illustres parents. Se présentant volontairement quarante-huit heures plus tard au commissariat pour raconter sa version de l'entrevue, la journaliste est arrêtée, interrogée, puis remise en liberté provisoire. Le chef d'accusation retenu : détention de cannabis pendant douze heures ! Visiblement gêné, l'inspecteur lui glisse à l'oreille : *« Le dossier n'est plus entre nos mains... Je ne fais qu'exécuter les ordres venus d'en haut. »*

« Une décision scandaleuse, liée à la nature sensible de notre enquête visant le fils d'une grosse légume du cabinet », se plaint le patron du *Mirror*, Piers Morgan, soutenu par la quasi-totalité de ses confrères qui voient dans cette affaire une atteinte à la sacro-sainte liberté de la presse et à l'indépendance de la magistrature. La polémique déchaîne une nouvelle fois les passions entre partisans et adversaires de la dépénalisation des drogues.

CROISADE CRIARDE ET MORALISATRICE

C'est un débat plus que jamais à l'ordre du jour depuis le lancement, à l'automne, de la campagne de l'*Independent on Sunday* en faveur de la décriminalisation du « joint ». L'hebdomadaire dominical ne soutient pas sérieusement que le haschisch ou la marijuana sont inoffensifs, mais il estime que faire la distinction entre le cannabis et les autres stupéfiants est la meilleure solution pour limiter les dégâts de la toxicomanie.

Cette position rejoint à peu de nuances près celle d'autres journaux de qualité, progressistes comme issus de la droite libérale (comme le *Times* ou *The Economist*). Le paradoxe, c'est que les tabloïds avides de sensationnel, comme le *Mirror*, penchent carrément du côté de la répression.

Le scoop du *Daily Mirror* embarrasse un gouvernement travailliste qui entend se montrer très énergique en matière de lutte contre la petite délinquance : renforcement de la coopération entre les Quinze contre le trafic de drogue, nomination d'un « tsar » de la lutte antistupéfiants chargé d'en réduire l'usage chez les jeunes, croisade criarde et moralisatrice du ministre de l'intérieur, Jack Straw... A l'évidence, le premier ministre, Tony Blair, regimbe à faire une distinction de degré entre les drogues dites douces, issues du cannabis, et les drogues dures, dérivées de la morphine. Une position pour le moins étonnante chez cet enfant des années 60 qui fut guitariste d'un groupe rock et hippie à ses heures.

Le fils de ministre a reçu un simple avertissement des *bobbies*. Son accusatrice devrait, elle, passer en jugement en février...

Marc Roche



Un criminel de guerre rwandais recherché par l'ONU est libéré aux Etats-Unis

UN JUGE FÉDÉRAL de Laredo (Texas) a placé les Etats-Unis dans une situation extrêmement inconfortable en libérant le 17 décembre le pasteur hutu rwandais *Elizaphan Ntakirutimana*. A l'époque de la guerre et du génocide des Tutsis, en 1994, la population de la ville de Mugonero pensait trouver refuge auprès de M. Ntakirutimana. Alertés par le pasteur, les extrémistes hutus avaient massacré des centaines de Tutsis, hommes, femmes et enfants, *dans l'église* et l'hôpital.

Elizaphan Ntakirutimana s'était refugié aux Etats-Unis, où, après son inculpation par le Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPR) pour *« génocide »* et *« crimes contre l'humanité »*, il avait été arrêté par le FBI en septembre 1996, en vertu des accords conclus entre l'ONU et les Etats sur la recherche des criminels de guerre. Washing*ton a reconnu, mardi 30 décembre*, ne plus savoir où se trouve M. Ntakirutimana.

Le TPR, basé à Arusha (Tanzanie), attendait l'extradition de M. Ntakirutimana. Le Tribunal de l'ONU détient déjà son fils, Gerard Ntakirutimana. Ce médecin, éduqué aux Etats-Unis, avait participé aux massacres de l'hôpital de Mugonero.

Le juge texan, Marcel Notzon, outre qu'il a mis en doute les accusations lancées contre l'inculpé, a libéré Elizaphan Ntakirutimana en estimant que le gouvernement américain n'a pas le droit de le livrer. Il a expliqué qu'une extradition doit être fondée sur un accord avec un Etat, et non avec une institution ou un tribunal.

Le Congrès américain a adopté *en 1995, comme l'ont fait tous* les pays occidentaux, une loi sur la coopération avec les tribunaux créés par l'ONU pour juger les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie (le Tribunal de La Haye) et au Rwanda (le Tribunal d'Arusha). Cette loi stipule que Washington doit livrer les inculpés qui se trouveraient sur le territoire américain.

Le département d'Etat a réagi mardi en évoquant sa *« déception »* et en affirmant que le gouvernement américain *« tenait à respecter ses obligations internationales »*, sans préciser toutefois s'il comptait faire appel. La décision du juge pourrait faire jurisprudence pour bloquer d'autres dossiers de ce type puisqu'elle implique que la loi de 1995 est anticonstitutionnelle.

L'affaire intervient alors que des procès importants doivent avoir *lieu en 1998* à La Haye *et* à *Arusha*, et tandis que certains Etats, en particulier la France, sont accusés par le procureur des tribunaux de l'ONU, Louise Arbour, de ne pas coopérer suffisamment dans les enquêtes et de ne pas arrêter les criminels de guerre.

Rémy Ourdan

Les élections au Kenya ont été marquées par des anomalies et des violences

Le président Moi et l'opposition critiquent la commission électorale

Les élections kényanes ont été marquées à la fois par des violences politiques (9 morts) et par des anomalies dans le déroulement du scrutin. Parti au pouvoir et opposition s'accusent mutuellement de manipuler la commission électorale, et les premiers résultats donnent le président Moi talonné par le candidat du Parti démocrate.

NAIROBI

de notre correspondant

Au lendemain des accusations formulées par le chef du Parti démocratique (opposition) à l'encontre de la commission électorale *« infiltrée par des agents du régime »*, les tenants du pouvoir sont à leur tour montés au créneau, mardi 30 décembre, lors de la prolongation du scrutin pendant un jour supplémentaire pour tenter de remédier aux retards et aux irrégularités de la veille.

Le président Daniel arap Moi a lui-même accusé la commission d'avoir l'*« intention évidente de truquer les élections en faveur de l'opposition »*. Quelques heures plus tard, le porte-parole de la KANU (parti au pouvoir) déclarait que la *« KANU est la cible du mauvais fonctionnement du processus électoral »* et dénonçait les *« intimidations de ses partisans »*. Mais Jérémiah Nyagah précisait que, *« mis à part une centaine d'incidents, ces élections étaient libres et honnêtes »* et que la KANU n'envisageait pas de demander leur annulation.

La réaction du pouvoir a surpris et donné lieu à diverses interprétations. Selon Joseph Muhoho, le responsable de la campagne du Parti démocratique, la *« KANU panique car elle réalise qu'elle est en train de perdre »*. L'avocat Willy Mutunga, l'un des dirigeants de la Convention pour une Assemblée nationale (NCA, opposition radicale), avance que le parti du président Moi *« voudrait peut-être se plaindre comme les autres pour tenter de faire croire qu'il n'a en rien été favorisé, alors que le processus électoral a été supervisé par le pouvoir »*. Selon lui, le remaniement de la commission électorale – qui comprend dix membres proches de l'opposition sur vingt et un – n'a eu *aucun effet sur ces élections, marquées* par des irrégularités concernant l'enregistrement des électeurs dans les bastions de l'opposition.

URNES SUSPECTES

La NCA, qui a refusé de participer au vote, appelle les Kényans à en rejeter les résultats. Elle estime que ce scrutin est *« irrémédiablement falsifié »* et leur demande de se tenir prêts à manifester pour *« contrecarrer le coup d'Etat civil »* qui se prépare.

Dans la presse nationale, le journal pro-gouvernemental *Kenya Times*, après avoir évoqué mardi des *« incidents »* électoraux, s'alignait, mercredi 31 décembre, sur les propos du président et condamnait la commission, *« injuste envers la KANU »*, tandis que l'éditorialiste du quotidien indépendant *La Nation* parlait de *« catastrophe nationale »* en recensant les anomalies du scrutin. *« Est-ce de l'incompétence, ou est-ce que certaines personnes ont décidé d'organiser ce chaos de manière à ce qu'il profite à un certain parti ? »*

Neuf personnes ont trouvé la mort en deux jours, dont deux tuées par des policiers tirant pour disperser une foule hostile qui venait de découvrir des urnes suspectes introduites discrètement dans la salle du dépouillement. L'un des envoyés spéciaux de *La Nation* rapporte également une sérieuse altercation à Kitui entre la candidate Charity Ngilu et un officiel, dans un bureau où elle a découvert des paquets de bulletins de vote non livrés et des cartes d'électeurs *« à moitié carbonisées »*. La candidate s'est affrontée à la police qui voulait l'empêcher de porter ces pièces à conviction à la commission électorale.

Des résultats partiels ont commencé à être rendus publics, attendus par la foule massée devant le siège de la commission électorale. Selon les premiers résultats donnés par les médias, le président Moi est talonné par le candidat du Parti démocrate Mwai Kibaki.

Jean Hélène

Polémique en Israël à propos du lavage du linge sale

TEL AVIV

de notre correspondant

Où le gouvernement israélien lave-t-il son linge sale ? Dans les *couloirs de la Knesset, secouée* par le débat budgétaire ? Dans les bureaux du premier ministre, que deux de ses ministres ont explicitement appelé, lundi 29 décembre, à dissoudre le Parlement ? Autour des micros des médias, où il n'est question que d'élections anticipées, de chantage, de perte de confiance et de *« gouvernement qui est arrivé au bout de son chemin »* ?

En se posant la question de la destination du linge sale de façon plus prosaïque, le quotidien *Yediot Aharonot* a découvert que des ministres israéliens ont attribué à des blanchisseries situées en Cisjordanie de juteux contrats, au détriment d'entreprises concurrentes situées en Israël. Au point que le tribunal d'arrondissement de Tel Aviv a interdit au ministère du travail de publier le résultat d'un appel d'offres pour le traitement des *quelque 40 tonnes de lessive quoti*diennes provenant de divers établissements qu'il administre.

Les plaignants, des blanchisseries installées en Israël, ont attiré l'attention du tribunal sur le fait que les appels d'offres imposent aux entreprises choisies de respecter les lois sociales en vigueur en Israël. Ce que ne font pas, il s'en faut, les firmes Barbour et Levanon situées dans les territoires. Ces blanchisseries cassent les prix, grâce, d'une part, aux salaires de *misère qu'elles paient aux ouvriers* palestiniens et, de l'autre, aux généreuses subventions dont elles bénéficient du fait de leur situation dans une zone classée zone de développement préférentielle par l'actuel gouvernement.

Alors que le salaire minimum israélien est de 13 shekels de l'heure, les ouvriers palestiniens de ces blanchisseries touchent quelque 5,5 shekels (1,6 dollar) par jour, plus un bonus de un shekel, explique Ilagar Enosh, la correspondante sociale du *Yediot Aharonot*. Aucune couverture sociale ne leur est accordée. Le terrain est pratiquement gratuit, le gouvernement subventionne le transfert des *usines vers les territoires*, leur accorde des allégements fiscaux, et à toute somme de 76 dollars investie, l'Etat en ajoute 24.

A ces atouts s'ajoute celui de leur situation géographique : la Cisjordanie est reliée par un excellent réseau routier au centre du pays, sa région la plus peuplée et la plus dynamique. Résultat : alors que dans le nord du pays, loin des territoires, *le prix pour un kilo de lessive est de* 1,70 à 1,80 shekel (un demi-dollar), *ces blanchisseries* offrent le même travail pour 1,25 à 1,28 shekel.

« LE PIRE COLONIALISME »

Une des entreprises en question a vendu son terrain à Jérusalem pour s'installer à Mishor Adoumim, à une quinzaine de kilomètres, où elle emploie des ouvriers habitant Jéricho. *Les* blanchisseries concurrentes, *situées à l'intérieur des frontières de* 1967, doivent renoncer à ces importants marchés, et des ouvriers israéliens se retrouvent au chômage. *« C'est le pire colonialisme qui soit »*, constate Mme Enosh. *« Tous les ouvriers palestiniens sont non qualifiés, et les simples contremaîtres sont systématiquement des Israéliens. L'exploitation est maximale. »*

La bagarre sur le budget – lequel devait impérativement être adopté au plus tard mercredi 31 décembre à minuit – a d'ailleurs notamment porté sur la question du chômage, qui, selon le chef du patronat, Dan Proper, pourrait toucher deux cent mille personnes en 1998. Mais dans la bataille de chiffonniers que se livrent les huit partis de la coalition nationale-religieuse pour décrocher des crédits supplémentaires pour leurs clientèles respectives, tous les interlocuteurs de M. Nétanyahou ont exigé que ses généreuses promesses figurent en toutes lettres dans les lois budgétaires. D'après un sondage diffusé lundi lors du débat politique télévisé « Populitika », 57 % des Israéliens sont aujourd'hui favorables à la tenue d'élections anticipées.

Intérim

M. Nétanyahou distribue des crédits aux colons

Le premier ministre israélien, *Benyamin Nétanyahou*, a fait de nouvelles concessions budgétaires aux colons, mardi 30 décembre, pour obtenir le soutien de l'extrême droite à son projet de budget 1998. Il a promis des subventions de 30 000 dollars par logement pour les Israéliens qui s'installeront dans deux colonies de Cisjordanie et trois autres dans la bande de Gaza, d'après la formation d'extrême droite Moledet. Ces aides seront *accordées pour moitié sous* forme de prêts à très faible taux d'intérêt et pour l'autre sous forme de dons. M. Nétanyahou n'a cependant pas précisé comment il financerait ces promesses, alors qu'il s'est engagé à limiter le déficit budgétaire à 2,4 % du produit national brut l'an prochain.

L'Italie aura « une attitude positive » face aux demandes d'asile des Kurdes

ROME. Le ministre italien de l'intérieur, Giorgio Napolitano, a déclaré, mardi 30 décembre, que les autorités *« auront une attitude positive »* vis-à-vis des demandes d'asile politique des immigrés kurdes débar*qués samedi en Calabre (Sud). Giorgio Napolitano s'est exprimé* au terme d'une rencontre à Rome avec les chefs des groupes parlementaires de la majorité de centre-gauche.

M. Napolitano a estimé que *« la persécution à l'encontre des Kurdes existait »* et que, *« en vertu de la convention de Dublin, les demandes d'asile politique devaient être examinées par le premier pays où arrivent les personnes »*. Le gouvernement s'occupera d'informer les Kurdes, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

Deux mille étudiants albanais du Kosovo dispersés par la police serbe

PRISTINA. Des centaines de policiers anti-émeutes yougoslaves ont dispersé *sans ménagement*, mardi 30 décembre, quelque 2 000 étudiants albanais de souche qui manifestaient dans le centre de Pristi*na, la capitale du Kosovo. Des manifestations analogues ont eu lieu* dans six autres villes de cette province anciennement autonome de Serbie, qui est à 90 % peuplée d'Albanais. Le 1er octobre, les étudiants avaient tenté de manifester à Pristina, mais la police était intervenue pour les disperser. Le ministre yougoslave de l'intérieur, Zoran Sokolovic, a juré, lundi, d'écraser le *« terrorisme »* que Belgrade attribue à l'Armée de libération du Kosovo (ALK), un nouveau mouvement clandestin auteur de plusieurs attentats. – *(AFP.)*

La Catalogne renforce par la loi la place du catalan dans la société

BARCELONE. Le parlement de la région autonome de Catalogne (nord-est de l'Espagne) a adopté, mardi 30 décembre à une forte majorité, une loi renforçant considérablement dans la société la place du catalan, langue officielle de la région au côté du castillan. La nouvelle législation prévoit notamment une *« immersion linguistique »* dès les premières *classes à l'école – égalité* entre catalan et castillan –, étend l'usage du catalan dans les administrations et le commerce et impose *des quotas aux télévisions et au cinéma*.

Avec ce texte, tout Catalan pourra désormais exiger de disposer d'un passeport, un permis de conduire, une carte d'identité ou tout document administratif en catalan. Les chèques bancaires pourront également être rédigés en catalan, et les télévisions et radios locales devront réaliser la moitié de leurs productions en catalan. – *(AFP.)*

Libération des sept otages journalistes tchétchènes au Daghestan

MOSCOU. Sept journalistes tchétchènes, pris en otages le 22 décembre dans la république russe du Daghestan (Caucase nord), ont été libérés sans conditions, mercredi 31 décembre, a affirmé l'antenne locale du ministère de l'intérieur à l'agence russe ITAR-TASS. Ils avaient été pris en otages par une *« milice populaire »* daguestanaise, après l'assaut par un commando venu de Tchétchénie d'une garnison de blindés russes basée au Daghestan. Selon les autorités locales, *« des dizaines de Daghestanais sont toujours détenus dans la république tchétchène »* voisine. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **IRAK : le gouvernement américain est prêt à** *« redoubler d'efforts et à faire tout son possible »* pour améliorer la distribution de vivres et de médicaments à la population irakienne, dans le cadre de l'accord « pétrole contre nourriture », a affirmé mardi 30 décembre le département d'Etat. Washington attend pour le début de l'année prochaine un rapport du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, sur la manière de le faire et *« agira aussitôt »* pour appliquer ces recommandations, a précisé le porte-parole du département, James Foley. – *(AFP.)*

■ ***SOMALIE : des combats interclaniques ont fait vingt-cinq morts***, lundi 29 décembre, à Hudur (sud), a déclaré un porte-parole de l'Armée de résistance rahanwein (RRA), qui a affirmé que douze miliciens du chef de guerre Hussein Aïdid et huit Ethiopiens du Front de libération oromo ont été tués. Il a reconnu la mort de cinq soldats de la RRA. Hudur, tenue depuis 1995 par Aïdid, *« est maintenant divisé »*. Une tentative de vol de dromadaires par des miliciens d'Aïdid qui se trouvaient sans vivres a déclenché les hostilités, a-t-il précisé. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : le parlement a adopté mardi 30 décembre un budget** 1998 conforme aux recommandations du FMI, alors que la chute du PIB dans cette république de 50,6 millions d'habitants est évaluée pour 1997 à 5 %. *« Il n'y a pas eu d'amélioration économique cette année »*, a reconnu le secrétaire du Conseil de sécurité national, Volodymir Horbulin, ajoutant que *« la tension sociale augmente »*. Les privatisations sont au point mort, tandis que les arriérés de salaires et de retraites ont atteint 6,2 milliards de hrivnas (environ 19 milliards de francs). – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le tribunal de Jérusalem a reconnu coupable** d'offense à l'Islam et d'actes racistes, mardi 30 décembre, une extrémiste israélienne, Tatiana Susskin, qui avait représenté le prophète Mahomet sous les traits d'un porc dans des tracts placardés à Hébron le 27 juin. Elle est passible d'un maximum théorique de 26 années de prison. – *(AFP.)*

■ **CUBA : le joueur de base-ball cubain**, Orlando Hernandez, demi-frère du champion cubano-américain Livan Hernandez, est arrivé aux Bahamas après avoir fui son pays. Interdit à vie de base-ball depuis l'an dernier à Cuba, Hernandez, a indiqué mardi 30 décembre la Fondation nationale cubano-américaine à Miami, a gagné les Bahamas avec sa femme et cinq autres personnes. – *(Reuter.)*

Fin de la mutinerie à la prison de Sorocaba au Brésil

SAO PAULO. Après 53 heures de tension, la mutinerie de Sorocaba (90 km de Sao Paulo) a pris fin mardi 30 décembre. Les mutins ont accepté le transfert de 20 d'entre eux vers d'autres établissements de l'Etat de Sao Paulo, mercredi, les 600 otages devant être libérés le même jour. Deux personnes, un prisonnier et une visiteuse, ont été tuées dimanche lorsque la mutinerie a éclaté. La plupart des otages étaient des parents des détenus, qui s'étaient portés volontaires pour rester dans la prison afin d'empêcher la police de lancer un sanglant assaut contre l'établissement. Le 2 octobre 1992, 111 détenus sont morts lors de l'assaut lancé par les forces de l'ordre contre la prison de « Carandiru », à Sao Paulo. Tous les deux jours environ une rébellion a lieu dans une prison ou un commissariat de l'Etat de Sao Paulo. La raison majeure est la surpopulation carcérale. – *(AFP.)*

PRÉCARITÉ Quatorze bureaux des Assedic étaient occupés, mercredi 31 décembre, par des chômeurs en colère. Le mouvement a gagné, mardi, de nouvelles villes de province, telles que Brive-la-Gaillarde (Corrèze) et Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), tandis qu'à Paris une centaine de manifestants ont occupé le siège du centre d'action sociale de la Ville. ● PARTENAIRES de la majorité plurielle, le Parti communiste et les Verts ont apporté leur soutien aux revendications des demandeurs d'emploi. Le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a estimé qu'il fallait *« répondre positivement sans tarder »* à la demande d'une prime exceptionnelle de fin d'année. ● À LA CFDT, certains opposants à la ligne confédérale s'inquiètent du *« silence assourdissant »* de leur secrétaire générale, Nicole Notat, qui assure actuellement la présidence de l'Unedic.

M. Jospin et Mme Notat mis en cause par le mouvement des chômeurs

Quatorze bureaux des Assedic étaient occupés mercredi 31 décembre au matin. Le Parti communiste et les Verts pressent le gouvernement de répondre à l'attente des sans-emploi. L'opposition interne de la CFDT se démarque de l'attitude de sa secrétaire générale

ALORS QUE, dans une dizaine de villes, les occupations d'Assedic continuent et que le gouvernement apparait plus que jamais comme la cible des chômeurs en colère, le Parti communiste (PCF) et les Verts, membres de la majorité plurielle qui soutient Lionel Jospin, sont venus à la rescousse des manifestants.

Au nom des communistes, Robert Hue a apporté, mardi 30 décembre, *« son soutien à l'action des chômeurs »*, estimant qu'*« il faut* [les] *entendre »*, que la *« demande d'une prime exceptionnelle de fin d'année »* est *« légitime »* et qu'*« il faut y répondre positivement sans tarder »*. *« Pour les chômeurs, c'est une question de dignité, pour la gauche, c'est un devoir de solidarité et de fidélité à ses engagements »*, a ajouté le secrétaire national du PCF. Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a estimé de son côté qu'*« il faut faire droit à la juste revendication des chômeurs »*.

Des élus locaux communistes ainsi que des dirigeants nationaux des Verts sont venus soutenir, mardi 30, la centaine de personnes qui ont occupé le siège du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, dans le 12e arrondissement. Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national des Verts, a rappelé que la revendication du RMI pour les dix-huit-vingt-cinq ans figure dans l'accord Verts-PS. *« RMI ou autre, ce qui compte, c'est que la notion de revenu minimum pour les jeunes soit reconnue. Pour l'instant, la réponse du gouvernement vis-à-vis de l'exclusion des moins de vingt-cinq ans est insuffisante, car les emplois-jeunes, on le sait, ne visent pas les plus démunis »*, a ajouté le dirigeant écologiste. Selon Philippe Boursier, l'un des porte-parole des Verts, *« les sommes budgétaires en jeu ne sont pas si importantes »*.

LA CGT DEPUIS LE DÉBUT

A droite, Jean-Pierre Raffarin, vice-président de Démocratie libérale, a estimé, mardi, que les *« manifestations de chômeurs, en cette période de fêtes, sont un cri contre l'exclusion »*. Faisant référence au thème de la campagne présidentielle de Jacques Chirac de 1995, il a rappelé que la *« réduction de la fracture sociale doit rester notre priorité nationale »*. André Santini, secrétaire général de Force démocrate, a jugé, mercredi 31 décembre, sur l'antenne de RTL, que *« c'est la fin de l'époque rose »* pour le gouvernement. Selon un sondage de l'institut CSA publié dans *Le Parisien* du mercredi 31 décembre et réalisé les 29 et 30 décembre auprès d'un échantillon de 1 002 personnes, 63 % des sondés déclarent « soutenir » ou « avoir de la sympathie » pour le mouvement des chômeurs.

La mobilisation continue

ANTENNES ASSEDIC OCCUPÉES PAR DES CHÔMEURS

ARRAS
FOURMIES
POISSY
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
PARIS (manifestation prévue pour le 31/12/97)
ST-BRIEUC
BRIVE-LA-GAILLARDE
VITROLLES
ARLES
AIX-EN-PROV.
MARSEILLE
MARTIGUES

Parmi les confédérations syndicales, la CGT, qui appuie le mouvement des chômeurs depuis le début, réclame *« l'octroi d'une prime exceptionnelle de fin d'année pour tous les chômeurs »*, *« le rapatriement des fonds sociaux de l'Unedic »* et *« la refonte du système d'indemnisation »*. La CGT et les trois associations de chômeurs (AC !, APEIS et MNCP), qui organisaient, mercredi, un rassemblement devant le siège du CNPF à Paris, ont lancé un appel commun pour une journée nationale d'action et de manifestations, le 7 janvier, jour de la tenue du conseil d'administration de l'Unedic. Pour leur part les associations de chômeurs maintiennent leur appel à une *« journée nationale d'action unitaire à la mi-janvier »* (le 16), si la situation ne se trouve pas débloquée d'ici là.

SUR LA SELLETTE

Beaucoup plus en retrait, Force ouvrière, qui avait jugé insuffisante la revalorisation de 3 % de l'allocation de solidarité spécifique, versée aux chômeurs en fin de droits, estime *« nécessaire »* une *« réflexion d'ensemble »* sur le régime d'assurance-chômage, *« incluant la responsabilité de l'Etat »* et demande *« qu'un point précis soit fait sur la situation du fonds social »* de l'Unedic. Pour sa part, Marc Vilbenoit, président de la CFE-CGC, s'est *« élevé contre l'occupation de certains locaux d'Assedic »*, estimant que la situation des chômeurs de longue durée *« incombait aux pouvoirs publics »*.

Présidente en exercice de l'Unedic et secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat apparait de plus en plus sur la sellette. L'association Tous ensemble, composée de militants CFDT en opposition à la ligne confédérale, s'est *« étonnée »*, mardi 30 décembre, du *« silence assourdissant des gestionnaires de l'Unedic »* et a *« renouvelé son soutien »* aux *« actions et revendications des associations de chômeurs et de lutte contre le chômage »*.

Les opposants internes de la CFDT invitent le gouvernement à prendre *« l'initiative d'une conférence nationale »* pour *« engager une refonte d'ensemble du système d'indemnisation et de solidarité »*. L'union régionale CFDT de Basse-Normandie, opposée à Mme Notat, a apporté mardi son soutien aux associations de chômeurs qui revendiquent une augmentation de leurs allocations, en observant que le système d'indemnisation *« n'assure plus à ceux qui sont privés d'emploi un revenu de remplacement décent »*.

Le Groupe des dix, qui regroupe une vingtaine de syndicats autonomes, dont les principaux syndicats SUD, et qui a participé à plusieurs actions de chômeurs, a estimé qu'il y avait *« urgence à une répartition plus juste des revenus »* pour assurer à chacun *« un emploi et un revenu décent »*. Le syndicat SUD-PTT, dont certains militants sont membres d'AC !, apporte son soutien aux revendications des chômeurs et *« se prononce pour une convergence nationale des mobilisations »*.

Alain Beuve-Méry

« Qui sème la misère récolte la colère ! »

ELLE COURT, elle court, boulevard Diderot, sous le ciel pluvieux de la capitale, le drapeau rouge d'AC ! (Agir ensemble contre le chômage !) coincé sous le bras, son petit chien en laisse, moulé dans une combinaison imperméable. Haletante, elle trouve encore le moyen de scander le slogan : *« Chô-chô-chô, chômage ras-l'-bol ! »* Mais la militante ne vendra pas la mèche : le lieu que s'apprêtent à occuper les chômeurs, vendredi 30 décembre, à l'appel d'AC !, *« n'a été révélé à personne de l'extérieur »*. Derrière, une retraitée, membre de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (Apeis), peine à suivre le cortège.

REPORTAGE

Le grand hall, marbre gris et blanc aux murs, se transforme en tribune des exclus

Christophe Aguiton, l'un des animateurs d'AC !, a donné le signal du départ, vers 12 h 30, depuis les marches de l'Opéra-Bastille. *« La délégation CGT nous a rejoints. Nous les en remercions ! »*, a-t-il lancé devant une cinquantaine de participants. Pour la plupart, il s'agit de militants associatifs et syndicaux, issus du Comité des sans-logis, du Mouvement national des chômeurs et précaires, de SUD. Quelques élus communistes et des représentants des Verts, comme Jean-Luc Bennahmias, ont aussi répondu à l'appel.

Sont là aussi de simples participants. Ainsi cette enseignante de Seine-Saint-Denis, membre du Syndicat national de l'enseignement secondaire, qui est venue *« par solidarité »* avec les chômeurs, qu'elle connaît à travers leurs enfants, ses élèves. *« Un jour, j'ai écrit sur un bulletin scolaire :* « Ne travaille pas suffisamment en classe », *avant de découvrir, plus tard, que le gosse en question bossait à la bougie chez lui. Les parents ne pouvaient plus payer l'électricité »*, raconte-t-elle.

Les militants, escortés par de nombreux journalistes, s'engouffrent bientôt dans l'entrée d'un immeuble moderne, qui abrite le siège du centre d'action sociale (CAS) de la Ville de Paris. *« L'endroit n'a pas été choisi seulement par défaut, parce que toutes les Assedic de Paris sont fermées*, explique Eric Ducoing, militant à AC !. *Depuis la réforme des fonds sociaux de l'Unedic, entrée en vigueur le 1er octobre, les CAS sont quasiment les seuls organismes qui peuvent accorder une aide d'urgence aux plus démunis. »* Le message est donc clair : occuper les lieux jusqu'à ce que la direction du centre et la préfecture de Paris reçoivent une délégation des chômeurs. *« Conformément à la circulaire de Martine Aubry du 24 décembre »*, lance Christophe Aguiton.

UN PARTERRE DE CAMÉRAS

Le grand hall, marbre gris et blanc aux murs, se transforme en tribune des exclus. Perchés sur une mini-estrade, leurs porte-parole rappellent les revendications, rapportent leur détresse, devant un parterre généreux de caméras et de micros. *« Sur les 8 millions du budget d'aide sociale de la Ville de Paris, on estime qu'à peine 1 % revient aux chômeurs et aux jeunes les plus en difficulté »*, martèle Eric Ducoing.

« L'argent va davantage aux Parisiens les plus âgés », déplore un autre. Sur un présentoir, des brochures intitulées « Pour une retraite plus heureuse à Paris » en font sourire plus d'un. *« C'est la lutte finale ! »*, entonne l'un d'eux. *« Qui sème la misère, récolte la colère ! »*, enchaîne un autre, tandis que sonnent de toutes parts les téléphones portables des animateurs du mouvement.

La « fête » sera quelque peu troublée par l'arrivée d'une dizaine de policiers, qui filtrent l'accès aux portes vitrées durant tout l'après-midi. *« Police partout, justice nulle part ! »*, crient les occupants. Vers 17 heures, alors que les deux rendez-vous, avec la préfecture de Paris et le centre d'action sociale viennent d'être confirmés, Christophe Aguiton adresse un message d'espoir : *« Les préfectures sont amenées à négocier un peu partout en France, et le corps revendicatif est homogène. »*

Las ! en fin d'après-midi, le premier entretien *« n'a pas donné grand-chose »*, tandis que le directeur adjoint du CAS, Stéphane Marcilhacy, *« ne s'est pas engagé sur une prime de fin d'année »*, indique Catherine Gégout, adjoint (PCF) au maire du 20e arrondissement de Paris, qui a participé à l'entrevue. Prudents, les quelque quarante chômeurs qui se sont inscrits pour obtenir une aide d'urgence ont préféré continuer à occuper les lieux plutôt que de lever le camp.

Clarisse Fabre

Réveillon pour la solidarité à Champigny-sur-Marne

L'antenne Assedic de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), occupée depuis lundi 29 décembre, est sous le contrôle de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (Apeis). Relégués au fond des bureaux, les agents de l'Assedic assurent un service minimal, qui consiste à renvoyer vers d'autres antennes les personnes qui se présentent. La quarantaine de militants de l'Apeis, qui occupent les lieux par roulement, ont reçu le soutien de l'union départementale de la CGT, ainsi que la visite des responsables locaux du Parti communiste. Ils réclament une refonte totale du système des minima sociaux. Une délégation a remis, mardi 30 décembre, au préfet du Val-de-Marne, Francis Idrac, quatre-vingts dossiers de demandes d'aides d'urgence, pour des chômeurs vivant avec environ 2 200 francs par mois. Un réveillon était prévu sur place mercredi, sous le slogan « Réveillons la solidarité ».

La nébuleuse des organisations de lutte contre le chômage

PLACÉES sur le devant de la scène par les occupations d'Assedic qu'elles organisent, les associations de défense des chômeurs n'avaient quasiment pas d'audience il y a cinq ans. Alors qu'il existe, en Europe, des associations de chômeurs qui ont pignon sur rue, comme l'INOU (Irish National Organization of Unemployed), partenaire reconnu du gouvernement irlandais, ou bien les Unemployed Workers Centres, qui sont aidés financièrement par le Trade Union Congress (TUC) en Grande-Bretagne, la France faisait figure de parent pauvre. La caractéristique de ces associations européennes est d'être soutenue sur le terrain par les syndicats de salariés.

En France, à l'exception de la CGT qui a mis en place, à la fin des années 70, des comités locaux de « privés d'emploi », ce relai syndical a toujours fait défaut. Les associations de chômeurs se sont construites en marge des confédérations. Leur premier coup d'éclat a été la marche contre le chômage organisée en avril-mai 1994 par le collectif Agir ensemble contre le chômage ! (AC !). Ces réseaux militants se sont développés lors du conflit social de l'automne 1995.

Née en 1992 de l'impulsion d'une poignée d'intellectuels et de syndicalistes, souvent en désaccord avec leur organisation d'origine, AC ! a depuis essaimé, en créant des collectifs départementaux sur tout le territoire. On y retrouve des responsables syndicaux liés à CFDT en lutte, comme Claire Villiers (CFDT-ANPE) ou Claude Debons (CFDT-transports), de SUD, comme Christophe Aguiton, de la FSU, du Groupe des dix, de la CGT, des responsables d'autres associations de chômeurs comme le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) ou l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (Apeis), ainsi que des membres d'associations pour qui le chômage constitue une priorité (Ligue des droits de l'homme, Droit au logement, Fasti, MRAP, etc.). Les marches européennes contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté, parties le 14 avril de plusieurs villes de l'Union pour converger vers Amsterdam, le 14 juin, à l'avant-veille du sommet européen, ont permis à AC !, qui les organisait en France, de faire croître son audience. Trente-cinq mille manifestants étaient réunis dans la métropole hollandaise au nom des vingt millions de chômeurs européens.

PLUTÔT À L'EXTRÊME GAUCHE

Moins médiatique, mais très présente en Ile-de-France, l'Apeis, dirigée par Richard Dethyre, a été créée à la fin de 1987. Proche du Parti communiste, cette association compte un nombre d'adhérents limité, comme AC !, à quelques milliers. L'Apeis s'est surtout fait connaître pour son combat pour la gratuité des transports en faveur des chômeurs et des personnes en situation précaire dans la région parisienne, ainsi que par des sit-in devant des Assedic et des ANPE. Elle privilégie l'action sur le terrain et se bat pour des mesures d'urgences (les questions de logement, les coupures de gaz et d'électricité, etc.).

Né d'une scission d'avec le mouvement Partage de Maurice Pagat, le MNCP, présidé par Hubert Constancias et qui compte aussi quelques milliers d'adhérents, est principalement présent dans les régions Auvergne, Centre et Nord - Pas-de-Calais. Le MNCP entretient des liens avec l'Association de défense et d'entraide des chômeurs (ADEC), petite association présente dans la Somme avec quatre cent cinquante adhérents et qui a essaimé dans les départements voisins de l'Oise et de l'Aisne.

Loin de former un lobby des chômeurs, ces organisations apparaissent plus comme une nébuleuse. Aucune d'entre elles n'a de véritable représentation nationale. Sur le plan politique, toutes se situent peu ou prou à l'extrême gauche. Le courant alternatif, les Verts et les catholiques de gauche y sont aussi représentés. Au sein d'AC !, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) d'Alain Krivine connait de nombreux sympathisants. Sans arriver à mobiliser massivement les chômeurs, elles sont adeptes de coups d'éclat, que les chaines de télévision peuvent aisément relayer. En juillet, une séquestration controversée de Nicole Notat, présidente de l'Unedic, avait été menée par des responsables d'AC !, du comité d'action chômeurs de la CNT (anarchiste) et du collectif Travailleurs, chômeurs, précaires en colère (TCP) qui venait de se constituer.

Face à ces associations récentes, seule la CGT a constitué de véritables comités locaux de « privés d'emplois ». Revendiquant sept mille membres, ces comités sont très concentrés géographiquement. Le comité des « privés d'emplois » des Bouches-du-Rhône, animé par Charles Hoarau, est de loin le plus puissant. En juin, la CGT a réactivé son comité national de chômeurs en portant à sa tête François Desanti.

A. B.-M.

Maurice Pagat, l'éphémère précurseur

« CHÔMEUR depuis un an, cinquante-trois ans, ancien animateur d'associations culturelles et sociales. » C'est ainsi que Maurice Pagat signait, le 11 octobre 1981, dans *Le Monde*, un court manifeste en faveur de la création d'un syndicat de chômeurs, qui verra le jour en février 1982. En marge des syndicats, auxquels il reproche de donner la priorité aux seuls salariés ayant un travail, Maurice Pagat lance quelques propositions prémonitoires : réduction de la durée du travail de trente-neuf à trente-cinq heures, puis à trente heures, création d'un *« minimum-chômage »* égal aux deux tiers du SMIC, développement d'emplois d'utilité sociale, représentation des chômeurs dans les organismes économiques et sociaux.

Le syndicat crée une Maison des chômeurs à Paris à la fin de 1984, puis en ouvre en province, en menant quelques actions spectaculaires jusqu'au milieu des années 80. A la veille des élections législatives de 1986, M. Pagat soumet un *« pacte pour l'emploi »* aux partis politiques ; des chômeurs envisagent de se présenter aux élections. Mais des dissensions minent le Syndicat des chômeurs.

La nature des actions à mener, le choix des publics à toucher (chômeurs ou marginaux ?) et la personnalité de son fondateur font l'objet, dès 1984, de débats internes qui aboutiront au départ de nombreux militants. Le Syndicat des chômeurs continue de vivre et publie un journal intitulé *Partage*, mais il est dépassé par des associations plus militantes. M. Pagat souhaite toujours renforcer la représentation des chômeurs, avant de réaliser son rêve : se retirer dans une abbaye trappiste.

Jean-Michel Bezat



RELIGIONS Le ramadan a commencé à l'aube du mardi 30 décembre pour les quatre millions de musulmans de France. La date a été fixée lors de la *« nuit du doute »*. ● À MONTPELLIER, LA SALLE DE PRIÈRES de la nouvelle mosquée a une capacité d'accueil de 2 350 fidèles, ce qui en fait la première de France. Dans cette ville, la communauté musulmane est traversée par des conflits de représentation, de générations et d'orientation qui sont ceux de l'islam tout entier. ● POUR LES JEUNES, le ramadan est un *« challenge d'un mois contre la faim et contre soi-même »*. Asniah, vingt-trois ans, raconte le *« bonheur d'arriver au bout »*. ● LES FIDÈLES de la religion musulmane sont soumis à cinq grandes obligations rituelles que l'on appelle les cinq « piliers » de l'islam : la profession de foi, la prière, le ramadan, l'aumône et le pèlerinage.

Le ramadan a commencé pour quatre millions de musulmans en France

Des conflits de générations, de représentation et d'orientation traversent la communauté islamique. Enquête à Montpellier, où vient d'être inaugurée la mosquée la plus spacieuse de l'Hexagone

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

Khatir Nedromi gonfle le torse d'orgueil. Pour la première fois, il va présider le ramadan à la nouvelle

REPORTAGE

« Les jeunes ne se contentent plus d'un islam "mécanique". Ils veulent en savoir plus »

mosquée du Petit-Bard, à Montpellier. *« Les fidèles attendaient cette date avec impatience »*, dit-il. Chaque soir, à l'heure de la rupture du jeûne, dans la bonne tradition de la *saddaqa*, *« on servira les pauvres d'abord, puis on se servira »*. Cet ancien combattant de l'armée française reconverti dans le gardiennage d'un parc zoologique est président de l'Association des musulmans du Languedoc-Roussillon. De la main, il caresse la faïence – payée grâce à ses deniers (300 000 francs) – de la nouvelle mosquée, foule les 1 200 mètres carrés d'une moquette venue de Belgique. Construite à l'emplacement d'une ancienne... charcuterie, bordée d'un parking et d'une fontaine pour les ablutions, la salle de prières a une capacité d'accueil de 2 350 fidèles, ce qui en fait la première de France.

La mosquée Avicenne est un cadeau de la mairie de Montpellier à la communauté musulmane de la ville, qui compte 22 000 personnes, dont une majorité de Marocains et de Français musulmans, anciens harkis. Les travaux d'aménagement des locaux ont coûté 3 millions de francs. Maire de la ville, Georges Frêche est l'un de ceux qui, dans la région, ont le mieux résisté à la poussée du Front national : 11 % aux dernières élections municipales. Mais prudent, quand on s'étonne de l'absence de minaret au sommet de cette mosquée, il a cette réponse : *« Ce n'est pas la peine d'agiter les chiffons rouges. »*

Montpellier comptait déjà trois salles de prières : la mosquée des Abattoirs, rue Bernard-Délicieux ; la mosquée Gambetta, proche des Beaux-Arts, et celle du foyer Sonacotra, dans le quartier de la Paillade, à forte densité d'immigrés. Mais ces locaux exigus ne pouvaient plus répondre aux besoins. *« Des gens qui avaient prié dans des caves pendant des années ont pleuré en entrant pour la première fois dans ma mosquée »*, raconte Khatir Nedromi, qui n'est pas peu fier de rappeler ce que disait à son sujet Cheikh Abbas, l'ancien recteur de la Mosquée de Paris : *« J'ai un lion à Montpellier. Quand il sort les dents, les chacals se sauvent. »*

Ce n'est plus vrai. La nouvelle mosquée de Montpellier a aiguisé les appétits. Ou, plus exactement, elle a révélé au grand jour des conflits de représentation, de générations et d'orientation de l'islam de France en son entier. A cet égard, le cas de Montpellier est exemplaire. Conflit de représentation, d'abord. Le maire de la ville a confié la direction de la mosquée à Khatir Nedromi. Mais une partie de la communauté marocaine, qui est majoritaire – elle compte 8 000 personnes – se sent rejetée par ces gestionnaires algériens ou d'origine algérienne dont elle conteste les méthodes. *« Une mosquée doit être dirigée par la communauté musulmane, non par un homme et son clan »*, affirment en chœur Mohamed Guerrouch et Hocine Tahri, responsables de l'Association des musulmans franco-marocains de Montpellier.

« UN TRUC DE VIEUX »

Dans le conseil d'administration de la nouvelle mosquée Avicenne, où le président a placé des membres de sa famille, ne figure qu'un seul Marocain, jugé peu représentatif par ses compatriotes. L'imam qui dirige la prière a été nommé par la Mosquée de Paris, *« c'est-à-dire par l'Algérie »*, se plaignent les Marocains en ajoutant : *« La France n'est pas un pays du tiers-monde où l'on nomme les gens sans concertation. »* Le maire de Montpellier ne prend pas au tragique ces critiques d'un groupe minoritaire. *« J'ai aidé les musulmans à avoir une vraie mosquée*, souligne Georges Frêche. *A présent, en tant que maire attaché à la laïcité, il ne m'appartient pas de m'occuper de leurs affaires intérieures. »*

Une guerre de générations aggrave cette division communautaire. Les jeunes musulmans ne se sentent pas concernés par la nouvelle salle de prières. Ils se disent étrangers à cet islam de *« notables »*, à la gestion *« patriarcale »* d'un lieu de culte où ils s'entendent dire : *« Tu viens prier à la mosquée et, pour le reste, tu la fermes. »* A l'Association des jeunes Paillade-Phobos Nord (AJPPN), qui fait de l'aide aux devoirs et de l'animation culturelle ou sportive, Mohamed et Ali mettent l'accent sur les ruptures de générations qui entachent la transmission de l'islam. Leurs parents sont *« illettrés »* ou ils ont *« oublié »* leur Coran. L'exemple des *« grands frères »* ne suffit plus. Le besoin d'apprendre l'arabe et le Coran se fait de plus en plus sentir. Ils ne veulent plus d'imams ne parlant pas le français. *« Les mosquées devraient être les lieux de socialisation et de transmission de l'islam aux jeunes*, regrette Ali. *Elles ne sont plus qu'un truc de vieux. »*

Réplique de Khatir Nedromi : *« Les vieux sont bien contents d'avoir un imam et une mosquée. Ils en ont été si longtemps privés. Pour eux, un toit suffit pour prier à l'abri du soleil et de la pluie. Les jeunes veulent trop et trop vite. »* Professeur de sociologie à l'université Paul-Valéry (Montpellier-II), Mohand Khellil connaît bien ces décalages de générations. *« Les jeunes sont attachés à leur identité de musulmans, mais ils ne veulent plus débiter par cœur le Coran, comme le faisaient leurs parents et leurs grands-parents. »* Grâce à eux, la religion se transmet *« dans la langue de Molière, et non plus dans la langue du Prophète »*.

« ISLAM AU RABAIS »

Du coup, l'islam change. Il est soumis à une interprétation critique. Mohand Khellil cite des exemples : *« Les jeunes admettent mieux les mariages mixtes que leurs aînés. Ou ils peuvent commencer le ramadan, puis l'interrompre le week-end ; s'interdire de manger dans la journée, mais fumer, boire, avoir des relations sexuelles. »* C'est ce « bricolage » qui rend Georges Frêche optimiste. Dans sa mairie, sont employées 180 femmes d'origine maghrébine, et, dit-il, *« pour une qui porte le voile, j'en connais 179 autres qui mettent du rouge à lèvres ou portent la minijupe »*.

Tous les musulmans sont pourtant loin d'être unanimes. Une conception plus radicale de l'islam se diffuse aussi, qu'il serait expéditif de qualifier d'*« intégriste »*. Ainsi, à Montpellier, celui qui exerce la plus forte attraction chez les jeunes est un imam venu de Tripoli, au Liban, appelé Cheikh Khalid. En 1987, il a pris le contrôle de la vieille mosquée Touba de la rue Bernard-Délicieux qu'il a transformée en un centre de formation modernisé et informatisé. Il fait distribuer en français ses prêches du vendredi, imprime des fascicules sur l'enseignement du Prophète et des hadith, organise des pèlerinages de jeunes à La Mecque, publie des cassettes vidéo, des chants religieux et même un « catéchisme » par questions-réponses. Son association, appelée Projets de bienfaisance islamique en France, anime des écoles coraniques à Montpellier, mais aussi à Marseille, Toulon, Paris, Saint-Etienne. *« Nous ne faisons que notre devoir »*, résume modestement Cheikh Khalid.

Ce devoir, pour lui, consiste à répondre à l'ignorance des jeunes. Ils ne se contentent plus d'un islam *« mécanique »*, explique-t-il. Ils veulent en savoir plus sur le pourquoi de la loi musulmane, sur l'Histoire et la pensée coranique, etc. Ce faisant, le cheikh libanais se montre critique à l'égard de la nouvelle mosquée de Khatir Nedromi et d'une laïcité qui ne tolère, à l'entendre, qu'un « islam au rabais ». *« M. Nedromi dit que c'est un devoir de porter le voile, mais pas à l'école ni au marché. Alors, devant son mari ? »* S'il demande à ses jeunes disciples d'éviter tout conflit avec la société d'accueil, il ne cache pas que, pour lui, la loi religieuse est supérieure à la loi civile. Lorsqu'on lui parle de polygamie, il répond que *« la loi française n'interdit pas le concubinage »*. Et si construire un « islam à la française » veut dire « changer » ou « remodeler » l'islam, il proteste. *« L'islam n'a pas à être remodelé. Il doit être pratiqué, un point c'est tout. »*

Il n'y a pas d'intégrisme à Montpellier, se rassurent tous les responsables. Le consensus n'y règne pas pour autant. Et quand on exprime des craintes devant certains discours, le maire répond : *« J'ouvre des églises, des synagogues et des mosquées. Mais ce n'est pas à moi de juger si le curé est de gauche ou intégriste ! »*

Henri Tincq

Les cinq piliers de l'islam

L'islam s'est constitué autour de la révélation faite à Mahomet, né à La Mecque vers 570 et mort à Médine en 632. Transmis au prophète à partir de l'an 610 par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, le Coran est la parole de Dieu, la « récitation » de la Révélation, un message de soumission à Dieu (*islam* veut dire soumission ou abandon à Dieu). Dans la religion musulmane, le fidèle est soumis à cinq grandes obligations rituelles, que l'on appelle les cinq piliers de l'islam.

● **La profession de foi.** La *shahada* consiste à affirmer qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu, et que Mahomet est son prophète. C'est la formule que l'on prononce pour se convertir.

● **La prière.** Le fidèle doit prier cinq fois par jour entre le lever et le coucher du soleil. Il procède alors aux ablutions et récite ses prières de louange et d'adoration. L'heure est rappelée par le *muezzin* du haut du minaret.

● **Le ramadan.** Un mois par an, le fidèle doit s'abstenir de toute nourriture et de toute boisson du lever au coucher du soleil en signe de repentance et de conversion. Il doit également éviter, pendant la journée, tout rapport sexuel. Le jeûne est obligatoire, sauf pour les enfants et les malades.

● **L'aumône.** La *zakat* est conçue comme un geste charitable en faveur des pauvres. Elle est devenue peu à peu une sorte d'impôt prélevé surtout sur les riches.

● **Le pèlerinage.** S'il le peut, matériellement et physiquement, tout musulman doit faire, au moins une fois dans sa vie, un pèlerinage à La Mecque, en Arabie saoudite.

Aucun représentant de l'islam à l'Elysée pour les voeux

Aucun représentant de l'islam ne sera présent, mardi 6 janvier, à la cérémonie de voeux des autorités religieuses au président de la République, aux côtés de l'archevêque de Paris, du grand rabbin de France et du président de la Fédération protestante. A l'Elysée, on explique qu'il en a toujours été ainsi, car ne sont conviés que des ministres du culte représentant l'ensemble de leur communauté religieuse. Or la communauté musulmane française n'est pas organisée et ne dispose pas d'organe représentatif.

Le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a regretté cette décision, mardi 30 décembre. Ne pas voir en la Mosquée de Paris l'organe officiel de l'islam en France, *« c'est faire preuve de cécité »*, a-t-il estimé. *« C'est tellement évident »*, a-t-il ajouté sur LCI, en expliquant que la Mosquée de Paris avait été créée par décret de l'Etat français et qu'elle était financée en partie par des fonds publics. A l'Elysée, on fait remarquer que M. Boubakeur a été reçu par Jacques Chirac, mais en d'autres circonstances que les voeux.

« Un challenge d'un mois contre la faim et contre soi-même »

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

« J'avais treize ans quand j'ai voulu faire pour la première fois le ramadan. Mon père m'a répondu que c'était difficile à concilier avec le travail de l'école. Mais j'ai insisté et j'ai tenu le coup. Depuis, je ne me suis jamais servi du ramadan comme d'une excuse pour échapper à un cours de sport ou à un contrôle. » Une boule de cheveux noirs roule sur les épaules d'Asniah, vingt-trois ans, étudiante à Montpellier. *« Je ne suis pas une héroïne ni une sainte. Le ramadan, c'est dur. Mais le bonheur est tellement grand quand on arrive au bout. C'est un "challenge" d'un mois contre soi-même mais, à la fin, on se dit qu'on a tenu le coup. »*

Pour parler du jeûne du ramadan, le mot « challenge » revient souvent dans la bouche des jeunes musulmans. Mais, comme dit Abdelkrim, étudiant marocain à la faculté des sciences, *« l'obligation de respecter le ramadan s'impose à tout le reste, c'est-à-dire aux difficultés rencontrées »* : *« C'est plus facile à faire quand on se soutient, quand on sait qu'on n'est pas seuls à jeûner. Pour moi, la vie sur terre est passagère et je sais que je ne dois pas perdre de temps. J'essaie donc de prendre le ramadan pour un bon moment et de gagner des bénédictions pour le futur. »*

Le ramadan n'est pas le premier « pilier » de l'islam, mais il est le plus respecté, y compris par les jeunes qui se disent religieux. Ceux-ci n'ignorent pas les conflits entre l'islam maghrébin et l'islam pakistanais, entre l'islam wahhabite d'Arabie saoudite et l'islam des soufis du Sénégal mais, dit Jamel, *« pendant un mois, le ramadan transcende toutes les divisions nationales et religieuses de l'islam. Les musulmans du monde entier communient par la faim »*.

La pratique du jeûne est d'autant moins difficile qu'on s'entraîne toute l'année.

A la maison, le père d'Asniah ne lui a jamais tenu de grands discours sur la religion mais elle l'a vu faire le ramadan, réciter ses prières quotidiennes, aller sur la tombe de ses ancêtres lors de « vacances » en Algérie. Elle l'a entendu parler des saints de l'islam. Le vendredi ou les jours de fête, elle a vu sa mère préparer le couscous pour les *« malheureux »*.

AMALGAME AVEC L'INTÉGRISME

« Mon père ne m'a jamais demandé d'observer le ramadan parce que "Dieu le dit" *ou parce que* "le Coran le dit". *Mais il le faisait et, pour moi, cela suffisait. »* Chaque soir, seule dans sa chambre, Asniah cumule ses cinq prières de la journée. En voyage, elle emmène toujours son tapis. Elle fait le *« grand bain »* mensuel, dévore Ibn Arabi, mais aussi les psaumes de la Bible et l'Evangile : *« Jésus m'intéresse »*, dit-elle. Elle a fait cette année le pèlerinage de La Mecque.

Le ramadan est un « challenge » contre soi-même, mais se veut aussi un signe dans une société française où les jeunes musulmans souffrent de l'amalgame entre la pratique de la religion et l'intégrisme. *« Celui qui ne boit pas, qui ne sort pas en boîte, qui ne fréquente qu'une femme passe facilement pour un extrémiste religieux »*, se plaint un jeune de la Paillade. *« Si on regarde le "20 heures" à la télé, où que cela se passe, l'islam est confondu avec l'intégrisme*, renchérit Mohamed. *Mais avez-vous jamais côtoyé des musulmans pour les juger de cette façon ? Quand un chrétien est un bon croyant, on dit que c'est un bon pratiquant. Quand un musulman est un bon pratiquant, on dit que c'est un intégriste. »*

« Mes copains n'arrivent pas à comprendre que je puisse être à la fois pratiquante et si tolérante avec ceux qui boivent de l'alcool ou sortent le samedi soir, ajoute Asniah. *Je n'ai jamais essayé de remettre quelqu'un sur le droit chemin ou de le convertir. J'essaie d'abord d'être fidèle à moi-même. Je ne cache pas ma pratique, mais je ne l'étale pas non plus. On est dans une société laïque et je ne vois pas pourquoi, en portant le voile par exemple, j'agresserai mon voisinage. »*

H. T.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le commissaire Philippe Féval** a quitté la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, lundi 29 décembre, dans le cadre d'une libération conditionnelle. L'ancien chef adjoint de la brigade de répression du banditisme (BRB) avait été condamné, le 3 mars, à trois ans et demi de prison par la cour d'appel de Paris pour complicité de trafic de stupéfiants. Il avait couvert l'attitude de l'un de ses subordonnés, qui avait révélé à un indicateur qu'il faisait l'objet d'une enquête de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (Ocrtis).

■ **FAITS DIVERS : un nouveau-né âgé de quelques heures a été découvert**, *mercredi 31 décembre*, dans les poubelles d'un immeuble collectif de Saint-Priest, dans la banlieue sud de Lyon, par le gardien de l'habitation. Le bébé, une petite fille, était chaudement vêtu et paraissait *« alerte »*.

Nouveaux témoignages sur l'accident de la princesse Diana

DANS SON ÉDITION du 31 décembre, *Le Parisien* apporte de nouveaux éléments sur les circonstances de l'accident qui a provoqué la mort de la princesse Diana et de son ami, l'homme d'affaires égyptien Emad Al Fayed, le 31 août, à Paris. Selon le quotidien, deux témoins, entendus par les enquêteurs le 18 septembre, assurent avoir vu ce soir-là une Fiat Uno blanche sortir en zigzaguant du tunnel de l'Alma, quelques instants après l'accident. Leur témoignage figure dans le rapport de 400 pages transmis en début de semaine par la brigade criminelle au juge d'instruction Hervé Stephan.

Ces témoins, un homme et une femme, avaient dîné dans un restaurant du quartier avant de partir en voiture par l'avenue de New-York, qui longe la sortie du tunnel. C'est à ce moment-là, vers 0 heures 25, qu'ils auraient croisé la Fiat. D'après *Le Parisien*, le conducteur, un homme brun d'une quarantaine d'années, avait un *« comportement anormal »* et se retournait *« sans arrêt »* en direction du tunnel. Un *« gros chien »* se trouvait à l'arrière de sa voiture. La Fiat aurait ensuite poursuivi sa route.

Sous le tunnel, la Mercedes conduite à très vive allure par le chauffeur du Ritz Henri Paul, venait de heurter un pilier. Interrogé à plusieurs reprises, le seul survivant, le garde du corps britannique Trevor Rees-Jones, ne semble pas se souvenir des secondes qui ont précédé le choc.

L'existence des deux témoins cités par *Le Parisien* a été confirmée au *Monde* de bonne source. Il semblerait toutefois que leur relation des faits ne soit pas d'une grande précision. *« Il n'y a rien de nouveau, rien de décisif, tout cela était connu »* indiquait-on, mercredi matin, de source policière. La présence d'une Uno blanche avait été établie dans les semaines suivant l'accident, lorsque des débris de feu arrière d'un véhicule de ce type avaient été retrouvés sur place. Des traces de peinture blanche avaient également été relevées et expertisées. La Mercedes de la princesse et d'Emad Al Fayed pourrait donc avoir eu un accrochage avec cette Fiat. Les enquêteurs se gardent toutefois de tirer une quelconque conclusion de ces constatations. A ce jour, les recherches entreprises pour retrouver le propriétaire de la Uno blanche sont restées vaines.

Ph. Br.

Bilan du plan Vigipirate en 1997 à Paris

MIS en place le 8 septembre 1995 à la suite de l'attentat à la voiture piégée devant une école juive de Villeurbanne, allégé en janvier 1996, le plan Vigipirate avait été réactivé après l'attentat du 3 décembre 1996 à la station RER de Port-Royal.

Pendant l'année 1997, il a été appliqué sans discontinuité à Paris. Au cours de ces douze mois, il a donné lieu à 743 686 contrôles de personnes et 156 351 contrôles de véhicules dans la seule capitale, souligne un bilan communiqué, mardi 30 décembre, par la préfecture de police de Paris.

A Paris, au cours de l'année 1997, 9 933 personnes ont été mises à la disposition de la police judiciaire pour une infraction présumée par les forces de sécurité opérant dans le cadre du plan Vigipirate, indique la préfecture.

A cette date, 1 315 policiers, gendarmes et militaires étaient déployés dans la capitale au sein de ce dispositif.

Un escadron de gendarmes mobiles (75 hommes), trois compagnies républicaines de sécurité (240 hommes), quatre compagnies et demie de forces militaires (450 hommes) et vingt-sept sections et demie de la direction de la sécurité publique de la préfecture de police (550 hommes) sont à ce jour déployés à Paris dans le cadre de ce dispositif, particulièrement dense dans les transports en commun, mais également présent dans les sites touristiques et les zones de grande activité commerciale.

DISPARITIONS

Henry Barraud

Créateur d'une musique lyrique, riche et équilibrée

LE COMPOSITEUR Henry Barraud, ancien directeur des programmes musicaux de la radio nationale, est mort dimanche 28 décembre dans la banlieue parisienne.

Né à Bordeaux le 23 avril 1900, Henry Barraud aurait dû, selon la volonté familiale, s'illustrer dans le commerce du vin... Mais, depuis l'âge de seize ans, le démon de la composition l'habitait, et il en avait reçu les premiers rudiments auprès de Fernand Vaubourgoin. Au Conservatoire de Paris, où il entre à vingt-six ans, Georges Caussade lui enseigne la fugue, Paul Dukas la composition, Louis Aubert l'orchestration. Mais il n'y reste guère : l'excessive modernité d'un quatuor à cordes, aujourd'hui égaré, aurait justifié son renvoi.

Il n'en continue pas moins à composer : en 1933, Pierre Monteux dirige *Finale* pour orchestre, tandis que son *Poème* est créé à Bruxelles. Florent Schmitt encourage vivement ces premiers essais. La même année, il fonde avec Jean Rivier la Société des concerts Triton, où ils feront entendre leurs œuvres, *mais aussi, notamment*, celles de l'école de Vienne. En 1937, Henry Barraud entre au commissariat général de l'Exposition universelle pour en diriger les manifestations musicales. Sa cantate *Le Feu* y sera exécutée, comme *La Fête des belles eaux* de Messiaen. De cette époque datent les *Quatre Préludes* pour orchestre à cordes et *La Farce de Maître Pathelin*, qui ne sera créée à l'Opéra-Comique qu'en 1948. Le rythme de sa production se ralentit pendant la guerre au profit de l'activité qu'il déploie pour la constitution du réseau radiophonique de la Résistance.

A la Libération, Henry Barraud est nommé directeur musical de la Radiodiffusion française – où il organise la première intégrale de l'œuvre de Stravinsky – avant de devenir, en 1948, directeur de la chaîne nationale. Entre-temps, il avait fondé, avec Maurice David, la *Maîtrise de la Radio*, institution exemplaire en France et longtemps unique en son genre. *Le Mystère des saints Innocents*, oratorio d'après Péguy, créé en 1948 par l'Orchestre national, le Chœur et la Maîtrise de la Radio, reste l'œuvre majeure de cette période, bientôt suivie de *Numance*, tragédie lyrique d'après Cervantès, créée à l'Opéra de Paris le 15 avril 1955.

FAIRE ÉCOUTER

Le langage nettement tonal d'Henry Barraud lui attire alors les sarcasmes gratuits de ses jeunes confrères de l'éphémère revue du *Domaine musical*. Ce n'était pas faute de curiosité de sa part pour les techniques nouvelles – et son livre *Pour comprendre les musiques d'aujourd'hui* (Seuil, 1968) reste un modèle d'équité et d'ouverture d'esprit –, mais il avait choisi de rester fidèle à lui-même. « *Mes préférences*, confiait-il à Claude Rostand, *vont à une musique intérieure et lyrique qui cherche à équilibrer l'émotion et les satisfactions intellectuelles.* »

Dans la querelle des anciens et des modernes qui se jouait alors, ce n'était pas la profession de foi d'un opportuniste, d'autant que l'émotion était mal vue des uns comme des autres. Une *Symphonie pour cordes*, en 1955, et un *Te Deum*, créé l'année suivante au Festival de Venise, précèdent l'événement que constituera la première audition à Boston, en février 1958, de la *Troisième Symphonie*, sous la direction de Charles Munch, qui plaçait Henry Barraud dans la descendance de Roussel. Il se tourna ensuite vers l'opéra bouffe avec *Lavinia*, sur un livret de Félicien Marceau, créé en 1961 au Festival d'Aix-en-Provence. A la demande de Jean-Pierre Rampal, il devait composer ensuite un *Concerto pour flûte* particulièrement bienvenu et créé à Brunswick en 1963. Quittant, en 1965, ses fonctions directoriales à la radio, où il avait favorisé l'expression de tous les courants musicaux, Henry Barraud allait devenir pour les auditeurs de France-Culture le producteur de l'émission « Regards sur la musique ». Abordant tous les genres, l'opéra comme la musique pure, avec un rare sens de la pédagogie, s'efforçant de faire écouter et aimer plutôt que de chercher à expliquer, il paraît l'érudition des charmes de la spontanéité et de la familiarité. Le livre qu'il consacre alors à Berlioz (repris plus tard chez Fayard et augmenté) remettait en place, avec une argumentation solide, les idées reçues qui avaient cours dans les années 60. Au conte radiophonique *La Fée aux miettes* (1968), d'après Nodier, allaient succéder *Une saison en enfer*, quatre mouvements symphoniques inspirés par Rimbaud, *La Divine Comédie* (1972), cantate d'après Dante, et, pour le trentième anniversaire de la Maîtrise, l'émouvante *Enfance à Combourg* (1977) d'après Chateaubriand. Mais c'est avec deux opéras qu'Henry Barraud devait prendre congé : *Le Roi Gordogane*, fantaisie surréaliste et cruelle sur un livret de Radovan Ivsic, créé à Bordeaux en 1979, puis *Tête d'or*, d'après Claudel, qui ne fut donné qu'en version de concert au Théâtre des Champs-Elysées en 1985.

Le succès modéré que remporta cette dernière partition, à laquelle le compositeur tenait tant, contribua à faire entrer dans l'oubli, de son vivant, un créateur qui semblait appartenir à un autre temps. Quand on se décidera à rééditer les meilleures œuvres d'Henry Barraud, on sera sans doute surpris d'y découvrir une musique lyrique, riche et équilibrée, dans une tradition dont il fut l'un des derniers continuateurs.

Gérard Condé

Jacques Tournouër

Un journaliste rigoureux et exigeant

JACQUES TOURNOUËR, ancien collaborateur du *Monde*, rédacteur en chef adjoint de l'*Agefi*, s'est éteint vendredi 26 décembre, victime d'un cancer, à l'âge de cinquante-neuf ans.

S'éteindre est, hélas, le terme qui convient à cet homme qui brûlait d'une flamme si personnelle. Il était arrivé au *Monde* en 1967 pour s'essayer au journalisme après avoir rompu avec la carrière des armes. Elève officier à l'école militaire de Saint-Cyr (promotion maréchal Bugeaud 1958-1960), officier d'active durant les deux dernières années de la guerre d'Algérie (1960-1962), il avait donné sa démission parce qu'il désavouait certains aspects de l'action militaire dans l'ancienne colonie.

Un détour par l'université (sociologie et sciences économiques), et cet éternel étudiant se retrouva dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, à la tribune de la presse, pour faire le compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale. Dans cet exercice astreignant et austère, comme dans tous les autres travaux qu'il a effectués au service de politique intérieure du *Monde*, Jacques Tournouër a laissé le souvenir d'un confrère rigoureux, cultivé, s'exprimant avec beaucoup de finesse.

Fort de convictions qu'il n'affichait guère, il se protégeait derrière un détachement amusé des emballements de la profession, le regard aigu, un mince sourire aux lèvres. Ce n'était pas le seul paradoxe de ce caractère volontiers réservé mais porté à se dépasser – et à dépasser les autres – dans toutes les activités où l'entraînait son goût de l'aventure et du risque. Le besoin de changer, d'aller voir ailleurs, le conduisit en 1971 en Nouvelle-Calédonie, où il fut rédacteur au quotidien *La France australe* (1971-1979), puis rédacteur en chef du quotidien *La Presse calédonienne* (1980-1981). Il poursuivit sa carrière à Paris à l'agence Urbapress (1984-1985) et au quotidien l'*Agefi*, comme chef du service étranger (1985-1986), rédacteur en chef adjoint chargé du service international (1986-1988), envoyé spécial à New York (1988-1991), rédacteur en chef adjoint au siège jusqu'à ce que la maladie l'éloigne de son journal.

Une maladie qu'il a affrontée avec lucidité et pudeur, à sa manière, qui était d'exiger d'abord beaucoup de lui-même.

André Laurens

Jerry Masucci

L'« inventeur » de la salsa

JERRY MASUCCI, fondateur et président du label américain de salsa Fania Records, est mort à Buenos Aires le 21 décembre des suites d'une péritonite. Il était âgé de soixante-deux ans. Ses obsèques ont eu lieu le lendemain de Noël à New York, où il avait créé en 1964, avec le compositeur et flûtiste dominicain Johnny Pacheco, le label qui fut au cours des années 70 le phare de la salsa new-yorkaise et joua un rôle primordial dans sa diffusion mondiale. De Celia Cruz à Willie Colon, de Ruben Blades à Cheo Feliciano, une kyrielle de noms prestigieux y signèrent quelques-uns de leurs albums les plus remarquables.

D'origine italienne, Jerry Masucci est né à Brooklyn. Son penchant pour les rythmes afro-cubains, surgi lors d'un séjour dans la marine à Cuba, se transforme en perspectives commerciales quand, devenu avocat, il décide de fonder avec l'un de ses clients, Johnny Pacheco, une maison de disques, Fania Records, dédiée à la musique latine. Pour identifier ses différentes productions, il choisit le terme « *salsa* », déjà utilisé dans leurs chansons par certains artistes cubains, et le fait déposer comme titre de propriété industrielle.

Pour assurer la promotion du label, il a l'idée de réunir ses meilleurs musiciens et chanteurs dans un groupe éponyme à géométrie variable, la Fania All Stars. Le monde entier va ainsi pouvoir goûter au son « Fania ». Producteur de deux films à la gloire de ses poulains et de la salsa, *Our Latin Thing*, puis *Salsa*, Jerry Masucci se montre moins présent au cours des années 80 sur le marché de la musique latine produite à New York. Il semble alors se contenter de vivre sur des acquis, un immense catalogue de plusieurs centaines d'albums, dont des plages essentielles de la salsa. Une mine que le label français Déclic a entrepris de réactiver, sortant notamment récemment une double compilation, *Hommage à Jerry Masucci : l'histoire de la Fania*, qui était précédée, en juillet, par le dernier enregistrement de la Fania All Stars, *Bravo*.

Patrick Labesse

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mme Léopold GLUCK,
née Rachel Marcelle BREGER
est heureuse d'annoncer la naissance de son premier arrière-petit-enfant,

Noémi,

le 14 décembre 1997,
chez *Marianne* et *Jean-Philippe LEVY*.

Décès

– Les éditions Albin Michel
ont la tristesse de faire part du décès de

Christian BACHMANN.

Elles adressent à ses proches l'expression de leurs sentiments affectueux.

Albin Michel,
22, rue Huyghens,
75014 Paris.
(*Le Monde* du 31 décembre.)

– Jean Monnier, président,
Et le conseil d'administration du CHU d'Angers,
Jean Le Camus, directeur général du CHU d'Angers,
Gilles Guy et Claude Bouderlique, président et vice-présidente de la commission médicale,
Philippe Alquier, chef du service de réanimation médicale,
Et toute la communauté médicale hospitalière,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gilles BOUACHOUR,
médecin des hôpitaux d'Angers,
membre de la délégation régionale à la recherche clinique,

survenu à Angers, le 28 décembre 1997, dans sa quarantième année.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses amis.

– *Le président de l'université de Reims,*
Le doyen de l'UFR des sciences,
Ses collègues du département de mathématiques,
Ses étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Leonid S. FRANK,
professeur à l'université de Reims,
ancien professeur des universités de Moscou, Tel-Aviv, Pavie et Nimègue.

Cornelius CASTORIADIS

est mort le 26 décembre 1997, à l'âge de soixante-quinze ans, plongeant dans le chagrin
Zoé Castoriadis,
son épouse,
Cybèle Castoriadis,
sa fille,
Sparta Castoriadis,
sa fille,
Sonia et Guillaume Bataillon,
ses petits-enfants,
Rilka Walter
et Dominique Walter.

Nous nous recueillerons, famille et amis, le samedi 3 janvier 1998, à 10 heures, à l'église réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, qui accueille chaleureusement cette cérémonie laïque.

L'inhumation aura lieu à 12 heures, au cimetière du Montparnasse. Des fleurs mais pas de couronnes.

« ...Ils regardaient monter en un ciel ignoré du fond de l'océan des étoiles nouvelles. »

– *Le président,*
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et ses collègues de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

***Cornelius* CASTORIADIS,**
directeur d'études,

survenu le 26 décembre 1997.
(*Le Monde* daté 28-29 décembre.)

– Yolande Meyer,
François Meyer,
Delphine et Clémentine,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

René-Luc MEYER,
professeur
à l'université Henri-Poincaré de Nancy,

survenu le 30 décembre 1997.

L'incinération a lieu au crématorium de Nancy.

Ses cendres seront dispersées au Donon.

4, allées de Médreville,
54520 Laxou.

– Mme Jacques Tessier,
son épouse,
Ses enfants,
Et petits-enfants,
Le Père Pierre Tessier,
Et le Frère Michel Tessier,
ses frères,
font part du retour à la Maison du Père, le 29 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année, de

Jacques TESSIER,
président d'honneur de la CFTC,

et vous prient de participer ou de vous unir d'intention à la cérémonie religieuse en sa paroisse Saint-Lambert de Vaugirard, 1, rue Gerbert, Paris-15e, vendredi 2 janvier 1998, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

5, rue Léon-Delhomme,
75015 Paris.

– Le conseil confédéral de la CFTC,
Alain Deleu, président,
Jacques Voisin, secrétaire général,
se joignent à Jacqueline Tessier,
son épouse,
Ainsi qu'à ses enfants,
Et à sa famille,
pour faire part de la peine qu'ils *éprouvent* à l'occasion du décès de

Jacques TESSIER,
président d'honneur de la CFTC,

survenu le 29 décembre 1997, dans sa *quatre-vingt-quatrième année.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 janvier 1998, à 11 heures, en l'église Saint-Lambert de *Vaugirard*, 1, rue Gerbert, Paris-15e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

Confédération française des travailleurs chrétiens,
13, rue des Eclus es-Saint-Martin,
75483 Paris Cedex 10.
(*Le Monde* du 31 décembre.)

– Denise Barraud,
son épouse,
Ses enfants,
Et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Henry BARRAUD,
compositeur de musique,
directeur de la musique,
puis de la chaîne nationale
à la *radio* de 1944 à 1965,

survenu le 28 décembre 1997.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(Lire ci-dessus.)

– Eliane Volcovici Nadelar,
ses enfants et petits-enfants,
Henri et Madeleine Volcovici Nadelar
et leurs enfants,
Michèle et Bruce Antman-Harway
et leurs enfants,
Philip et Alison Harway
et leurs enfants,
Daniele Harway
et son fils Max Harway,
Yvette et Lucien Fayman
et leurs enfants,
Charles et Lilene Calamaro
et leurs enfants,
Gilberte et Pierre Djian
et leurs enfants,
Georges Nadelar
et ses enfants,
Marc et Monique Nadelar
et leurs enfants,
Jacques Bassous
et son fils,
Les parents, alliés et la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Jean
VOLCOVICI NADELAR,
née Marguerite SCHAMASCH,

survenu le 22 décembre 1997, en son domicile, à Boulogne, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

L'inhumation a eu lieu au nouveau cimetière de Boulogne, le mercredi 24 décembre, dans la plus stricte intimité.

– La famille Zebdi
a la tristesse de faire part du décès de son cher et regretté

Kamal ZEBDI,
diplômé de l'Ecole du Louvre,
lauréat de l'Académie française,
homme de lettres,
poète et artiste peintre,

survenu le samedi 20 décembre 1997, *dans sa soixante-seizième année au milieu* des siens.

L'inhumation a eu lieu le dimanche 21 décembre, à *Rabat* (Maroc).

« Nous sommes à Dieu et nous Lui retournons. »
Le Coran.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Tournouër-Tran Ngoc-Anh,
Geneviève Tournouër,
René et Jocelyne Tournouër,
leurs enfants Sophie et Aurélien,
Denis et Isabelle Moreau,
leurs enfants Gaëlle, Alban et Guilhem,
Tran Ngoc Quang et son épouse,
leurs enfants Minh, Khanh et Loan,
Ho Chi Hieu et son épouse,
leurs enfants Tram-Anh, Anh-Thi et Kim-Anh,
son épouse, ses frère, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Sa famille,
Ainsi que ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacques TOURNOUËR,
journaliste,

survenu le 26 décembre 1997, à l'âge de *cinquante-neuf ans.*

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (Orne) dans l'intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

42, rue Pascal,
75013 Paris.
(Lire ci-dessus.)

Anniversaires de décès

– 1er *janvier 1987.*

Jean BARTOLI.

« La nuit qui nous entoure nous emportera
Le rêve et la réalité se vivent au même instant. »

– Il y a cinq ans, le 1er janvier 1993,

Shalom COHEN

quittait les siens.

Une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), Nice (Alpes-Maritimes).

Profondes et affectueuses pensées pour

Nicole,
1968

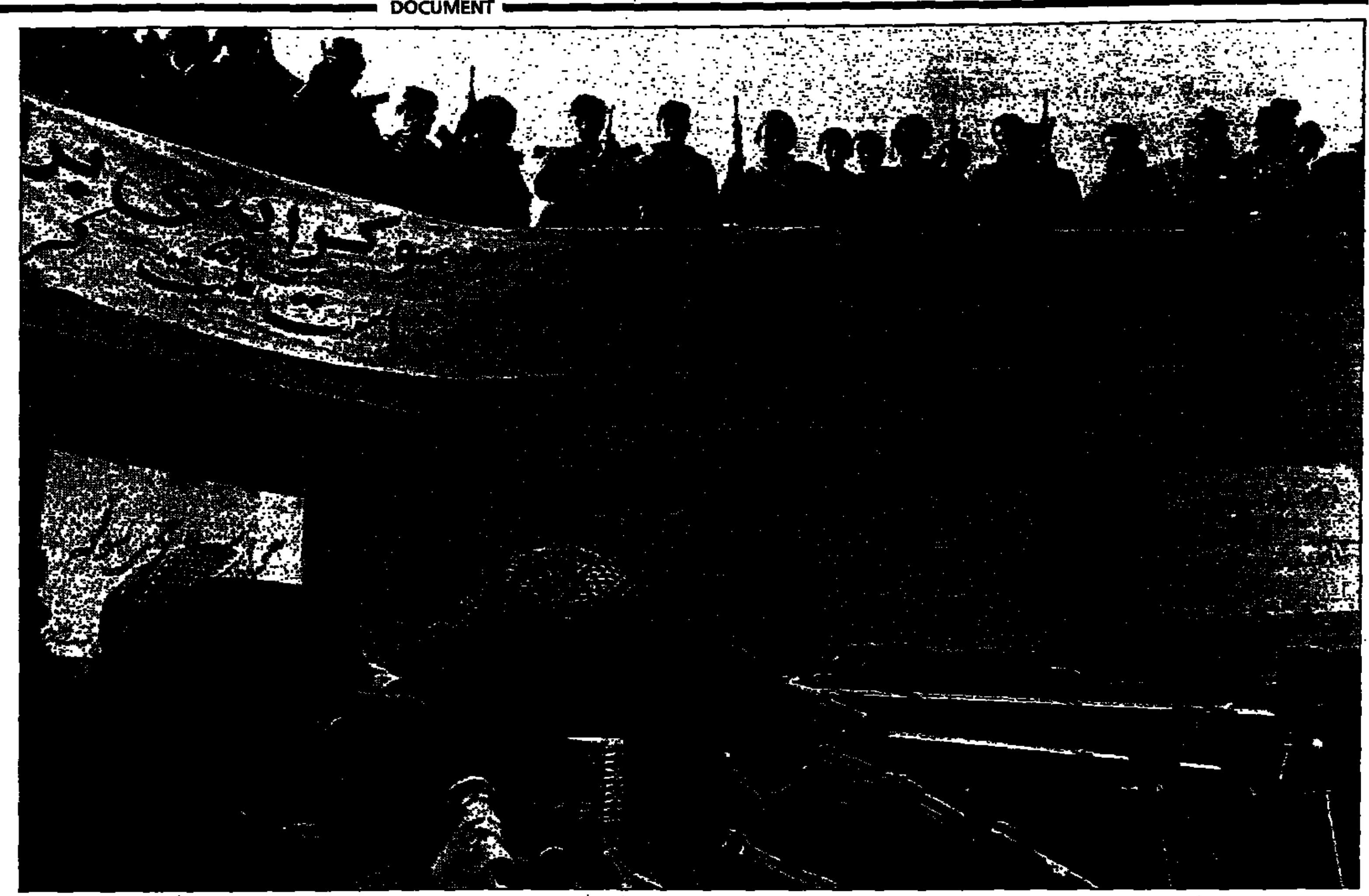
et sa maman,

Madeleine TAITZ,
1970.

Communications diverses

Fêtes de Noël et de l'Epiphanie
Traditions arméniennes, grecques et chypriotes.
Samedi 3 janvier 1998 :
★ à 17 heures : Jean-Michel Billioud « Les chrétiens d'Orient ».
★ à 18 heures : chorale arménienne *Daron. Chants traditionnels et religieux* de Noël.
CRDA,
9, rue Cadet,
75009 Paris.
Pour tous renseignements : 01-42-46-05-58.

Venu rencontrer des émissaires du régime islamique de Téhéran, le chef du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI) avait été assassiné à Vienne en 1989. L'enregistrement de ces entretiens sur les conditions d'une éventuelle autonomie du Kurdistan a été remis au PDKI par la police autrichienne. « Le Monde » en publie les principaux extraits



Novembre 1979, à Mahabad : premier meeting d'Abdoul Rahman Ghassemlou depuis son retour en Iran.

La tragique négociation sur l'autonomie du Kurdistan d'Iran

LE 13 juillet 1989, Abdoul Rahman Ghassemlou, chef du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI), était tué de deux balles dans la tête avec deux de ses camarades, dans un appartement de Vienne. Depuis dix ans, une guerre opposait l'armée de Téhéran aux peshmergas (combattants kurdes). Après une première série de contacts, en décembre 1988 et janvier 1989, Ghassemlou venait de renouer avec des émissaires iraniens, dont l'un, Mohammed Jaffar Sahraroudi, chef adjoint des renseignements (extérieurs) des Gardiens de la révolution au Kurdistan iranien, a été blessé lors de la fusillade.

La police autrichienne a laissé ce dernier sortir de l'hôpital où il avait été soigné pour se réfugier à son ambassade et quitter l'Autriche le 22 juillet. Un garde du corps iranien, un certain Bonzourgian, retenu un temps dans les locaux de la police, puis visé par un mandat d'arrêt finalement levé, a pu lui aussi regagner Téhéran. Le troisième homme, Haji Moustafavi Lajeverdi, chef des services secrets (intérieurs) au Kurdistan, a pu quitter librement l'Autriche.

Ces entretiens entre les envoyés de Téhéran et les chefs kurdes avaient été enregistrés par les participants : après avoir été conservées par la police autrichienne, les cassettes de Ghassemlou ont été remises au PDKI : c'est Abdoulla Hassan Zadé, secrétaire général du PDKI, qui nous a permis d'écouter ce document exceptionnel : jamais Abdoul Rahman Ghassemlou n'avait exposé avec un tel souci pédagogique sa conception de l'autonomie pour le Kurdistan iranien. Les questions et les réponses de ses interlocuteurs iraniens, assurés, croyaient-ils, que leurs propos ne seraient jamais divulgués, éclairent de façon révélatrice l'état d'esprit et la psychologie des responsables de la République islamique d'Iran (RII), qui oscillent entre des références à des concepts politiques modernes et des références... au califat d'Ali.

Les assassins de Ghassemlou et de ses amis kurdes ont-ils résolu de le supprimer après avoir entendu ses déclarations ? Ou étaient-ils déterminés à le tuer avant même le début de ces discussions ? La lecture du document permet d'avancer le scénario suivant : les autorités iraniennes, sachant que le mouvement de Ghassemlou avait été très affaibli par les coups de l'armée iranienne et par une nouvelle scission (1988) et connaissant son désir d'arriver à une solution négociée, ont peut-être espéré qu'il se contenterait d'une demi-mesure : la légalisation de son parti. Mais, Ghassemlou s'obstinant à demander la proclamation solennelle de l'autonomie du Kurdistan par les nouveaux dirigeants iraniens (Khomeiny venait de mourir le 4 juin 1989), les émissaires de Téhéran ont contacté leurs responsables après la première rencontre. L'ordre serait alors tombé : *« Abattez-le. »*

« La « La paix soit avec vous ! Nous avons convenu entre nous que ces contacts devaient rester totalement secrets », déclare Sahraroudi, car il y a *« des ennemis qui ne veulent pas que ces problèmes soient résolus »*. Il précise : *« Même à l'intérieur du gouvernement iranien, il y a des gens qui ne veulent pas de contacts. Au sein de l'exécutif, il n'est pas possible de parler ouvertement de ce problème. »*

Abdoul Rahman Ghassemlou va droit au but : *« Au cours de notre dernière rencontre, on a parlé de deux points essentiels : l'acceptation du principe d'autonomie et le principe de la libre activité de notre parti dans le pays. Vous avez répondu qu'actuellement les autorités du régime ne sont pas d'accord sur l'acceptation du principe d'autonomie. Le deuxième point, nous l'avons longuement discuté au bureau politique : est-ce que les peshmergas garderont les armes ou pas ? Le bureau politique pense qu'il est impossible de rendre les armes. Vous comprendrez qu'après dix ans de guerre, et toutes ces victimes, l'autonomie est devenue le symbole de nos revendications. Utiliser un autre mot ? Si vous acceptez le contenu de l'autonomie, pourquoi est-ce que vous avez peur du mot ? »*

Tout en ne cessant pas de marteler qu'il est l'homme de l'autonomie – *« Ma génération, c'est la génération de la démocratie et de l'autonomie »* –, Ghassemlou invite ses interlocuteurs à négocier en les mettant en garde : *« Bien sûr, si le problème kurde n'est pas résolu, cela pourrait conduire à des revendications centrifuges et au séparatisme »*...

Sahraroudi reprend la parole : *« C'est la première fois qu'on discute entre nous de ce que l'islam pense du problème des nationalités. Pour résoudre nos problèmes, nous n'écoutons personne, ni l'Est ni l'Ouest, nous sommes prêts à nous sacrifier pour nos idéaux. »*

Ghassemlou revient à la charge : *« Je voudrais vous dire que je ne suis pas convaincu par tous ces obstacles à la proclamation de l'autonomie que vous avez énumérés... C'est maintenant MM. Khamenei et Rafsandjani qui dirigent la prière du vendredi à Téhéran. Ils pourraient faire une déclaration sur l'autonomie du Kurdistan. »* Il expose en détail sa conception de l'autonomie : *« Pour nous il y a quatre points essentiels : l'autonomie, cela veut dire la décentralisation du pouvoir. Le deuxième point essentiel pour nous, c'est la langue kurde. Le kurde doit devenir la langue officielle de la région kurde. Le troisième problème, c'est la délimitation de la région autonome.*

« C'est impossible de changer le mot "autonomie". Ce mot a une charge émotionnelle, historique, pour la population kurde »

Pour ça, il faut prendre en considération les facteurs géographiques, économiques, et surtout la volonté de la population des régions où vivent les Kurdes. Le quatrième point est essentiel pour la population kurde : il faut que la sécurité à l'intérieur de la région kurde soit assurée par les Kurdes. Nous ne demandons pas davantage... En ce qui concerne leur application, nous sommes réalistes. Par exemple, pour la délimitation des frontières, il y aura des litiges. Mais les Kurdes ne sont pas prêts à faire la guerre pour les détails si l'essentiel est accepté. »

GHASSEMLOU conclut : *« C'est impossible de changer le mot "autonomie". Ce mot a une charge émotionnelle, historique, pour la population kurde. C'est un symbole. J'ai l'impression que vous acceptez le contenu, mais que vous voulez qu'on renonce au mot. Quand on lit un texte sacré en islam, on ne peut pas commencer sans dire "Bismilla Rahim" (« Au nom de Dieu »). C'est la même chose, vous acceptez le contenu de l'autonomie, mais pas le "Bismilla Rahim". »*

Les Iraniens disent alors qu'ils doivent contacter Téhéran avant de reprendre des discussions qui *« ont créé beaucoup d'espoir »*. Le lendemain, le 13 juillet, Sahraroudi dit qu'il a joint ses *« frères »*. *« Vous avez dit hier que les responsables iraniens pourraient parler de l'autonomie à la prière du vendredi... Il y a des problèmes sur lesquels les responsables, l'Imam, peuvent parler à la population. Mais il faut préciser qu'il y a des problèmes sur lesquels nous avons des points de vue différents. »*

Sahraroudi se lance dans une longue digression révélatrice de la façon dont le régime résout – ou ne résout pas – ses problèmes : *« Bien sûr, nous avons d'autres problèmes. Depuis dix ans, il y a une discussion très animée sur le rôle du Bazar : certains disent qu'il ne faut pas le laisser contrôler l'économie de l'Iran et que les déshérités soient considérés comme des citoyens de deuxième classe. A cette époque, l'Imam était vivant et il a dit que l'islam n'est pas pour le capitalisme, l'islam n'est pas pour le contrôle de l'Etat ; l'islam est au milieu, c'est une troisième voie qui a ses règles ! Je vais vous citer l'exemple du commerce extérieur : trois fois des lois ont été soumises au majlis (Parlement), sans solution... Donc, à la fin, ils ont été obligés de les soumettre au conseil du discernement.*

» Venons-en maintenant à l'autonomie... C'est comme pour l'économie : il y a deux pensées là-dessus. Il y a une pensée qui rappelle qu'à l'époque de sa Sainteté Ali (gendre de Mahomet et quatrième calife) sa Sainteté Ali gouvernait depuis le siège central du califat. Mais il y avait d'autres régions, qui s'appelaient "vilayets" (provinces), dont les "valis" (gouverneurs) avaient des compétences beaucoup plus vastes que celles de l'autonomie. Il y a une autre école qui dit que c'était à l'époque d'Ali, et qu'aujourd'hui les conditions sont différentes : nous sommes entourés d'ennemis, de pays qui sont dans l'OTAN, de régimes réactionnaires, qui ne laisseront pas l'autonomie rester dans ses limites. Ils essaieront de l'élargir, pour que ça aboutisse à la séparation. Donc, l'autonomie n'est pas un problème qu'on peut résoudre avec une ou deux déclarations à la prière du vendredi. Deuxième problème : le PDKI veut garder la même situation et, en même temps, négocier avec la RII, mais ça, je suis sûr que ce ne sera pas accepté. »

Sahraroudi fait une nouvelle digression sur le fonctionnement du système islamique : *« Je vais vous donner un autre exemple : les relations extérieures. Cela a été discuté pendant des années avant qu'on prenne une décision. Si nous avons coupé les relations avec les Etats-Unis ou rétabli les relations avec l'URSS, ce n'est pas à la suite d'une décision prise en une journée ou deux par une ou deux personnes. On a eu des discussions, et à la fin, après plus de trois ans, dix ans, onze ans, et tout en prenant en considération la situation de l'URSS, on est arrivé à la conclusion d'avoir des accords avec eux. Pourquoi ? Parce que nous avons les problèmes de l'Afghanistan, du Pakistan, du Golfe et, bien sûr, parce que nous avons des problèmes avec l'Occident. Donc, il faut que l'autonomie soit discutée pendant des années. Je suis sûr que, dans les conditions actuelles, l'autonomie telle que vous la présentez ne sera pas acceptée. »*

Il cède la parole à Haji Moustafavi : « Bismilla Rahim... *Les partis communistes se basent sur la théorie des nationalités de Staline. Les Arabes disent : voici notre point de vue. Les partis sociaux-démocrates ont leur solution. En ce qui nous concerne, les forces islamistes, la RII, il n'y a pas eu jusqu'à maintenant d'analyse du problème des nationalités. Si on arrive à amener la République islamique à se pencher sérieusement sur ce problème du point de vue théorique, ce sera une grande réussite. Dans l'islam, il y a bien sûr une tradition chez le Prophète et ses successeurs. J'espère que le régime va se pencher sur le problème, et qu'entre ce que dit la Tradition, et ce que vous revendiquez, on pourra trouver entre les deux... »*

Ghassemlou reprend la parole : *« Vous dites que le problème essentiel maintenant, ce n'est pas de résoudre le problème de l'autonomie, mais de régler les relations entre le parti (PDKI) et la République islamique d'Iran. Nous, nous sommes venus vous demander de résoudre le problème de l'autonomie. »* Il explique que le droit à l'autodétermination peut se réaliser sous plusieurs formes : l'indépendance, un statut fédéral ou l'autonomie.

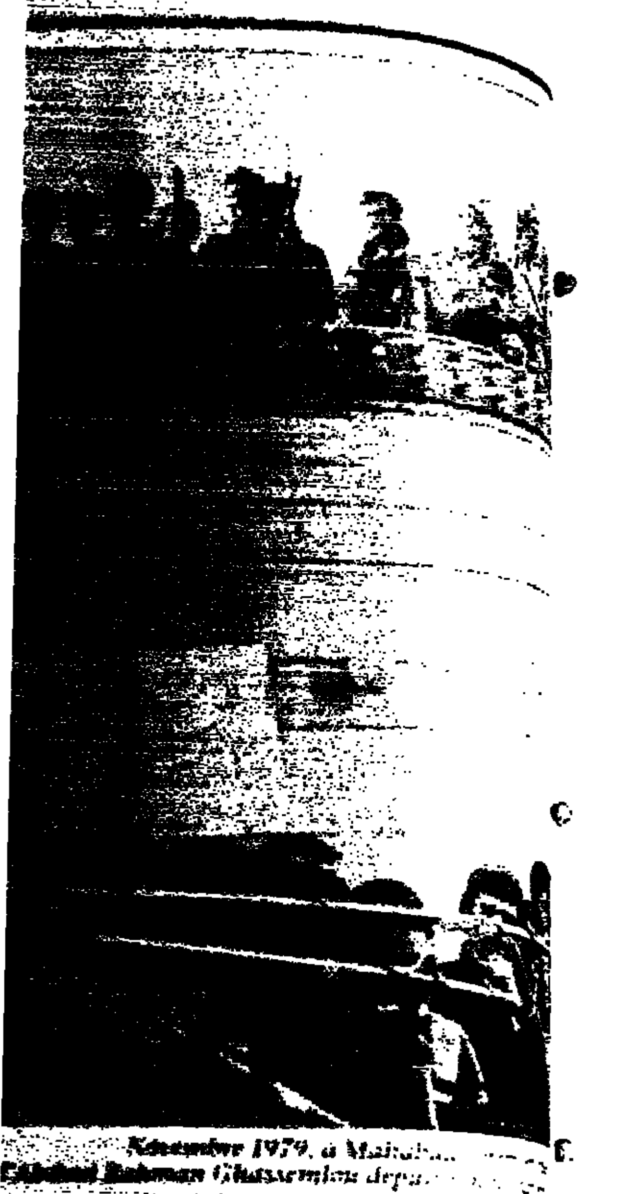
« Le problème pour nous, poursuit Ghassemlou, *c'est de savoir si la RII veut vraiment résoudre le problème des nationalités en Iran. Si la RII dit oui, alors on veut savoir comment elle veut résoudre le problème. Est-ce que c'est l'indépendance, le fédéralisme ou l'autonomie ? Nous, les Kurdes, nous avons formulé la demande la plus minimale. Nous acceptons aussi le fédéralisme. Bien sûr, à mon avis, comme l'islam de l'époque avait une certaine forme de fédéralisme, ce serait mieux de prendre le fédéralisme, et de créer, par exemple, une Union des Républiques fédérales de l'Iran. Alors, si vous n'acceptez ni l'indépendance, ni le fédéralisme, ni l'autonomie, cela veut dire que vous n'acceptez pas de résoudre le problème des nationalités. »*

ET de conclure : *« Peut-être que demain il y aura une autre partie de l'Iran qui demandera l'autonomie. Il faut avoir le courage de régler les problèmes internes iraniens avec des principes, des lois pour tout le monde, pour les Arabes, les Beloutches, les Turcomans, les Kurdes. Si, dès aujourd'hui, on ne peut pas régler ce problème, cela deviendra une calamité pour notre pays. »*

Après une brève discussion, les divers interlocuteurs prennent rendez-vous pour le lendemain. Fadil Rassoul, l'intermédiaire kurde irakien, intervient pour résumer les positions des deux parties et dit : *« Ou vous arrivez à des accords, et vous voulez continuer le dialogue, sans qu'il y ait la guerre. Ou, tout en continuant la guerre, vous poursuivez les négociations. Mais, c'est mieux d'arriver à un accord maintenant : l'époque est propice. Dans trois ans, ce sera peut-être différent, l'équilibre ou le déséquilibre des forces sera différent, les conditions seront différentes »*...

Ce sont ses derniers mots. On entend des bruits de chaises, de tables bougées. Puis comme quatre coups étouffés – des coups de feu avec un silencieux ? Puis plus rien. Quand la police, alertée par des voisins appelés par Sahraroudi, lui-même blessé, entre dans l'appartement, elle découvre les cadavres des trois Kurdes...

Texte et photographie :
Chris Kutschera
Journaliste, auteur du « Défi kurde, ou le rêve fou de l'indépendance » (Bayard Editions)



tan d'Iran

Les cargos dans la bonace

QU'IL S'AGISSE de la réforme de la SNCF ou du passage de relais à la présidence d'Air France, du délicat dossier des routiers ou de « contre-initiatives » positives – après l'abandon du canal Rhin-Rhône – en faveur du réseau de voies navigables, un large consensus se dessine pour créditer le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, d'un parcours quasi sans fautes. Mais sur un point au moins qui relève de ses compétences, c'est l'indécision, voire le désintérêt, qui semble prévaloir. La victime ? La mer.

La suppression pure et simple du régime fiscal favorable des quirats dans la loi de finances 1998 a été ressentie par les armateurs (qui bataillaient depuis cinq ans pour obtenir ce dispositif « à l'allemande ») non seulement comme un règlement de comptes vengeur de Bercy, mais aussi comme un coup de hache hâtif et aveugle, alors que la loi Pons du 5 juillet 1996 avait à peine un an.

Il est vrai que pas moins de vingt-huit dossiers d'achat de bateaux avaient reçu (ou quasiment reçu) l'agrément gouvernemental à la mi-septembre, représentant 5 milliards de francs d'investissements et correspondant à un renouvellement de 12 % de la flotte marchande actuelle. Mais à quel prix pour le contribuable et dans quelles conditions de « détournement » de l'objet même de la loi !

Des sociétés comme Canal Plus ou la Seita ont ainsi eu habilement et massivement recours à ces placements financiers fort « juteux » et exonérés d'impôts, sans manifester apparemment le moindre intérêt pour une diversification de leurs activités vers les cargos, les pétroliers ou les paquebots de croisière. Leur amertume un peu ravalée, les armateurs reconnaissent eux-mêmes aujourd'hui que le système était en fait trop généreux, allant même au-delà de ce que leur organisation patronale avait souhaité. Les quirats ont été logiquement emportés par le flux de la majorité de gauche, sans d'ailleurs que les protestations annoncées par le front des parlementaires du littoral, du PC au RPR, dépassent le stade des formalités. Mais aucun dispositif alternatif, en dépit des assurances verbales de plusieurs membres du gouvernement, ne s'y est substitué. Plus grave, les différents régimes de soutien budgétaire de la flotte, décidés en 1995 pour trois ans, arrivent à échéance à la fin de l'année. *« C'est la première fois depuis plus de vingt ans qu'on est dans une telle situation de vide juridique »*, remarque un des membres les plus influents du Comité central des armateurs de France (CCAF).

Dans quelques jours, donc, ni les primes d'équipement, ni les subventions d'exploitation déguisées, ni le remboursement de taxe professionnelle, ni les dispositifs de préretraite – soit quelque 200 millions de francs de crédits annuels –, ni bien sûr les quirats n'auront plus de fondement législatif ou réglementaire. Aucun grand pays maritime – sauf la Grande-Bretagne, dont le pavillon n'est plus que l'ombre du célébrissime Union Jack – ne place ses armateurs dans une telle incertitude, qui n'est évidemment pas favorable au lancement de nouveaux investissements.

CINQ PDG EN CINQ ANS

Que de vents tantôt favorables, tantôt contraires, ballottent d'ailleurs la marine marchande française ! Noyau dur du Port de Marseille, la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM), alourdie par des déficits chroniques, n'en finit pas d'hésiter entre les contraintes du service public et la recherche de la compétitivité qu'impose l'ouverture totale en 1999 de la concurrence européenne sur les lignes de Corse. Son président chiraquien a été conduit, il y a quelques jours, à démissionner, et la compagnie aura usé cinq PDG en cinq ans.

A peine grossie de l'achat de l'ex-groupe public CGM, la Compagnie maritime d'affrètement (CMA) a défrayé la chronique judiciaire dans des conditions frisant parfois le grotesque, en raison d'un conflit entre les deux principaux actionnaires du groupe, Jacques Saadé, le PDG, et son frère cadet, Johnny. Propriétaire de Delmas, Vincent Bolloré, qui fut un éphémère président du CCAF en 1994 avant d'en claquer la porte avec fracas, rachète la banque Rivaud et utilise la trésorerie de l'établissement pour investir chez Bouygues sans qu'on y voie très clair sur la stratégie maritime à moyen terme d'une des principales compagnies nationales qui n'a pas investi dans sa flotte depuis trois ans.

« DÉSASTREUX »

Sur la Manche, la situation des armateurs de ferries – Britanny Ferries (BAI) et Sea France – reste extrêmement fragile (en dépit de l'appréciation récente de la livre) à cause de la concurrence du tunnel, bien sûr, mais aussi de la domination de plus en plus massive du géant anglo-suédois né du rapprochement entre P & O et *Stena*. L'avenir ne se présente donc pas sous les meilleurs auspices – même si le port du Havre, parmi d'autres, garde un dynamisme remarquable –, d'autant qu'en vertu d'une directive communautaire le régime du *duty free* expirera normalement en juillet 1999. Or, pour Sea France (1 200 emplois), les ventes hors taxe représentent 50 % du chiffre d'affaire total et 30 % pour BAI (2 000 salariés) ! Près de 20 % du commerce local de Calais proviennent des excursionnistes britanniques, dont le déplacement est fortement motivé par les ventes hors taxe lors de la traversée depuis Douvres.

Mais l'événement le plus « désastreux » en termes d'image pour la marine française aura été l'annonce, fin novembre, du désengagement quasi total de Worms du transport de pétrole brut par grands tankers. L'armement du boulevard Haussmann, l'une des figures les plus illustres du club très fermé des grands opérateurs transocéaniques, a vendu pour 750 millions de francs à son partenaire d'Anvers, la Compagnie maritime belge, les 54 % qu'il possédait dans la *Compagnie nationale de navigation* (CNN). Un renoncement d'autant plus surprenant que les frets pétroliers connaissent depuis plusieurs mois une embellie remarquable, atteignant presque 50 000 dollars par jour. Heureusement que des armateurs souvent de plus petite taille et qui n'ont pas l'habitude de tenir le haut du pavé sauvent l'honneur, que ce soit Socatra, Unitramp, France Euro Fret, La Morbihanaise et Nantaise ou encore le havrais Services et Transports.

Or, pendant que la France patauge – elle est tombé au 28e rang mondial – à cause d'un gouvernement pusillanime et d'armateurs qui n'investissent qu'en contrepartie de carottes financières, les grands groupes étrangers consolident leur domination. Consortium multinational, la Grande Alliance regroupe l'allemang Hapag, le malaisien MISC, le japonais NYK, OOCL (Hongkong) et le couple anglo-néerlandais Nedlloyd-P & O. Neptune Orient (Singapour) a déclenché un tonnerre au printemps en annonçant le rachat pour 825 millions de dollars de l'américain APL. Tandis que Maersk (Danemark) et Evergreen (Taïwan) sont de plus en plus les géants mondiaux du transport interocéanique des conteneurs, le français CMA-CGM n'arrive qu'au 12e rang. Ceux qui ont en charge l'avenir de la flotte marchande feraient bien d'avoir en tête ce dicton, que connaissent tous les capitaines scandinaves : *« Ce qu'on redoute le plus ce n'est pas la tempête, c'est la bonace. »*

François Grosrichard

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le chômeur en vedette

IL y a trente ans, en décembre 1967, un cinéaste, Chris Marker, s'introduisait dans une usine en grève, Rhodiaceta, à Besançon, pour filmer les ouvriers et les écouter. Ce document fut diffusé à la télévision par deux jeunes journalistes, Philippe Labro et Henri de Turenne, qui bravèrent mille obstacles pour faire arriver dans les foyers ce brûlot. Le film s'intitulait *A bientôt, j'espère*. Parce qu'un des dirigeants syndicaux y donnait ce rendez-vous à son patron, aux patrons en général. Rendez-vous honoré quelques mois plus tard, au cours de ces « événements de 68 » dont on s'apprête à célébrer le trentième anniversaire.

Après le film de Marker – qui sera projeté à partir du 7 janvier à la Cinémathèque française –, l'ORTF de l'époque diffusait un débat avec, entre autres, un jeune économiste très sûr de lui... un certain Jacques Delors. Celui-ci expliquait doctement que le rendez-vous n'aurait pas lieu. La rue et les usines occupées semblèrent presque aussitôt le démentir. L'avenir – qui est déjà notre passé – lui a donné raison. Ce qu'alors on aurait appelé le rencard du grand soir n'a pas eu lieu. L'Histoire a posé un lapin au prolétariat.

Restons au cinéma. Trente ans après, celui-ci a retrouvé son public. L'année 1997 a vu la fréquentation des salles obscures remonter fortement (*lire page 16*). Et les spectateurs plébiscistent une nouvelle vedette : le chômeur. Deux films triomphent, l'un britannique, *The Full Monty*, l'autre français, *Marius et Jeannette* : ils célèbrent, sur un ton enjoué, les vertus d'endurance et de droiture des ouvriers, leur sens du collectif et de la dignité par-delà les crises qui les ont frappés, individuellement et comme classe sociale. Mais ils le font en prenant pour héros des chômeurs, des sans-travail, des exclus. Ces films sur fond d'usines détruites disent que le seul travail qui reste aux travailleurs, dans l'imaginaire collectif occidental, est un travail de deuil. Et en chanson, ou en fanfare, comme dans *Les Virtuoses*.

Dans le même temps, en cette fin d'année, les chômeurs sont aussi les vedettes de l'actualité. Face à cette irruption d'un nouvel acteur sur la scène sociale, comme au cinéma, le public applaudit, les sondages confirmant la popularité du mouvement actuel. Le chômeur s'est substitué au travailleur. Sa lutte fait image, mieux que celle du prolétaire traditionnel, moderne ou virtuel. Alors que l'économie semble désormais incapable de donner à tous du travail, le chômeur serait-il en train de devenir, sur nos écrans comme dans les esprits, le chantre de l'avenir, le porteur des espoirs de transformation sociale ?

Epitaphe souriante d'un continent englouti – la fin d'un certain âge du travail –, ce nouveau cinéma « social » dit en même temps ce qu'il faudrait en préserver, ou plutôt ce qu'il faudrait réinventer : ce rapport fraternel aux choses et aux êtres qui hante les images d'un Guédiguian ou d'un Manuel Poirier, auteur d'un autre succès de l'année, *Western*. Cela même que tentent, peut-être, de réinventer les chômeurs qui se refusent à désespérer de l'avenir.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : *Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;*
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

La sale guerre dans le Chiapas

Suite de la première page

L'une des raisons de la réussite de l'implantation de la guérilla zapatiste dans les années 80 avait d'ailleurs été la volonté d'autodéfense de certaines communautés ou secteurs de communautés contre les exactions des hommes de main (*pistoleros, guardias blancas*) à la solde des propriétaires, des caciques et du PRI.

Mais, depuis l'insurrection du 1er janvier 1994, les choses ont changé de nature. Aux affrontements des premiers jours ont succédé quelques années de « ni guerre ni paix » pendant lesquelles l'armée a déployé trente mille hommes dans la région, serrant de plus en plus près le « réduit zapatiste ». Les groupes paramilitaires se sont développés et multipliés dans son ombre et à l'instigation du gouvernement de l'Etat du Chiapas et de secteurs d'un PRI fortement ébranlé. Ils recrutent notamment au sein d'une jeunesse indienne privée de perspectives, la même qui alimente les rangs de l'Ejercito zapatista de liberacion national (EZLN) : au Chiapas, la croissance démographique reste soutenue, la terre et l'emploi sont rares, et l'on migre moins vers la frontière nord et les Etats-Unis qu'à partir d'autres Etats du Mexique.

Depuis l'interruption des négociations de paix, en septembre 1996, ces groupes aux noms provocateurs ou pittoresques – *Paz y Justicia*, los Chinchulines, Mascara Roja, MIRA – sont devenus de plus en plus agressifs. Ils sont le fer de lance d'une guerre contre les zapatistes qui ne veut pas dire son nom, et dont le massacre de Chenalho est à ce jour l'expression la plus visible et la plus sanglante.

Dans le Guatemala voisin, la formule qui a permis au pouvoir militaire de vaincre la guérilla combinait l'offensive d'unités de l'armée spécialement formées à la lutte contre-insurrectionnelle (les *kaibiles*) et la mobilisation massive de la population dans des « patrouilles d'autodéfense civile » opérant à l'arme blanche ou avec de vieux fusils. Au Chiapas, jusqu'à présent, l'armée contrôle l'ensemble du territoire mais n'est pas passée à l'offensive : les paramilitaires, quant à eux, reçoivent un entraînement et sont dotés d'armes modernes (dans le cas de Chenalho, le maire, un Indien membre du PRI, aurait fourni les armes et organisé la tuerie). Au-delà de ces différences, la stratégie est la même : utiliser et accentuer les divisions au sein des communautés, impliquer des civils dans le massacre d'autres civils (que ces derniers soient liés ou non aux insurgés) ; produire ainsi des déchirures ineffaçables, semer la terreur et faire perdre la face à l'adversaire en l'obligeant à se replier ou à se lancer dans des opérations suicidaires.

Ce que montrent les événements récents, c'est que des initiatives, pacifiques, civiles, et qui ne remettent nullement en cause l'unité nationale sont insupportables pour le pouvoir local

Mais le Mexique n'est pas le Guatemala. Il n'est pas non plus – pas encore ? – la Colombie, l'Algérie ou la Bosnie. Depuis le 12 janvier 1994, les zapatistes, malgré toutes les provocations, se sont maintenus dans la non-violence armée. Ils n'ont interrompu le dialogue avec le gouvernement fédéral que parce que celui-ci cherchait à vider de son contenu l'accord signé sur les droits et la culture indigènes. Ils ont alors entrepris d'appliquer eux-mêmes cet accord en créant, dans leurs zones d'influence, des municipalités autonomes. Ce que montrent les événements récents, c'est que de telles initiatives, pacifiques, civiles, et qui ne remettent nullement en cause l'unité nationale, sont insupportables pour le pouvoir local et régional et pour des secteurs influents au sommet de la pyramide.

En réalité, la décomposition du PRI, la démocratisation de la société, voire celle du système politique dont ont témoigné les élections du 6 juillet 1997, bref, l'ouverture du Mexique au monde, sont trop avancées pour que le massacre des Indiens à Chenalho ait le même effet que le massacre des étudiants en 1968 sur la place des Trois-Cultures à Mexico : celui d'octroyer un nouveau sursis au régime. Il aura peut-être l'effet contraire.

Yvon Le Bot

Il y a 50 ans, dans Le Monde

L'abdication du roi Michel de Roumanie

CE N'ÉTAIT un secret pour personne, en Roumanie comme à l'étranger, que de graves dissentiments existaient entre le roi Michel et le gouvernement Groza. *Le maintien d'une monarchie* au cœur de la sphère d'influence soviétique constituait d'ailleurs chaque jour davantage une anomalie dont on pouvait facilement prévoir la fin aussitôt que les relations entre les Grands prendraient une tournure défavorable.

La situation ne cessait d'empirer entre le gouvernement et le jeune souverain, dont les activités étaient de plus en plus surveillées. Plus le gouvernement communiste étendait son emprise sur le pays, plus la paysannerie roumaine se mettait à révérer une monarchie en qui elle voyait le dernier bastion de son indépendance. Il était par suite évident que l'on ne voudrait pas à Bucarest d'un mariage qui déchaînerait l'enthousiasme populaire et prendrait sans doute l'allure d'un plébiscite antigouvernemental.

Il était temps d'éliminer la dernière institution traditionnelle de la Roumanie, le dernier obstacle à sa mise au pas totale. La question du mariage de Michel Ier allait elle-même fournir au gouvernement l'occasion favorable qu'il attendait pour obtenir l'abdication du souverain.

Une République populaire roumaine prend maintenant place aux côtés des nouvelles Républiques yougoslave, hongroise et bulgare. Le terrain est désormais libre dans les Balkans et sur le Danube pour la réalisation des projets économiques et politiques à longue portée dont les grandes lignes s'élaborent à *Moscou*.

(1er janvier 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 *code* LEMONDE

Documentation sur *Minitel* : 3617 *code* LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

AU COURRIER DU « MONDE »

Le maïs et les pyrales

On ne peut à première vue que souscrire à l'analyse faite par Axel Kahn (*Le Monde* du 9 décembre) des avantages et des risques comparés du maïs génétiquement modifié, récemment autorisé à la culture par le gouvernement français. Reste une interrogation plus fondamentale : ce qui est vrai est-il toujours la seule vérité possible, ce qui est vrai est-il forcément souhaitable ? Axel Kahn souligne d'abord l'importance significative du génie génétique pour répondre au défi de nourrir la planète. Il faut rappeler, au risque de lasser, que les problèmes de faim et de malnutrition sont avant tout des problèmes politiques, liés aux guerres, aux régimes autoritaires, aux conflits pour l'accès des paysans à la terre. Les aspects techniques sont secondaires, et semblent malheureusement devoir encore le rester longtemps. Le maïs génétiquement modifié pour produire une toxine active contre la larve de la pyrale est-il une bonne idée ? Axel Kahn évoque la possibilité de voir apparaître des pyrales résistantes. Cette hypothèse doit être sérieusement examinée, car ce maïs, malgré l'exploit technique que sa mise au point représente, est en fait assez rudimentaire du point de vue agronomique. (...) Il est possible que les résistances redoutées n'apparaissent pas, et, rétrospectivement, on se dira peut-être qu'on aurait eu tort de ne pas accepter cette innovation. Et cependant, on peut se demander si d'autres solutions ne seraient pas possibles, en particulier parmi les méthodes de lutte biologique : si l'on avait consacré autant de moyens à rechercher des ennemis naturels de la pyrale, n'aurait-on pas obtenu le même résultat, sans les possibles effets secondaires ?

Olivier Réchauchère
par courrier électronique

Les leçons de l'Histoire

Il faut, comme l'écrit Jean-Marie Colombani dans son éditorial du 5 décembre, tirer les leçons de l'Histoire : elle nous montre que l'exercice du pouvoir communiste provoque chez ceux qui le détiennent le besoin pervers d'éliminer tout ce qui menace l'unanimité prétendue de leur démarche, entretenant ainsi une sorte de « purification ethnique » qui alimente pelotons d'exécution et camps de concentration. Que faire dès lors des bonnes intentions des communistes français, telles que les expose, par exemple, Robert Hue ? En nous interrogeant sur notre rapport avec nos concitoyens communistes, nous sommes amenés à redécouvrir que les institutions politiques reposent nécessairement sur des valeurs éthiques, des normes de comportement, sans lesquelles ces institutions ne sauraient fonctionner. Pour ne prendre qu'un exemple, il est clair que le bon déroulement de l'« alternance », fruit de nos institutions, suppose une certaine reconnaissance de la qualité de chaque homme, donc de chaque citoyen. Repartons à la découverte des valeurs que nous partageons. Cela permettra aux uns et aux autres de se définir mutuellement, et de travailler ensemble au bon fonctionnement de notre démocratie.

Pierre Marchou
Vence (Alpes-Maritimes)

RECTIFICATIFS

Alsace

Le conseil régional d'Alsace nous demande de préciser que, contrairement à ce que nous indiquions dans le tableau sur la fiscalité régionale (*Le Monde* des 28-29 décembre), le taux de la fiscalité directe de cette région n'augmentera pas en 1998.

Chômeurs

Châtellerault se trouve dans la Vienne et non dans l'Indre, comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article intitulé « Dans sept villes, les chômeurs continuent à harceler le gouvernement » (*Le Monde* du 31 décembre).

هكذا من الأصل

TÉLÉCOMMUNICATIONS Le 1er janvier 1998, à 0 heure, devait prendre fin en France le monopole public (étatique) sur le téléphone, en vigueur depuis plus d'un siècle. Douze pays de l'Union européenne sont concernés, conformément aux directives adoptées à Bruxelles, la Grèce, l'Irlande et le Portugal s'étant vu accorder un délai supplémentaire pour la mise en conformité de leurs législations nationales. ● LE CHOIX entre plusieurs opérateurs est déjà possible dans la téléphonie mobile depuis 1987 et dans des domaines plus professionnels, comme la transmission de données (depuis 1992), ou les communications téléphoniques entre plusieurs établissements d'une même entreprise. ● QUATRE compétiteurs se sont fait connaître : Cegetel (Compagnie générale des eaux), 9 Télécom (Bouygues), Siris (AT&T) et Omnicom, une jeune société française.

Les utilisateurs vont pouvoir mettre France Télécom en concurrence

Conformément aux directives adoptées à Bruxelles, le marché du téléphone domestique est libéralisé le 1er janvier. En France, quatre nouveaux opérateurs sont sur les rangs. Pour les choisir, l'usager devra utiliser un préfixe autre que le 0

« LE BONHEUR, c'est simple comme un coup de fil », disait la publicité il y a quelques années. Simple, le téléphone ? Pas si sûr. A peine plus d'un an après s'être adaptés à la numérotation à dix chiffres (plus précisément un préfixe et 9 chiffres, qui correspondent réellement au numéro de l'abonné), les Français vont connaître, à partir du 1er janvier 1998, un nouveau changement. Avec la fin du monopole de France Télécom sur le marché des télécommunications dites fixes, il faut intégrer les nouveaux opérateurs, qui disposeront chacun de leur propre préfixe.

Les impétrants sont, pour l'instant, au nombre de quatre : Cegetel (préfixe 7), filiale de la Compagnie générale des eaux, qui s'est alliée à la SNCF afin de profiter de son réseau de télécommunications, le deuxième de France ; 9 Telecom (préfixe 9), société créée par Bouygues, Telecom Italia et le groupe industriel allemand Veba ; Siris (préfixe 2), filiale de l'américain AT&T et du consortium européen Unisource ; Omnicom (préfixe 5), une jeune société française. Les deux derniers, plus modestes, n'ont pas les ambitions des deux autres, bien décidés à croquer une bonne bouchée du gâteau jusque-là détenu par France Télécom.

Leur stratégie est aussi élémentaire que redoutable : proposer des tarifs inférieurs à ceux de France Télécom pour les appels longue distance (nationaux et internationaux), sur lesquels l'opérateur national réalise l'essentiel de sa marge, et laisser à ce dernier le soin de gérer tout seul les appels locaux, peu rémunérateurs. Ainsi, il faudra toujours s'adresser à France Télécom pour se faire installer le téléphone.



TROIS RÉGIONS PILOTES

Pour donner un exemple des tarifs qui devraient être pratiqués, prenons Cegetel, dont les services seront ouverts le 1er février dans trois régions pilotes – Ile-de-France, région lyonnaise, région Nord – avant d'être étendus à toute la France métropolitaine d'ici au 31 mai 1998. Cet opérateur annonce de 10 % à 57 % d'économies sur les appels nationaux et de 10 % à 24 % d'économies sur les appels internationaux. Les 57 % d'économies sont réalisés le samedi matin entre 8 heures et midi, tranche horaire que France Télécom, malgré la récente refonte de sa grille tarifaire, a maintenu dans la catégorie des heures pleines.

Sur le plan pratique, comment procéder ? Après avoir souscrit un contrat avec l'opérateur de votre choix – l'abonnement coûtera 10 francs par mois chez Cegetel mais sera gratuit chez Omnicom, qui vise principalement le marché des entreprises –, il vous suffira, pour bénéficier de ses tarifs, de composer son préfixe à la place de l'actuel 0, les neuf autres chiffres ne changeant pas. Simple ? Mieux vaut prendre un exemple. Roméo habite Marseille et veut téléphoner au *Monde* à Paris sans pour autant se ruiner en téléphone. Ayant souscrit un contrat chez, disons, Cegetel, au lieu de composer le 01-42-17-20-00, il tapera 71-42-17-20-00 sur son combiné.

Mais Roméo ne téléphone pas qu'au *Monde*. Il préfère de loin appeler sa Juliette qui, comme dans la pièce de Shakespeare, habite à Vérone. Roméo, qui est aussi amoureux que bon gestionnaire, a également signé un contrat avec, disons, 9 Telecom, dont les tarifs pour l'international lui semblent intéressants. Au lieu de composer le 00 – pour l'étranger –, il tapera le 90, suivi de l'indicatif du pays, en l'occurrence le 39 pour l'Italie.

Admettons qu'après sa déclaration d'amour téléphonique enflammée Roméo veuille contacter son voisin Marius pour aller jouer à la pétanque avec lui, que doit-il faire ? Tout simplement le 0, préfixe correspondant à l'opérateur local, celui qui a posé la ligne téléphonique. Dans plus de 99 % des cas, il s'agit de France Télécom. Dupliquer les réseaux de l'opérateur national pour aller jusque chez les abonnés coûterait en effet très cher. C'est néanmoins le pari qu'ont tenté la Lyonnaise des eaux à Annecy et Cegetel à Nice. Si un Niçois raccordé à ce réseau compose le 0, il tombera sur les services de Cegetel, son opérateur local. S'il veut emprunter le réseau de France Télécom, il devra en composer l'indicatif, le 8. Ce cas de figure devrait rester exceptionnel pendant encore plusieurs années et se limitera probablement aux grandes villes.

Revenons à Roméo. Si, par inadvertance, il compose le 7 ou le 9 au lieu du 0 pour appeler Marius, qu'arrivera-t-il, sachant que ni Cegetel ni 9 Telecom n'ont de réseau local à Marseille ? France Télécom devra corriger automatiquement l'erreur et fera transiter l'appel sur ses lignes. Dans le meilleur des cas, l'ouverture du marché profitera à ceux qui sauront sélectionner, à chaque coup de téléphone, le service le plus compétitif.

Ce système de sélection du transporteur longue distance, appel téléphonique par appel téléphonique, devrait rester en vigueur jusqu'au 1er janvier 2000. A compter de cette date, un autre système, dit de présélection, devrait être proposé. Toutes les communications seront alors systématiquement et automatiquement véhiculées par l'opérateur longue distance auprès de qui aura été souscrit un abonnement.

Pénurie de préfixes

Avant même l'ouverture à la concurrence, le nombre de préfixes téléphoniques encore disponibles ne s'élève plus qu'à... deux. Après l'attribution des 2, 5, 7, 8 et 9 à, respectivement, Siris, Omnicom, Cegetel, France Télécom et 9 Telecom, ne restent plus que le 4 et le 6. Le 0 désigne en effet l'opérateur local, le 1 est réservé aux numéros d'urgence (12 pour les renseignements, 13 pour les dérangements, 14 pour son agence de France Télécom, 15 pour le SAMU, 17 pour la police, 18 pour les pompiers, 115 pour le SAMU social) et le 3 aux services télématiques, comme le 3611 (annuaire sur Minitel).

Il n'est toutefois pas certain que cette rareté des préfixes pose problème. Car, pour prétendre à leur obtention, il faut justifier d'investissements relativement lourds. Il faut notamment s'engager à disposer d'équipements d'interconnexion dans toutes les régions françaises en dix-huit mois et à détenir en propre, dans ce même délai, 40 % de ses infrastructures de communication (les « lignes » téléphoniques).

Les entreprises devraient être les principales bénéficiaires

LE 1er JANVIER 1998, à 0 heure, devait prendre fin en France le monopole public (étatique) sur le téléphone, en vigueur depuis plus d'un siècle. Pour les Français, cela signifie que les services et les réseaux de France Télécom ne sont, théoriquement, plus le passage obligé pour téléphoner.

La France n'est pas un cas isolé. La plupart de nos voisins en Europe sont confrontés à la même situation, dans la mesure où la décision de libéraliser totalement les services et réseaux de télécommunications a été prise par l'ensemble des pays membres de l'Union européenne (le 16 juin 1993 pour les services téléphoniques, le 22 décembre 1994 pour les infrastructures).

Ces décisions politiques ont été le fruit de longues négociations. Le débat public en Europe s'est engagé en juin 1987, avec la publication par la Commission européenne d'un livre vert sur le développement du marché commun des services et équipements des télécommunications. La Grèce, l'Irlande et le Portugal se vont vu accorder un délai supplémentaire pour la mise en conformité de leurs législations nationales respectives.

En France, la concurrence est, certes, déjà une réalité sur certains segments de marché du téléphone. C'est le cas notamment pour la téléphonie mobile, secteur désormais bien connu du grand public et libéralisé depuis 1987. La concurrence est aussi en vigueur dans des domaines plus professionnels, comme la transmission de données (depuis 1992), ou les communications téléphoniques entre plusieurs établissements d'une même entreprise.

Si la date du 1er janvier 1998 focalise tant l'attention, c'est qu'à compter de cette date la téléphonie publique fixe – celle qui se matérialise par le combiné téléphonique classique – est elle aussi soumise à la concurrence. Or, ce marché, évalué à plus de 100 milliards de francs, constitue la plus grosse part du gâteau que représentent les services de télécommunications dans leur ensemble.

Qui dit libéralisation ne dit pas pour autant déréglementation. Le secteur du téléphone restera fortement réglementé et encadré. Notamment pour permettre aux nouveaux entrants de se développer face à un opérateur dit « historique », qui, appelé à rester encore quelque temps en position de force, pourrait être tenté d'en abuser.

AUTORITÉ INDÉPENDANTE

L'Etat ne pouvant plus être juge et partie – il demeure l'actionnaire majoritaire de France Télécom – une Autorité de régulation des télécommunications (ART) a été créée début 1997. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante, chargée de faire appliquer et respecter les nouvelles règles du jeu dans le téléphone, adoptées par le Parlement en juin 1996.

Pour France Télécom, la concurrence s'annonce frontale. L'exploitant historique pourra, théoriquement, être attaqué sur plusieurs segments du marché du téléphone fixe à la fois : les communications locales, nationales et internationales. Dans un premier temps cependant, les nouveaux acteurs s'attaqueront essentiellement au téléphone longue distance (les appels nationaux et internationaux).

C'est sur ce marché – évalué à 24-25 milliards de minutes de trafic et à 29-30 milliards de francs – que les marges de manœuvre sont actuellement les plus importantes et les plus rapidement exploitables. C'est donc là que les nouveaux entrants les plus en vue comme les sociétés Cegetel (Générale des eaux), 9 Telecom (filiale de Bouygues), Siris (filiale du consortium européen Unisource et du groupe américain AT&T), ou Omnicom se positionnent.

Les prix nationaux et internationaux de France Télécom sont longtemps restés élevés, afin de maintenir le prix des abonnements et des communications locales relativement bas. Anticipant sur la date du 1er janvier 1998, France Télécom a cependant fortement baissé ses tarifs longue distance ces derniers mois, rehaussant parallèlement le prix des abonnements.

Pour faciliter l'utilisation des services des nouveaux opérateurs, par les particuliers notamment, un système de « préfixe » a été mis en place : un chiffre remplaçant l'actuel 0, qui commence tout numéro téléphonique, a été attribué à chaque groupe prétendant offrir du téléphone longue distance sur l'ensemble du territoire national.

Pour la grande majorité des Français, il faudra toutefois encore attendre un peu avant de pouvoir goûter aux effets de la concurrence. Cegetel ne lancera ses services grand public qu'à partir de début février et chez Bouygues on se contente d'évoquer le second semestre. Siris vise pour sa part essentiellement les PME-PMI et les professionnels, tout comme Omnicom, qui devrait malgré tout proposer à certains groupes particuliers (communautés étrangères, étudiants) des cartes téléphoniques prépayées.

Dans la téléphonie locale, la concurrence restera très limitée. Les tarifs de France Télécom dans ce domaine sont relativement bas. Offrir ce type de services en « empruntant » les lignes de l'opérateur national – celles qui vont jusque chez tous les abonnés – n'est pas jugé rentable par les nouveaux acteurs, compte tenu de leurs tarifs actuels de location. La construction de réseaux locaux filaires, dupliquant ceux de l'opérateur national, est par ailleurs jugée trop coûteuse, dans l'état actuel des technologies, par ces mêmes nouveaux entrants.

Quelques réseaux locaux seront malgré tout mis en place. Ils seront circonscrits à des zones de fortes activités dans certaines villes, la clientèle visée étant essentiellement celle des entreprises. Celles-ci devraient d'ailleurs être les principales bénéficiaires de la concurrence. Les particuliers devraient eux aussi en tirer profit, mais à condition d'être d'assez gros consommateurs de téléphone.

Philippe Le Cœur

Les Postes européennes se préparent à une compétition jugée inévitable

À L'INSTAR de la Poste française, qui renégocie actuellement son contrat de plan avec l'Etat – la signature devrait intervenir début 1998 –, les principales Postes européennes se préparent à affronter une concurrence accrue. Toutes anticipent la mise en œuvre de la directive européenne sur le courrier. Définitivement adoptée le 1er décembre 1997, celle-ci n'entrera en vigueur qu'en 2001, et une éventuelle libéralisation du courrier n'interviendra qu'en 2003, à la suite de l'adoption d'une seconde directive prévue pour l'an 2000.

Sans attendre, les postes européennes essaient d'obtenir davantage d'autonomie de gestion par rapport à leurs tutelles.

Actuellement, sur les quinze Postes européennes, sept sont des organismes de droit public : les Postes française, belge, britannique, espagnole, danoise, luxembourgeoise et italienne. Sept autres sont des sociétés de droit privé mais à capitaux d'Etat : les Postes irlandaise, grecque, portugaise, suédoise, finlandaise, allemande et autrichienne. Une Poste est privée, la Poste néerlandaise, mais l'Etat possède 48 % des actions ainsi qu'une « golden share » qui lui assure de fait la majorité des voix.

Le 1er janvier 1998, la Poste italienne, qui commence à se faire tailler des croupières par la Poste suisse, va se transformer en société de droit privé mais à capitaux d'Etat. Mais la Poste italienne n'est pas en mesure de mener une politique réellement offensive. Sa stratégie sera de reconquête plus que de développement.

La Poste allemande a failli connaître, le 1er janvier, une véritable révolution. Les députés avaient en effet approuvé, le 9 octobre, que la Poste perde son monopole de distribution des lettres pesant plus de 100 grammes, ce qui aurait représenté la mise en concurrence de 86 % de son chiffre d'affaire. Mais un accord conclu le 11 décembre entre le SPD et la CDU (*Le Monde* du 12 décembre) a freiné l'ardeur réformatrice du gouvernement allemand. La concurrence ne portera que sur les letttres pesant plus de 200 grammes ou cinq fois le prix de base. De plus, le publipostage restera sous monople pour les envois n'excédant pas 50 grammes. Les Allemands, qui avaient paru très volontaristes dans leur souhait de réformer leur service postal – le prix du timbre est cher, à 3,40 francs –, semblent désormais plus prudents.

PRODUITS FINANCIERS

Si la Poste allemande ne distribue plus de produits financiers depuis la séparation avec la Postbank, les Allemands envisagent d'élargir la fonction des bureaux de poste pour qu'ils vendent à l'avenir d'autres produits.

La Poste britannique, qui ne fournissait pas non plus de produits financiers à ses guichets, a passé en octobre un accord avec la banque Lloyds-TSB. D'ici à l'an 2000, les clients de la banque pourront effectuer leurs principales opérations dans les 19 200 bureaux de poste, dont la plupart sont ouverts le samedi.

Mais la Poste britannique, qui, contrairement à sa consœur française, n'a toujours pas le droit d'avoir des filiales de droit privé, ne cache pas ses ambitions à l'international. Comme le note le sénateur Gérard Larcher dans son récent rapport, *« sa stratégie est de développer l'injonction directe de courrier américain en Grande-Bretagne et à destination du reste du monde. Pour capter ces trafics internationaux, Royal Mail dispose de deux centres opérationnels à New York et Washington et de commerciaux basés aux Etats-Unis »*.

En 1996, les Français sont parvenus à éviter toute libéralisation immédiate du courrier et du publipostage ainsi que toute libéralisation automatique en 2003. Néanmoins, les opérateurs postaux s'organisent pour affronter une concurrence qu'ils pensent inévitable. Ce faisant, tous passent d'une poste tournée vers les particuliers à une poste tournée vers les entreprises.

Frédéric Lemaître

Un désendettement supplémentaire pour la SNCF

LA SNCF A BÉNÉFICIÉ D'UN DÉSENDETTEMENT supplémentaire de 8,3 milliards de francs, qui s'ajoutent aux 20 milliards de francs annoncés en juillet par Jean-Claude Gayssot, ministre des transports. Le quotidien *La Tribune* du 31 décembre révèle que le montant de ce nouvel allègement sera transféré sur le compte annexe créé en 1991 et abondé chaque année par l'Etat. Déjà allégée de 134,2 milliards de francs par le précédent gouvernement, au titre de la réforme ferroviaire et de la création du Réseau ferré de France, la dette de la SNCF a été ainsi ramenée rétroactivement de 200 milliards de francs à environ 18 milliards de francs au 1er janvier 1997.

DÉPÊCHES

■ **CORÉE DU SUD.** ***Le Fonds monétaire international*** **(FMI)** a débloqué, mardi 30 décembre, 2 milliards de dollars par anticipation à la Corée du Sud. Le Conseil d'administration du Fonds prévoit encore de débourser deux autres milliards de dollars le 8 janvier. Au total, pour l'instant, Séoul aura reçu 11,1 milliards de dollars de la part du FMI.

■ **BP : le groupe pétrolier britannique** a annoncé, le 30 décembre, le rachat d'activités platisques (styrènes) du groupe Veba, pour 1,2 milliard de francs. BP se place ainsi au deuxième rang européen des fabricants de polystyrènes.

■ **SIEMENS : le groupe allemand et l'américain Motorola** vont installer à Dresde une usine de fabrication de semi-conducteurs, financé à hauteur de 187 millions de marks par le gouvernement allemand, a déclaré au *Handelsblatt* le ministre allemand de la recherche.

■ **L'OR a terminé en baisse, pour le dernier jour de cotation de l'année à Hongkong, à 289,25-289,75 dollars l'once, contre 290,00-290,40, mardi, à la clôture.**

■ **HONGKONG a terminé mercredi en baisse de 0,3 %, l'indice Hang Seng perdant 32,45 points, à 10 722,76 points. Le Hang Seng perd 20 % sur l'ensemble de l'année.**

■ **WALL STREET a poursuivi sa remontée mardi après la décision des grandes banques de venir en aide à la Corée. L'indice Dow Jones a gagné 1,59 %, à 7 915,97 points.**

■ **SINGAPOUR a terminé mercredi en hausse de 1,0 %. L'indice Straits Times a grimpé de 15,01 points, à 1 529,84, au cours d'une séance écourtée en raison du Nouvel An.**

■ **LE PRIX DU BARIL de brut (light sweet crude), pour le contrat livrable en février, a perdu 2 cents, à 17,60 dollars, mardi, sur le marché new-yorkais.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

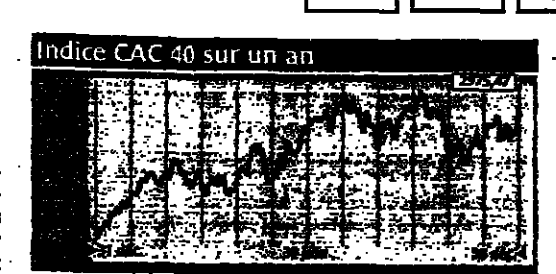
Paris fait du surplace

LA BOURSE DE PARIS évoluait autour de l'équilibre, mercredi 31 décembre, à quelques heures de la fin de l'année, les opérateurs étant nettement moins présents que la veille. En hausse de 0,24 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 gagnait 0,07 % à 2 977,52 points en milieu de journée dans des volumes de transaction faibles à peine supérieurs à un milliard de francs sur le marché à règlement mensuel.

Après un début de semaine en forte hausse (+ 2,37 % lundi et + 1,23 % mardi), la Bourse de Paris était beaucoup plus calme, les traditionnelles opérations d'habillage de bilan de fin d'année étant à présent quasiment terminées, expliquait un boursier. Le dollar à 6 francs et la hausse de 1,59 % de Wall Street mardi soir permettaient de limiter ce mouvement de consolidation.

Parmi les valeurs vedettes, Bouygues offshore gagnait 5 %, Coflexip 3,88 %, et le BHV continuait à profiter de la période d'achats de cadeaux de fin d'année en s'adjugeant 3,10 %.

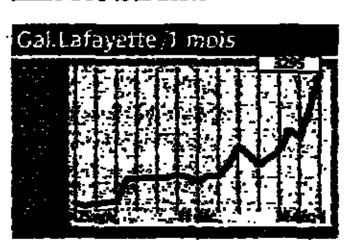
En baisse, Hachette Filipacchi (– 3,74 %), alors que la participation résiduelle de 10,5 % détenue par Daniel Filipacchi dans le groupe Hachette Filipacchi Médias (HFM) a été acquise par la société néerlandaise Prefint.

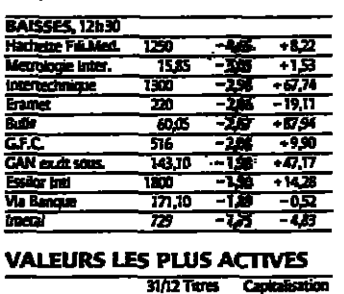


CAC 40 5 jours

Galeries Lafayette, valeur du jour

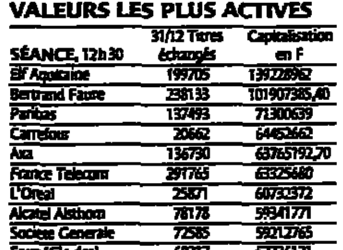
LA DISTRIBUTION bénéficie toujours de l'engouement des investisseurs à la Bourse de Paris, et mardi 30 décembre, dans un marché qui gagnait 1,23 %, l'action Galeries Lafayette s'est appréciée de 6,3 %, à 3 295 francs, touchant son plus haut niveau de l'année. La valeur, qui a enregistré depuis le début de l'année une hausse de plus de 78 %, fait toujours l'objet de recommandations favorables des analystes, et notamment dernièrement d'un conseil d'achat de la firme Natwest Securities. Enfin, le titre Galeries Lafayette bénéficie aussi de la hausse de l'action de sa filiale à 50 % le BHV.





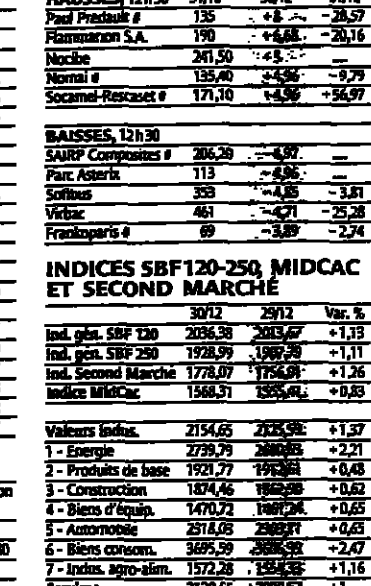
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 31/12	Var. % 30/12	Var. % 31/12
Europe 1	1340	[illegible]	+21,81
Bouygues Offs.	251,90	+4,95	+89,39
Coflexip	673	+4,80	+144,72
Remy Cointreau	110,50	+4,04	–24,82
Dynaction	152	[illegible]	+24,48
Esso	494	+3,56	–7,14
Fives-Lille	370	+3,36	–24,45
Comptoir Entrep.	12,35	+3,34	+28,64
Cred.Fon.France	94,60	+2,93	+40,14
Gaumont #	437	+2,82	–1,62
BAISSES, 12h30			
Hachette Fil.Med.	1250	–4,65	+8,22
Metrologie Inter.	15,85	–3,05	+1,53
Intertechnique	1300	–2,98	+67,74
Eramet	220	–2,86	–19,11
Bull#	60,05	–2,67	+87,94
G.F.C.	516	–2,08	+9,90
GAN ex.dt sous.	143,10	–1,98	+47,17
Essilor Intl	1800	–1,98	+14,28
Via Banque	171,10	–1,89	–0,52
Imetal	729	–1,75	–4,83



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	31/12 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	199705	139228962
Bertrand Faure	238133	101907385,40
Paribas	137493	71300639
Carrefour	20662	64452662
Axa	136730	63765192,70
France Telecom	291765	63325680
L'Oreal	25871	60732372
Alcatel Alsthom	78178	59341771
Societe Generale	72585	59212765
Eaux (Gle des)	69317	57736121

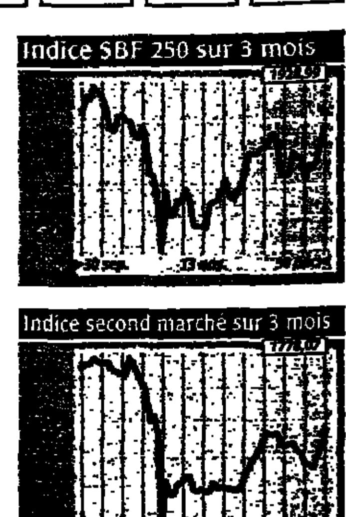


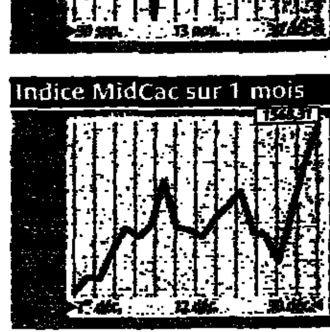
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

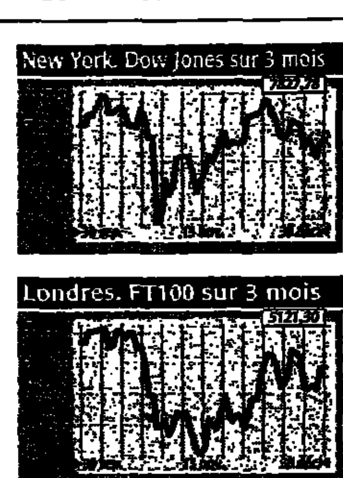
HAUSSES, 12h30	Cours au 31/12	Var. % 30/12	Var. % 31/12
Paul Predault #	135	+8	–28,57
Flammarion S.A.	190	+6,68	–20,16
Nocibe	241,50	+5	—
Nomai #	135,40	+4,96	–9,79
Socamel-Rescaset #	171,10	+4,96	+56,97
BAISSES, 12h30			
SAIRP Composites #	206,20	–4,97	—
Parc Asterix	113	–4,86	—
Softous	353	–4,85	–3,81
Virbac	461	–4,71	–25,28
Frankoparis #	69	–3,89	–2,74

INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	30/12	29/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2036,38	2013,67	+1,13
Ind. gén. SBF 250	1928,99	1907,70	+1,11
Ind. Second Marché	1778,07	1756,01	+1,26
Indice MidCac	1568,31	1555,49	+0,83
Valeurs Indus.	2154,65	2125,52	+1,37
1 - Energie	2739,79	2680,03	+2,21
2 - Produits de base	1921,77	1912,64	+0,48
3 - Construction	1874,46	1862,89	+0,62
4 - Biens d'équip.	1470,72	1461,24	+0,65
5 - Automobile	2314,08	2303,77	+0,65
6 - Biens consom.	3695,59	3606,92	+2,47
7 - Indus. agro-alim.	1572,28	1554,38	+1,16
Services	2120,65	2099,57	+1
8 - Distribution	3974,80	3927,37	+1,21
9 - Autres services	1380,28	1368,51	+0,86
Sociétés financières	1530,46	1522,35	+0,53
10 - Immobilier	720,42	714,88	+0,78
11 - Services financ.	1627,01	1621,53	+0,34
12 - Sociétés invest.	1714,41	1694,56	+1,17



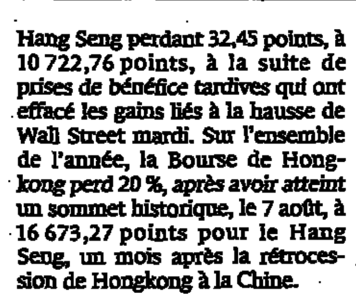




Remontée à Wall Street

WALL STREET a poursuivi sa remontée, mardi 30 décembre, gagnant 1,59 % grâce à une poursuite du mouvement d'achats amorcé la veille et à la décision des banques d'investissement américaines et de grandes banques commerciales des pays industrialisés du G 7 de venir en aide à la Corée du Sud. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini sur un gain de 123,56 points (+ 1,59 %), à 7 915,97. Quelque 504 millions d'actions ont été échangées. Les valeurs en hausse ont été près de trois fois plus nombreuses que celles en baisse, à 2 184 contre 782, et 456 actions sont restées inchangées.

Mercredi 31 décembre, la Bourse de Tokyo était fermée et celle de Hongkong a terminé l'année sur un repli de 0,3 %, l'indice Hang Seng perdant 32,45 points, à 10 722,76 points, à la suite de prises de bénéfice tardives qui ont effacé les gains liés à la hausse de Wall Street mardi. Sur l'ensemble de l'année, la Bourse de Hongkong perd 20 %, après avoir atteint un sommet historique, le 7 août, à 16 673,27 points pour le Hang Seng, un mois après la rétrocession de Hongkong à la Chine.

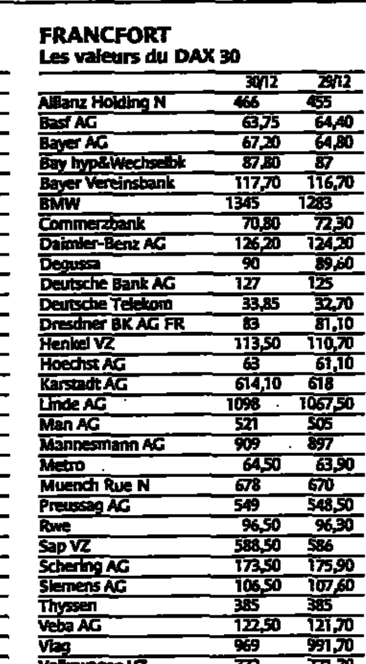


INDICES MONDIAUX

	Cours au 30/12	Cours au 29/12	Var. en %
Paris CAC 40	2956,98	[illegible]	+0,59
New-York/DJ indus.	7827,78	[illegible]	+0,45
Tokyo/Nikkei	15258,70	[illegible]	+3,17
Londres/FT100	5121,30	[illegible]	+0,17
Francfort/Dax 30	4249,69	[illegible]	+1,23
Frankfort/Commer.	1380,54	[illegible]	+0,81
Bruxelles/Bel 20	2937,86	[illegible]	—
Bruxelles/Général	2421,33	[illegible]	+0,73
Milan/MIB 30	1369	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	616,20	[illegible]	+0,34
Madrid/Ibex 35	636,47	[illegible]	+0,51
Stockholm/Affarsal	2334,05	[illegible]	—
Londres FT30	3268,70	[illegible]	+0,30
Hong Kong/Hang S.	10755,20	[illegible]	+2,34
Singapour/Strait t	1514,83	[illegible]	–0,21

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	30/12	29/12
Alcoa	69,87	69,12
Allied Signal	38,56	38,25
American Express	87,62	86,68
AT & T	62,75	63,12
Boeing Co	48,43	48,18
Caterpillar Inc.	48,56	47,12
Chevron Corp.	78,06	77,50
Coca-Cola Co	67,18	66,31
Disney Corp.	99	97
Du Pont Nemours&Co	60,06	58,81
Eastman Kodak Co	59,93	58,18
Exxon Corp.	62,25	61,56
Gén. Motors Corp.H	61,31	59,81
Gén. Electric Co	74,37	72,37
Goodyear T & Rubbe	62,68	62,18
Hewlett-Packard	61,68	60,93
IBM	108,18	102,75
Intl Paper	43,68	42,93
J.P. Morgan Co	114,06	113,62
Johnson & Johnson	66,25	65,43
Mc Donalds Corp.	47,25	46,25
Merck & Co.Inc.	106,68	104,75
Minnesota Mng.&Mfg	83	83
Philip Moris	45,06	44,56
Procter & Gamble C	80,75	79,81
Sears Roebuck & Co	44,68	43,31
Travelers	53,75	51,93
Union Carb.	43,37	42,06
Utd Technol	72,25	69,43
Wal-Mart Stores	39,68	38



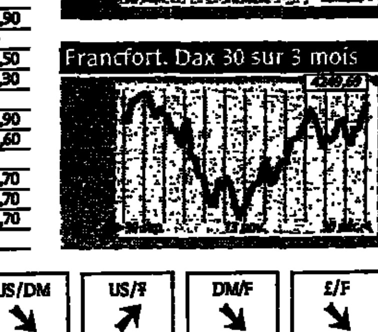
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	30/12	29/12
Allied Lyons	5,32	5,19
Barclays Bank	16,07	16,03
B.A.T. industries	5,53	5,45
British Aerospace	17,26	17,37
British Airways	5,53	5,57
British Petroleum	8,09	8,05
British Telecom	4,76	4,74
B.T.R.	1,83	1,83
Cadbury Schweppes	6,07	6,08
Eurotunnel	0,60	0,61
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	14,40	14,46
Granada Group Plc	9,33	9,33
Grand Metropolitan	5,93	5,90
Guinness	5,60	5,60
Great Ic	7,62	7,45
H.S.B.C.	15,05	14,68
Impérial Chemical	9,43	9,37
Legal & Gen. Grp	5,32	5,27
Lloyds TSB	7,73	7,68
Marks and Spencer	5,89	6,02
National Westminst	9,96	10,04
Peninsular Orienta	6,91	6,80
Reuters	6,64	6,46
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	4,40	4,34
Tate and Lyle	4,95	4,96
Zeneca	21,06	20,97

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	30/12	29/12
Allianz Holding N	466	455
Basf AG	63,75	64,40
Bayer AG	67,20	64,80
Bay hyp&Wechselbk	87,80	87
Bayer Vereinsbank	117,70	116,70
BMW	1345	1283
Commerzbank	70,80	72,30
Daimler-Benz AG	126,20	124,20
Degussa	90	89,60
Deutsche Bank AG	127	125
Deutsche Telekom	33,85	32,70
Dresdner BK AG FR	83	81,10
Henkel VZ	113,50	110,70
Hoechst AG	63	61,10
Karstadt AG	614,10	618
Linde AG	1098	1067,50
Man AG	521	505
Mannesmann AG	909	897
Metro	64,50	63,90
Muench Rue N	678	670
Preussag AG	549	548,50
Rwe	96,50	96,30
Sap VZ	588,50	586
Schering AG	173,50	175,90
Siemens AG	106,50	107,60
Thyssen	385	385
Veba AG	122,50	121,70
Viag	969	991,70
Volkswagen VZ	772	771,70

Londres. FT100 sur 3 mois

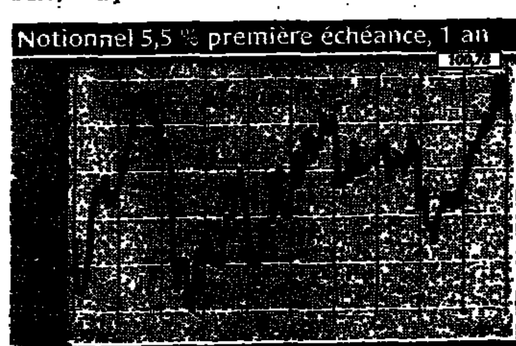


LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Nouveau recul du Matif

LA DÉCISION des grandes banques commerciales de venir en aide à la Corée du Sud a rassuré les investisseurs sur les risques de défaillance de Séoul et d'extension de la crise asiatique. Du coup, les marchés obligataires jouent moins depuis quelques jours un rôle de refuge. Le contrat phare à 10 ans du Matif (le marché à terme des obligations françaises d'Etat) a cédé 72 centièmes mardi, à 100,78. Il perdait encore 20 centièmes mercredi 31 décembre, en début de journée. Mardi, sur le marché obligataire américain, le taux d'intérêt sur les émissions du Trésor à 30 ans, qui évolue à l'inverse du prix, a progressé à 5,971 %, contre 5,918 % lundi en clôture. Ce marché s'est tendu après l'annonce d'un bond de 6 points, à 134,5 points, de l'indice de confiance des consommateurs dans l'économie américaine en décembre, qui a ravivé les craintes d'accélération de l'inflation aux Etats-Unis.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 30/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,40	[illegible]	5,83	[illegible]
Allemagne	3,37	[illegible]	5,85	[illegible]
Grande-Bretagne	7,06	[illegible]	NC	[illegible]
Italie	6,19	[illegible]	6,08	[illegible]
Japon	1,13	[illegible]	NC	[illegible]
Etats-Unis	5,59	[illegible]	5,93	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 30/12	Taux au 29/12	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	[illegible]	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	[illegible]	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	[illegible]	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	[illegible]	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	[illegible]	102,67
Obligations françaises	5,76	[illegible]	101,02
Fonds d'Etat à TME	–1,95	[illegible]	98,28
Fonds d'Etat à TRE	–2,18	[illegible]	98,86
Obligat. franç. à TME	–2,20	[illegible]	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	[illegible]	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 30/12	Vente 30/12	Achat 29/12	Vente 29/12
Jour le jour	[illegible]	—	3,3750	—
1 mois	[illegible]	3,60	3,49	3,59
3 mois	[illegible]	3,69	3,64	3,74
6 mois	[illegible]	3,80	3,67	3,80
1 an	[illegible]	3,95	3,89	3,95
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	3,5879	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,6975	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	3,7754	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	3,8516	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	3,9336	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,4323	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	4,4896	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,5677	—

MATIF

Échéances 30/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	66992	[illegible]	101,48	[illegible]	101,48
Juin 98	1002	[illegible]	100,86	100,28	100,86
Sept. 98	2	100,62	100,62	100,62	100,62
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	12250	[illegible]	96,22	96,16	96,22
Juin 98	3616	[illegible]	96,09	96,02	96,08
Sept. 98	3486	[illegible]	95,99	95,91	95,98
Déc. 98	1764	[illegible]	95,82	95,70	95,82
ECU LONG TERME					
Mars 98	145	[illegible]	100,70	[illegible]	100,68

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 30/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 97	21697	[illegible]	2982	[illegible]	2967
Janvier 98	12661	[illegible]	2989	[illegible]	2977
Février 98	1	[illegible]	2984	[illegible]	2984
Mars 98	1819	[illegible]	3000,50	[illegible]	2978

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9951 | US/DM ↘ 1,7882 | US/¥ ↗ 130,1300 | DM/F ↘ 3,3455 | £/F ↘ 9,9275

Stabilité du dollar

LE DOLLAR restait ferme et pratiquement stable face aux devises européennes et au yen mercredi 31 décembre. La monnaie américaine profite notamment des achats importants de billet vert en cette fin d'année par les groupes coréens, qui en ont besoin pour rembourser leurs dettes en devises étrangères.

A Paris, dans des volumes de transactions assez faibles, le dollar s'inscrivait mercredi lors des premières transactions entre banques à 5,9920 francs, 1,7902 deutschemark et 129,92 yens, contre respectivement 5,9959 francs, 1,7907 deutschemark et 130,08 yens mardi soir.

La parité franc-deutschemark évoluait toujours dans une fourchette très étroite, à 3,3470 francs pour 1 deutschemark contre 3,3462 francs mardi. Enfin, la livre était en légère hausse face au franc, à 9,9370 francs, contre 9,9292 francs mardi.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 30/12	% 29/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,5500	–0,02	322	346
Ecu	6,6125	–0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9951	+0,78	5,7000	6,3000
Belgique (100 F)	16,2170	–0,01	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	296,8500	–0,03	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4080	+0,02	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	87,8200	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,5710	–0,66	8,1500	8,9900
Gde-Bretagne (1 L)	9,9275	–0,46	9,5300	10,3800
Grèce (100 drach.)	2,1195	–0,01	1,8000	2,3800
Suède (100 krs)	75,8700	+0,54	70	80
Suisse (100 F)	412,3200	+0,37	400	424
Norvège (100 k)	81,5100	[illegible]	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5460	[illegible]	46,0500	49,1500
Espagne (100 pes.)	3,9525	[illegible]	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2700	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1673	+0,65	3,8500	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6266	+1,09	4,4300	4,7800
Finlande (mark)	110,4200	–0,02	104,5000	115,5000

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	31/12	30/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7882	[illegible]	–0,08
TOKYO : USD/Yens	130,1300	129,3300	+0,61

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9907	5,9892	5,9380	[illegible]
Yen (100)	4,6125	4,6082	4,5652	[illegible]
Deutschemark	3,3469	3,3468	3,3459	[illegible]
Franc Suisse	4,1441	4,1405	4,1380	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4063	3,4038	3,4085	[illegible]
Livre sterling	9,9973	9,9896	9,9628	[illegible]
Peseta (100)	3,9553	3,9539	3,9542	[illegible]
Franc Belge (100)	16,235	16,215	16,222	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,55	3,65	3,75
Eurodollar	5,76	5,76	5,76
Eurolivre	7,44	7,59	7,59
Eurodeutschemark	3,51	3,60	3,73

L'OR

	cours 30/12	cours 29/12
Or fin (k. barre)	56200	56000
Or fin (en lingot)	56950	56800
Once d'Or Londres	293,05	290,20
Pièce française(20f)	327	323
Pièce suisse (20f)	328	321
Pièce Union lat(20f)	328	323
Pièce 20 dollars us	2315	2315
Pièce 10 dollars us	1360	1595
Pièce 50 pesos mex.	2125	2070

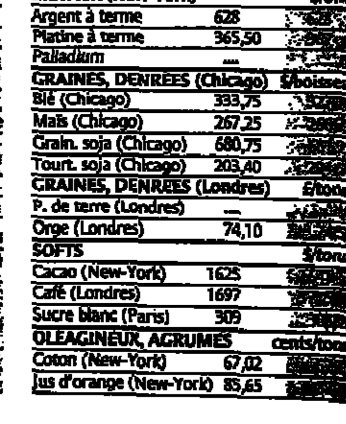
LE PÉTROLE

En dollars	cours 31/12	cours 30/12
Brent (Londres)	16,57	16,67
WTI (New York)	18,09	17,63
Light Sweet Crude	17,58	17,58

LES MATIÈRES PREMIÈRES

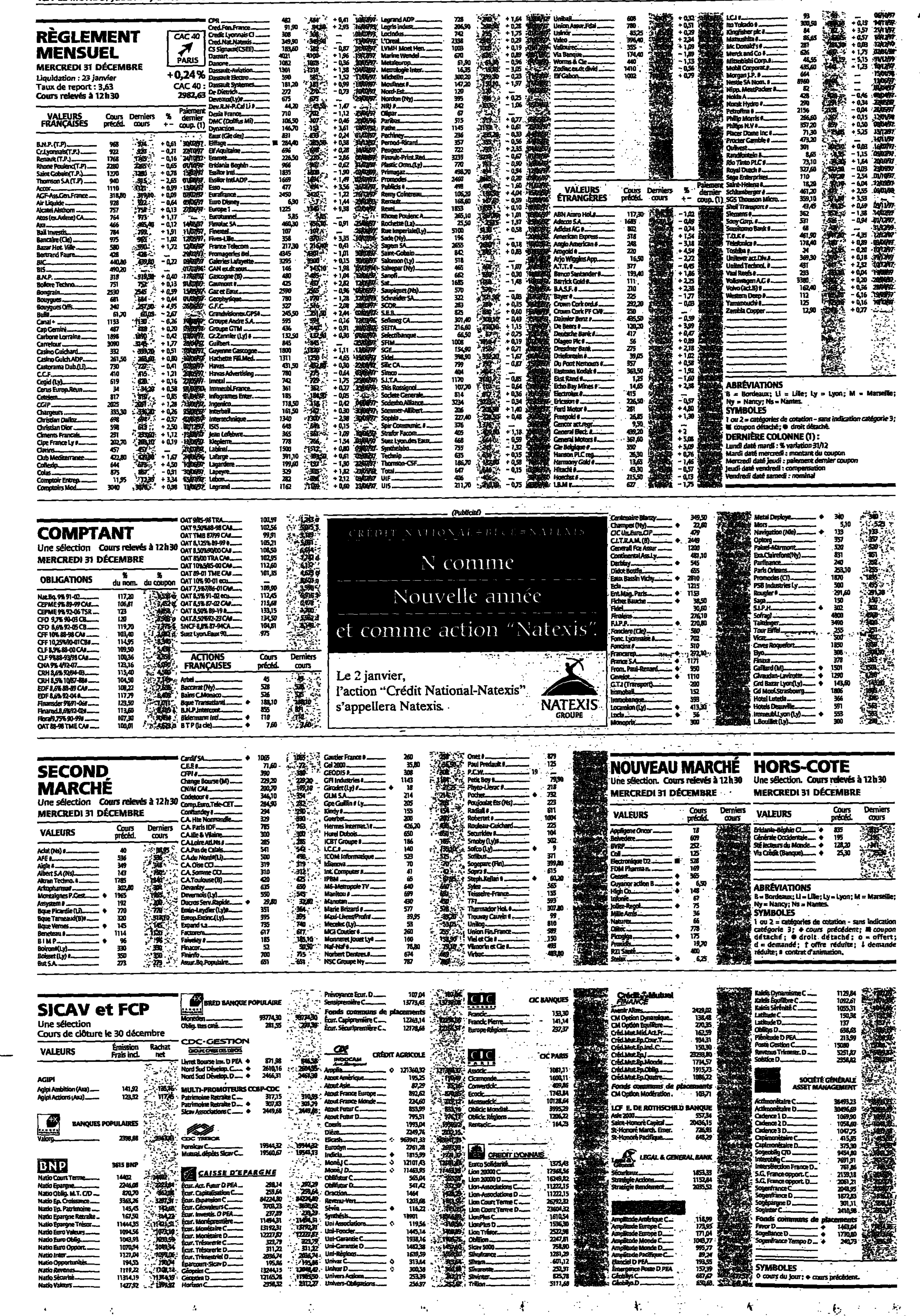
INDICES	31/12	30/12
Dow-Jones comptant	132,51	[illegible]
Dow-Jones à terme	142,19	141,66
CRB	231,68	230,50

METAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	1699,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1726,50	[illegible]
Aluminium comptant	1487,25	1503,50
Aluminium à 3 mois	1526	1521,50
Plomb comptant	536,25	[illegible]
Plomb à 3 mois	535	[illegible]
Etain comptant	5315	5347,50
Etain à 3 mois	5350	[illegible]
Zinc comptant	1078,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1108,50	[illegible]
Nickel comptant	5845	[illegible]
Nickel à 3 mois	5980	[illegible]



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	628	[illegible]
Platine à terme	365,50	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	333,75	[illegible]
Maïs (Chicago)	267,25	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	680,75	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	203,40	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	74,10	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1625	[illegible]
Café (Londres)	1697	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	309	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	67,02	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	85,65	[illegible]

هكذا من الاصل



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 31 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,24 %
CAC 40 : 2982,63

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	968	974	+ 0,61	30/07/97
Cr.Lyonnais(T.P.)	922	920	– 0,21	22/10/97
Renault (T.P.)	1768	1765	– 0,16	24/10/92
Rhone Poulenc(T.P)	2280	2265	– 0,65	01/10/97
Saint Gobain(T.P.)	1370	1380	+ 0,78	15/07/97
Thomson S.A (T.P)	940	915	– 2,65	01/08/97
Accor	1110	1121	+ 0,99	13/06/97
AGF-Ass.Gen.France	318,80	319,10	+ 0,09	07/07/97
Air Liquide	928	922	– 0,64	05/06/97
Alcatel Alsthom	757	758	+ 0,13	27/06/97
Atos (ex.Axime) CA	764	773	+ 1,17	—
Axa	466	465,40	– 0,12	14/05/97
Bail Investis.	784	799	+ 1,91	11/07/97
Bancaire (Cie)	975	965	– 1,02	12/05/97
Bazar Hot. Ville	580	590	+ 1,72	12/06/97
Bertrand Faure	428	428	—	29/07/97
BIC	440,80	439,80	– 0,22	09/07/97
BIS	490,20	—	—	01/07/96
B.N.P.	318	319,50	+ 0,40	17/07/97
Bollore Techno.	751	752	+ 0,13	01/07/97
Bongrain	2530	2545	+ 0,59	15/05/97
Bouygues	681	684	+ 0,44	01/08/97
Bouygues Offs.	240	251,90	+ 4,95	26/06/97
Bull#	61,70	60,05	– 2,67	[illegible]
Canal +	1133	1130	– 0,26	14/05/97
Cap Gemini	487	488	+ 0,20	09/06/97
Carbone Lorraine	1898	1890	– 0,42	03/07/97
Carrefour	3090	3145	+ 1,77	28/04/97
Casino Guichard	332	333,70	+ 0,51	10/06/97
Casino Guich.ADP	261,50	263,60	+ 0,80	10/06/97
Castorama Dub.(Li)	730	727	– 0,41	02/06/97
C.C.F.	410	415	+ 1,21	20/05/97
Cegid (Ly)	619	620	+ 0,16	27/05/97
Cerus Europ.Reun	34	34,20	+ 0,58	18/07/90
Cetelem	817	810	– 0,85	01/06/97
CGIP	2025	2051	+ 1,28	13/06/97
Chargeurs	335,30	336,20	+ 0,26	25/06/97
Christian Dalloz	698	694	– 0,57	02/06/97
Christian Dior	598	613	+ 2,50	10/12/97
Ciments Francais	231	233,60	+ 1,12	17/06/97
Cipe France Ly #	202,70	203,10	+ 0,19	18/06/97
Clarins	457	457	—	21/07/97
Club Mediterranee	422,80	429,90	+ 1,67	24/06/96
Coflexip	644	673	+ 4,50	10/06/97
Colas	875	867	– 0,91	30/06/97
Comptoir Entrep.	11,95	12,35	+ 3,34	15/07/92
Comptoirs Mod.	3040	3070	+ 0,98	13/06/97
CPR	482	484	+ 0,41	10/07/97
Cred.Fon.France	91,90	94,50	+ 2,93	16/06/95
Credit Lyonnais CI	308	308	—	08/07/93
Cred.Nat.Natexis	349,90	349,90	—	13/06/97
CS Signaux(CSEE)	183,60	182	– 0,87	10/06/97
Damart	4021	4100	+ 1,96	19/12/97
Danone	1082	1078	– 0,36	30/05/97
Dassault-Aviation	1301	1319	+ 1,38	04/09/97
Dassault Electro	590	581	– 1,52	11/06/97
Dassault Systemes	181,20	183	+ 0,99	18/09/97
De Dietrich	272	270	– 0,73	10/07/97
Deveaux(Ly)#	675	675	—	29/08/97
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,20	43,55	– 1,47	[illegible]
Dexia France	710	702	– 1,12	25/06/97
DMC (Dollfus Mi)	106,50	107	+ 0,46	20/06/96
Dynaction	146,70	152	+ 3,61	18/07/97
Eaux (Gle des)	831	833	+ 0,24	01/07/97
Eiffage ■	284,40	285,50	+ 0,38	31/12/97
Elf Aquitaine	696	698	+ 0,28	18/06/97
Eramet	226,50	220	– 2,86	08/08/97
Eridania Beghin	966	960	– 0,62	31/07/97
Essilor Intl.	1835	1800	– 1,90	02/07/97
Essilor Intl.ADP	1669	1694	+ 1,49	02/07/97
Esso	477	494	+ 3,56	26/06/97
Eurafrance	2450	2420	– 1,22	16/12/97
Euro Disney	6,90	7	+ 1,44	29/09/93
Europe 1	1225	1340	+ 9,38	02/04/97
Eurotunnel	5,85	5,85	—	[illegible]
Fimalac SA	460,30	456,10	– 0,91	25/06/97
Finextel	107	107	—	26/06/97
Fives-Lille	358	370	+ 3,35	10/07/96
France Telecom	217,30	216,40	– 0,41	[illegible]
Fromageries Bel	4345	4301	– 1,01	30/07/97
Galeries Lafayette	3295	3300	+ 0,15	30/06/97
GAN ex.dt sous	146	143,10	– 1,98	15/07/94
Gascogne (B)	480	485	+ 1,04	12/06/97
Gaumont #	425	437	+ 2,82	12/06/97
Gaz et Eaux	2590	2565	– 0,96	06/06/97
Geophysique	780	770	– 1,28	12/07/93
G.F.C.	527	516	– 2,08	28/12/97
Grandvision ex.GPS#	245,50	251,50	+ 2,44	02/06/97
Groupe Andre S.A.	595	594	– 0,16	13/07/96
Groupe GTM	436	440	+ 0,91	30/07/96
Gr.Zannier (Ly) #	132,50	132,90	+ 0,30	[illegible]
Guilbert	845	845	—	25/06/97
Guyenne Gascogne	1800	1820	+ 1,11	13/06/97
Hachette Fil.Med.	1311	1250	– 4,65	15/06/97
Havas	431,50	432,80	+ 0,30	22/04/97
Havas Advertising	780	775	– 0,64	03/06/97
Imetal	742	729	– 1,75	25/06/97
Immeubl.France	361	362	+ 0,27	20/06/97
Infogrames Enter.	185	184,90	– 0,05	[illegible]
Ingenico	118,50	118	– 0,42	04/06/97
Interbail	161,50	162	+ 0,30	30/06/97
Intertechnique	1340	1300	– 2,98	30/09/97
ISIS	648	649	+ 0,15	[illegible]
Jean Lefebvre	365	361	– 1,09	10/06/97
Klepierre	778	766	– 1,54	23/09/97
Labinal	1500	1512	+ 0,80	09/07/97
Lafarge	391,10	393,50	+ 0,61	02/06/97
Lagardere	199,60	197	– 1,30	22/07/97
Lapeyre	329	335	+ 1,82	27/05/97
Lebon	282	288	+ 2,12	03/07/97
Legrand	1162	1169	+ 0,60	13/06/97
Legrand ADP	728	[illegible]	+ 1,64	[illegible]
Legris indust.	206,90	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Locindus	742	[illegible]	+ 1,75	[illegible]
L'Oreal	2338	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1003	1005	+ 0,19	[illegible]
Marine Wendel	670	676	+ 0,89	[illegible]
Metaleurop	61,90	61,30	– 0,96	[illegible]
Metrologie Inter.	16,35	15,85	– 3,05	[illegible]
Michelin	300,20	299,50	– 0,23	[illegible]
Moulinex #	147,20	150,10	+ 1,97	[illegible]
Nord-Est	120	120	—	[illegible]
Nordon (Ny)	395	396	+ 0,25	[illegible]
NRJ #	842	[illegible]	– 1,06	[illegible]
Olipar	67	[illegible]	—	[illegible]
Paribas	515	519	+ 0,77	[illegible]
Pathe	1145	1152	+ 0,61	[illegible]
Pechiney	236	235,20	– 0,33	[illegible]
Pernod-Ricard	357	355	– 0,56	[illegible]
Peugeot	722	739	+ 2,35	[illegible]
Pinault-Print.Red.	3239	3218	– 0,67	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	770	763	– 0,90	[illegible]
Primagaz	498,70	494	– 0,94	[illegible]
Promodes	2460	2465	+ 0,20	[illegible]
Publicis #	498	490	– 1,60	[illegible]
Remy Cointreau	106,20	110,50	+ 4,04	[illegible]
Renault	168,60	167,60	– 0,59	[illegible]
Rexel	1853	1855	+ 0,10	[illegible]
Rhone Poulenc A	265,10	267,80	+ 1,01	[illegible]
Rochette (La)	25,50	25,15	– 1,37	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5100	5130	+ 0,58	[illegible]
Sade (Ny)	196	196	—	[illegible]
Sagem SA	2655	2660	+ 0,18	[illegible]
Saint-Gobain	842	849	+ 0,83	[illegible]
Salomon (Ly)	518	[illegible]	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	465	460	– 1,07	[illegible]
Sanofi	662	660	– 0,30	[illegible]
Sat	1685	1660	– 1,48	[illegible]
Saupiquet (Ns)	570	570	—	[illegible]
Schneider SA	322	321,90	– 0,03	[illegible]
SCOR	283	284	+ 0,35	[illegible]
S.E.B.	825	830	+ 0,60	[illegible]
Sefimeg CA	301,40	300,10	– 0,43	[illegible]
SEITA	216,60	219,10	+ 1,15	[illegible]
Selectibanque	66,50	67	+ 0,75	[illegible]
SFIM	1008	1010	+ 0,19	[illegible]
SGE	154,90	156	+ 0,71	[illegible]
Sidel	398,90	392,20	– 1,67	[illegible]
Silic CA	799	792	– 0,87	[illegible]
Simco	404	404	—	[illegible]
S.I.T.A	1170	1160	– 0,85	[illegible]
Skis Rossignol	107,70	107	– 0,64	[illegible]
Societe Generale	814	817	+ 0,36	[illegible]
Sodexho Alliance	3234	3223	– 0,34	[illegible]
Sommer-Allibert	206	208,90	+ 1,40	[illegible]
Sophia	227,40	228,50	+ 0,48	[illegible]
Spir Communic. #	376	376	—	[illegible]
Strafor Facom	405	409,80	+ 1,18	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	668	664	– 0,59	[illegible]
Synthelabo	755	745	– 1,32	[illegible]
Technip	635	636	+ 0,15	[illegible]
Thomson-CSF	186,70	187,80	+ 0,58	[illegible]
Total	647	646	– 0,15	[illegible]
UIF	406	406	—	[illegible]
UIS	211,70	210,10	– 0,75	[illegible]
Unibail	608	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Union Assur.Fdal	780	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Usinor	85,25	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Valeo	396,40	[illegible]	+ 2,34	[illegible]
Vallourec	355	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Via Banque	174,40	[illegible]	– 1,89	[illegible]
Worms & Cie	440	[illegible]	– 1,13	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1410	[illegible]	– 0,56	[illegible]
Elf Gabon	1002	[illegible]	+ 0,79	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	117,30	[illegible]	– 1,02	[illegible]
Adecco S.A.	1685	[illegible]	– 0,89	[illegible]
Adidas AG #	802	[illegible]	– 0,74	[illegible]
American Express	518	[illegible]	+ 1,54	[illegible]
Anglo American #	248	[illegible]	– 3,18	[illegible]
Amgold #	220	[illegible]	+ 4,54	[illegible]
Arjo Wiggins App.	16,50	[illegible]	– 2,72	[illegible]
A.T.T. #	377	[illegible]	– 0,45	[illegible]
Banco Santander #	193,40	[illegible]	+ 1,86	[illegible]
Barrick Gold #	111	[illegible]	+ 2,25	[illegible]
B.A.S.F. #	210	[illegible]	+ 2,38	[illegible]
Bayer #	225	[illegible]	– 1,77	[illegible]
Crown Cork ord.#	292,20	[illegible]	– 0,03	[illegible]
Crown Cork PF CV#	250	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	435,50	[illegible]	– 0,59	[illegible]
De Beers #	120,20	[illegible]	+ 3,99	[illegible]
Deutsche Bank #	417	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Diageo Plc #	56	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
Dresdner Bank	275	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Driefontein #	39,05	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Du Pont Nemours #	357	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Eastman Kodak #	363,50	[illegible]	– 1,92	[illegible]
East Rand #	1,25	[illegible]	– 1,60	[illegible]
Echo Bay Mines #	14,65	[illegible]	+ 2,38	[illegible]
Electrolux #	415	[illegible]	—	[illegible]
Ericsson #	226,50	[illegible]	– 0,57	[illegible]
Ford Motor #	281	[illegible]	+ 4,80	[illegible]
Freegold #	26,85	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Gencor act.regr.	9,50	[illegible]	—	[illegible]
General Elect. #	439,20	[illegible]	+ 2	[illegible]
General Motors #	361,60	[illegible]	+ 5,08	[illegible]
Cie Belgique #	550	[illegible]	+ 5,09	[illegible]
Hanson PLC reg.	26,30	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
Harmony Gold #	13,65	[illegible]	– 1,46	[illegible]
Hitachi #	43,30	[illegible]	– 0,57	[illegible]
Hoechst #	215,50	[illegible]	– 0,13	[illegible]
I.B.M #	627	[illegible]	– 1,75	[illegible]
I.C.I #	93	93	—	06/10/97
Ito Yokado #	300,50	[illegible]	+ 0,19	14/11/97
Kingfisher plc #	84	87	+ 3,57	21/11/97
Matsushita #	86,65	[illegible]	+ 0,57	19/12/97
Mc Donald's #	281	281,10	+ 0,03	12/12/97
Merck and Co #	626	637	+ 1,75	02/01/98
Mitsubishi Corp.#	46,55	44,15	– 5,15	31/12/97
Mobil Corporat.#	435,60	441	+ 1,23	10/12/97
Morgan J.P. #	664	[illegible]	—	15/01/98
Nestle SA Nom. #	8960	[illegible]	—	11/09/97
Nipp. MeatPacker #	82	[illegible]	—	30/04/97
Nokia A	428	426	– 0,46	08/04/97
Norsk Hydro #	290	291	+ 0,34	23/05/97
Petrofina #	2156	2155	– 0,04	28/05/97
Philip Morris #	266,60	267	+ 0,15	12/01/98
Philips N.V #	357,20	359	+ 0,50	08/04/97
Placer Dome Inc #	71,30	75,05	+ 5,25	15/12/97
Procter Gamble #	473,20	[illegible]	—	14/11/97
Quilvest	301	301,10	+ 0,03	16/07/97
Randfontein #	8,65	8,55	– 1,15	08/02/97
Rio Tinto PLC #	73,10	74,30	+ 1,64	20/10/97
Royal Dutch #	327,60	327,50	– 0,03	23/09/97
Sega Enterprises	110	107,20	– 2,54	01/10/97
Saint-Helena #	18,20	17,10	– 6,04	12/05/97
Schlumberger #	461,20	473	+ 2,55	09/01/98
SGS Thomson Micro.	359,10	371,80	+ 3,53	—
Shell Transport #	43,45	43,75	+ 0,69	03/11/97
Siemens #	362	357	– 1,38	14/02/97
Sony Corp. #	531	526	– 0,94	01/12/97
Sumitomo Bank #	68	[illegible]	—	31/12/97
T.D.K #	461,50	441,40	– 4,35	12/12/97
Telefonica #	178,40	180	+ 0,89	03/06/97
Toshiba #	24	23,95	– 0,20	10/12/97
Unilever act.Div.#	369,30	370	+ 0,18	29/12/97
United Technol. #	431	441	+ 2,32	10/12/97
Vaal Reefs #	233	233,10	+ 0,04	19/08/97
Volkswagen A.G #	3380	3387	+ 0,20	28/04/97
Volvo (act.B) #	162,40	163	+ 0,36	28/04/97
Western Deep #	112	105,10	– 6,16	15/08/97
Yamanouchi #	125	125,20	+ 0,16	10/12/97
Zambia Copper	12,90	[illegible]	+ 0,77	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12h30**
MERCREDI 31 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,20	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	106,81	7,652 d
CEPME 9% 92-06 TSR	123	4,858
CFD 9,7% 90-03 CB	120	8,985 o
CFD 8,6% 92-05 CB	119,70	7,776
CFF 10% 88-98 CA#	103,40	2,082 d
CFF 10,25%90-01CB#	114,95	8,340
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,50	5,438
CLF 9%88-93/98 CA#	100,36	8,359
CNA 9% 4/92-07	123,16	6,090
CRH 8,6% 92/94-03	115,40	4,580
CRH 8,5% 10/87-88#	104,50	7,149
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,22	7,588
EDF 8,6% 92-04 #	117,79	6,408
Finansder 9%91-06#	123,50	7,011
Finansd.8,6%92-02#	113,60	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	107,30	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,01	4,629 o
OAT 9/85-98 TRA	100,59	1,283 o
OAT 9,50%88-98 CA#	102,56	5,075
OAT TMB 87/99 CA#	99,91	3,189
OAT 8,125% 89-99 #	105,21	5,881
OAT 8,50%90/00 CA#	108,50	6,614
OAT 85/00 TRA CA#	102,95	1,782 d
OAT 10%5/85-00 CA#	112,60	6,137
OAT 89-01 TME CA#	101,35	4,629 o
OAT 10% 90-01 ecu	—	8,603 o
OAT 7,5%7/86-01 CA#	109,90	3,598
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,45	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,68	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	133,15	3,400
OAT 8,50%92-23 CA#	134,50	5,962 d
SNCF 8,8% 87-94CA	104,81	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	975	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	45	49
Baccarat (Ny)	528	528
Bains C.Monaco	526	525
Bque Transatlantl. ◆	188,10	188,10
B.N.P.Intercont	855	851
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	349,50	[illegible]
Champex (Ny) ◆	22,60	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	479	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2449	[illegible]
Generali Fce Assur	1200	[illegible]
Continental Ass.Ly.	481,10	[illegible]
Darblay ◆	545	[illegible]
Didot Bottin	655	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2810	[illegible]
Ecia	1215	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1153	[illegible]
Fichet Bauche ◆	38,50	[illegible]
Fidei	30,60	[illegible]
Finalens	276,10	[illegible]
F.I.P.P. ◆	270,80	[illegible]
Fonciere (Cie)	580	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	702	[illegible]
Foncina #	510	[illegible]
Francarep ◆	292,10	[illegible]
France S.A. ◆	1171	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	950	[illegible]
Gevelot ◆	1110	[illegible]
G.T.I (Transport)	200	[illegible]
Immobail	152	[illegible]
Immobanque	593	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	413,30	[illegible]
Locia ◆	56	[illegible]
Monoprix	300	[illegible]
Metal Deploye ◆	340	340
Mors	5,10	5,25
Navigation (Nle) ◆	133	133
Optorg	357	357
Paluel-Marmont	520	520
Exa.Clairefont(Ny)	831	851
Parfinance	240	252
Paris Orleans	253,10	255
Promodes (CI)	1870	1885
PSB Industries Ly	500	495
Rougier #	291,60	291,20
Saga	150	150
S.I.P.H. ◆	302	302
Sofragi	4800	[illegible]
Taittinger	3490	3400
Tour Eiffel	255	[illegible]
Vicat	500	[illegible]
Caves Roquefort	1850	1850
Elyo	308	[illegible]
Finaxa	378	365
Gaillard (M) ◆	1501	1501
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	143,60	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg	1806	[illegible]
Hotel Lutetia	366	[illegible]
Hotels Deauville	591	568
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	553	[illegible]
L.Bouillet (Ly)	300	298

(Publicité)

CRÉDIT NATIONAL + BFCE = NATEXIS

N comme
Nouvelle année
et comme action "Natexis".

Le 2 janvier,
l'action "Crédit National-Natexis"
s'appellera Natexis.

NATEXIS GROUPE

SECOND MARCHÉ

Une sélection *Cours relevés à 12h30*
MERCREDI 31 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Aclat (Ns) #	40	38,95
AFE #	536	536
Aigle #	349	348
Albert S.A (Ns)	143	[illegible]
Altran Techno. #	1785	1840
Arkopharma #	302,80	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	1965	1965
Assystem #	192	200
Bque Picardie (Li) ◆	770	770
Bque Tarneaud(B)#	320	313,10
Bque Vernes ◆	145	145
Beneteau #	1114	1120
B I M P ◆	96	96
Boiron#(Ly)	330	330
Boisset (Ly) #	350	350
But S.A.	273	279
Cardif SA ◆	1065	1065
C.E.E #	71,60	72
CFPI #	390	389
Change Bourse (M)	229,20	229,20
CNIM CA#	200,70	199,10
Codetour #	346,10	354
Comp.Euro.Tele-CET	284,90	282
Conflandey #	294	290
C.A. Hte Normandie	329	330
C.A. Paris IDF	785	763
C.A.Ile & Vilaine	300	300
C.A.Loire Atl.Ns #	285	285
C.A.Pas de Calais	541	542
C.A.du Nord#(Li)	500	498
C.A. Oise CCI	319	319
C.A. Somme CCI	310	312
C.A.Toulouse (B)	420	425
Devanlay	635	650
Devernois (Ly)	550	545
Ducros Serv.Rapide ◆	29,80	32,80
Emin-Leydier (Ly)#	351	364
Europ.Extinc.(Ly)	395	395
Expand s.a	735	740
Factorem	617	617
Faiveley #	185	185,10
Finacor	52	50,50
Fininfo	700	715
Assur.Bq.Populaire	651	651
Gautier France #	260	[illegible]
Gel 2000	35,80	[illegible]
GEODIS #	308	308
GFI Industries #	1143	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	18	[illegible]
GLM S.A.	214	214
Gpe Guillin # Ly	205	205
Kindy #	155	154
Guerbet	200	200
Hermes internat.1#	426,20	430
Hurel Dubois	650	650
ICBT Groupe #	186	189
I.C.C. #	140	[illegible]
ICOM Informatique	523	525
Idianova	70	70
Int. Computer #	41	42
IPBM	65	[illegible]
M6-Metropole TV	640	[illegible]
Manitou #	699	[illegible]
Manutan	430	430
Marie Brizard #	577	578
Maxi-Livres/Profil #	39,95	39,20
Mecelec (Ly)	53	53,05
MGI Coutier #	260	255
Monneret Jouet Ly#	160	158,90
Naf-Naf #	78,80	[illegible]
Norbert Dentres.#	674	669
NSC Groupe Ny	787	[illegible]
Onet #	879	[illegible]
Paul Predault #	125	[illegible]
P.C.W.	19	—
Petit Boy #	79,90	[illegible]
Phyto-Lierac #	218	[illegible]
Pochet ◆	732	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	223	[illegible]
Radiall #	611	[illegible]
Robertet #	1004	[illegible]
Rouleau-Guichard	225	[illegible]
Securidev #	104	[illegible]
Smoby (Ly)#	502	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	9	[illegible]
Sofibus	371	[illegible]
Sogeparc (Fin)	399,80	[illegible]
Sopra #	615	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	60,20	[illegible]
Sylea	565	[illegible]
Teisseire-France	155	[illegible]
TF1	593	[illegible]
Thermador Hol. #	307,80	[illegible]
Trouvay Cauvin #	99	[illegible]
Unilog	810	[illegible]
Union Fin.France	589	[illegible]
Viel et Cie #	150	[illegible]
Vilmorin et Cie #	493	[illegible]
Virbac	483,80	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 31 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	78	[illegible]
Belvedere	609	[illegible]
BVRP	252	[illegible]
Coil	125	[illegible]
Electronique D2 ■	528	[illegible]
FDM Pharmacie n.	169	[illegible]
Genset ◆	365	[illegible]
Guyanor action B ◆	6,50	[illegible]
High Co. ◆	148	[illegible]
Infonie	67	[illegible]
Joliez-Regol ◆	75	[illegible]
Mille Amis	36	[illegible]
Naturex	66	[illegible]
Olitec	778	[illegible]
Picogiga ◆	175	[illegible]
Proxidis	19,70	[illegible]
R21 Santé	400	[illegible]
Stelax ◆	6,25	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 31 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	835	835
Générale Occidentale ◆	195	195
Sté lecteurs du Monde ◆	128,20	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

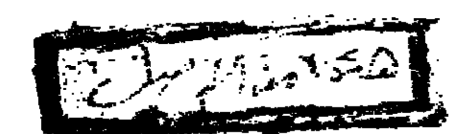
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 30 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	141,92	135,16
Agipi Actions (Axa)	123,32	117,45
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2398,88	[illegible]
BNP (3615 BNP)		
Natio Court Terme	14402	14402
Natio Epargne	2246,08	2223,84
Natio Oblig. M.T. C/D	870,70	862,08
Natio Ep. Croissance	3363,26	3297,31
Natio Ep. Patrimoine	145,45	142,60
Natio Epargne Retraite	167,50	164,22
Natio Epargne Trésor	11444,35	11421,51
Natio Euro Valeurs	1094,56	1073,10
Natio Euro Oblig.	1043,93	1033,59
Natio Euro Opport.	1070,94	1049,94
Natio Inter	1121,04	1099,06
Natio Opportunités	194,53	190,74
Natio Revenus	1119,22	1108,14
Natio Sécurité	11314,19	11314,19
Natio Valeurs	1427,92	1399,92
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedem	93774,30	93774,30
Oblig. ttes caté.	281,55	[illegible]
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	871,98	846,58
Nord Sud Dévelop. C ◆	2610,16	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◆	2466,31	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	317,15	[illegible]
Patrimoine Retraite D ◆	307,83	301,79
Sicav Associations C ◆	2449,68	2449,68
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19944,32	19944,32
Mutual. dépôts Sicav C	19560,67	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	298,14	292,29
Écur. Capitalisation C	259,64	259,64
Écur. Expansion C	84224,80	84224,80
Écur. Géovaleurs C	3703,23	3630,62
Écur. Investis. D PEA	237,89	[illegible]
Écur. Monépremière	11494,31	11494,31
Écur. Monétaire C	13192,31	13192,31
Écur. Monétaire D	12227,87	12227,87
Écur. Trésorerie C	323,79	323,79
Écur. Trésorerie D	311,22	311,22
Écur. Trimestriel D	2036,74	2036,74
Éparcourt-Sicav D	195,86	195,86
Géoptim C	13244,15	13048,42
Géoptim D	12165,28	11985,50
Horizon C	2358,32	2312,27
Prévoyance Écur. D	107,04	[illegible]
Sensipremière C	13773,43	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12263,14	[illegible]
Écur. Sécuripremière C	12178,68	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE – INDOCAM		
Amplia ◇	121360,32	[illegible]
Atout Amérique	195,25	[illegible]
Atout Asie	87,29	[illegible]
Atout France Europe	392,62	[illegible]
Atout France Monde	224,60	[illegible]
Atout Futur C	853,99	[illegible]
Atout Futur D	795,51	[illegible]
Coexis	1993,04	[illegible]
Dièze	2249,76	2202,15
Elicash ◇	963941,33	[illegible]
Eurodyn	2761,28	[illegible]
Indicia ◆	1815,99	[illegible]
Moné.J C ◇	12101,43	[illegible]
Moné.J D ◇	11463,95	[illegible]
Oblifutur C	565,04	[illegible]
Oblifutur D	541,42	[illegible]
Oraction	1464	[illegible]
Revenu-Vert	1203,68	[illegible]
Sévéa ◆	116,22	[illegible]
Synthésis	18901	[illegible]
Uni Associations ◇	119,56	[illegible]
Uni-Foncier	1445,14	[illegible]
Uni-Garantie C	1938,16	[illegible]
Uni-Garantie D	1482,38	[illegible]
Uni-Régions	1639,59	[illegible]
Univar C ◇	313,64	[illegible]
Univar D ◇	300,38	[illegible]
Univers Actions	253,39	[illegible]
Univers-Obligations	256,97	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	153,30	[illegible]
Francic Pierre	141,14	[illegible]
Europe Régions	237,37	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1081,11	[illegible]
Cicamonde	1600,11	[illegible]
Converticic	409,86	[illegible]
Ecocic	1743,84	[illegible]
Mensuelcic	10128,64	[illegible]
Oblicic Mondial	3995,29	[illegible]
Oblicic Régions	1206,22	[illegible]
Rentacic	164,73	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1375,43	[illegible]
Lion 20000 C	17368,56	[illegible]
Lion 20000 D	16249,82	[illegible]
Lion-Associations C	11222,15	[illegible]
Lion-Associations D	11222,15	[illegible]
Lion Court Terme C	26792,32	[illegible]
Lion Court Terme D	23604,32	[illegible]
LionPlus C	1610,54	[illegible]
LionPlus D	1536,30	[illegible]
Lion Trésor	2522,98	[illegible]
Oblilion	2247,81	[illegible]
Sicav 5000	758,90	[illegible]
Slivafrance	1281,29	[illegible]
Slivam	601,12	[illegible]
Slivarente	252,31	[illegible]
Slivinter	825,78	[illegible]
Trilion	5171,68	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2429,02	[illegible]
CM Option Dynamique	138,48	[illegible]
CM Option Equilibre	270,35	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	162,59	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	934,31	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	150,30	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23233,80	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1734,57	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1915,73	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1086,22	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	103,71	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	557,34	[illegible]
Saint-Honoré Capital	20436,15	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	726,93	[illegible]
St-Honoré Pacifique	648,29	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1853,33	[illegible]
Stratégie Actions	1152,84	[illegible]
Stratégie Rendement	2035,52	[illegible]
Amplitude Amérique C	118,99	[illegible]
Amplitude Europe C	173,95	[illegible]
Amplitude Europe D	171,04	[illegible]
Amplitude Monde C	1043,77	[illegible]
Amplitude Monde D	995,77	[illegible]
Amplitude Pacifique C	89,24	[illegible]
Elanciel D PEA	193,55	[illegible]
Emergence Poste D PEA	157,39	[illegible]
Géobilys C	687,67	[illegible]
Géobilys D	650,63	[illegible]
Kaléis Dynamisme C	1129,84	[illegible]
Kaléis Équilibre C	1092,61	[illegible]
Kaléis Sérénité C	1055,31	[illegible]
Latitude C	150,38	[illegible]
Latitude D	137	[illegible]
Oblitys D	638,63	[illegible]
Plénitude D PEA	213,99	[illegible]
Poste Gestion C	15080	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5251,87	[illegible]
Solstice D	2358,82	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38493,23	[illegible]
Actimonétaire D	30496,69	[illegible]
Cadence 1 D	1069,90	[illegible]
Cadence 2 D	1058,60	[illegible]
Cadence 3 D	1047,75	[illegible]
Capimonétaire C	415,95	[illegible]
Capimonétaire D	375,30	[illegible]
Sogeoblig C/D	9454,80	[illegible]
Interoblig C	7691,91	[illegible]
Intersélection France D	761,86	[illegible]
S.G. France opport. C	2159,18	[illegible]
S.G. France opport. D	2061,21	[illegible]
Sogenfrance C	2048,95	[illegible]
Sogenfrance D	1872,83	[illegible]
Sogépargne D	301,11	[illegible]
Soginter C	2410,98	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1463,04	[illegible]
Sogeliance D ◆	1730,80	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	240,73	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



SPORTS Le 20e rallye-raid Paris-Dakar devait quitter son bivouac de Versailles (Yvelines), jeudi 1er janvier 1998, à 4 heures, pour rejoindre Narbonne (Aude) après une spéciale à La Châtre (Indre) et avant un détour par l'Espagne, où les 371 concurrents embarqueront pour le continent africain. ● POUR FÊTER SES VINGT ANS, le « Dakar » fait un retour aux sources et, même si elle est privée d'Algérie et de Niger, l'épreuve retrouvera la plupart des paysages qui ont fait sa légende. ● L'ARRIVÉE sera jugée le 18 janvier sur les bords du lac Rose, comme le 14 janvier 1979, date d'arrivée de la première édition. ● LES ORGANISATEURS, au rang desquels l'ancien vainqueur Hubert Auriol, comptent sur quelques célébrités – Luc Alphand, Marie-Claire Restoud – et les grands spécialistes – le motard Stéphane Peterhansel, les pilotes Pierre Lartigue et Henri Pescarolo – pour assurer le spectacle.

Le Paris-Dakar veut retrouver une deuxième jeunesse

Le plus célèbre des rallyes-raids part à l'assaut de sa vingtième édition. Après bien des drames et des polémiques, la course cherche plus que jamais à coller à son époque et retrouve un peu de son lustre d'antan avec 371 concurrents au départ, parmi lesquels quelques stars

C'EST à chaque fois le même refrain quand survient un anniversaire de ce genre. Il suffit de demander aux pionniers s'ils pensaient qu'on en arriverait là il y a vingt ans pour s'entendre immanquablement répondre que *« certainement pas »* et qu'*« à l'époque jamais personne n'aurait pu imaginer cela »*. Ainsi en va-t-il du Paris-Dakar, dont le départ de la vingtième édition devait être donné, jeudi 1er janvier à 4 heures du matin, sur la place d'armes du château de Versailles.

On pourrait, cependant, ajouter une nuance à ce traditionnel exercice de nostalgie convenue. Si, effectivement, il aurait fallu être visionnaire pour miser sur la pérennité de cette course le jour où elle fut lancée, combien de fois a-t-on cru, au cours de ces deux décennies, que le Paris-Dakar allait simplement disparaître du paysage ? Rarement une épreuve aura suscité autant de débats, autant de polémiques, autant d'idées préconçues également. Et on aura rarement autant cherché à modifier un événement pour tenter de conserver son pouvoir attractif.

Quand, ce 26 décembre 1978, 87 pilotes de moto et 80 équipages d'auto et de camion s'élancent de la place du Trocadéro, Thierry Sabine a en tout cas déjà gagné son pari. Son idée – faire traverser le désert africain par des véhicules motorisés – n'a pourtant rien de très original. La petite histoire ne raconte-t-elle pas d'ailleurs que c'est au cours du rallye Abidjan-Nice disputé l'année d'avant que, perdu en plein milieu d'un océan de dunes, ce garçon de bonne famille a décidé de lancer sa course à lui ?

Thierry Sabine a du flair. Il a compris qu'en faisant partir son épreuve de Paris, et qu'en lui faisant emprunter la célèbre nationale 20 en direction du sud, le grand public trouverait là de quoi se sentir concerné. En ancien attaché de presse et en fin connaisseur du monde des médias, il sait aussi qu'à cette période de l'année, entre Noël et Jour de l'an, on se creuse la tête dans les journaux pour trouver des « sujets ». Thierry Sabine, enfin, a une chance inespérée : la France des années 80 a besoin d'évasion, d'« aventure ». Le Paris-Dakar colle à son époque.

LA LISTE DES VICTIMES

Ce flair fera sa réussite. Il entraînera aussi son déclin. En tout cas, les premières éditions aiguisent la curiosité. Boîtes de conserve dans le coffre et carte Michelin à la main, quelques escouades de risque-tout donnent l'impression de s'attaquer à des mondes inexplorés. Si les premières voitures d'usine apparaissent dans la course dès 1980, l'idée qu'il est possible de parcourir l'Afrique « avec les moyens du bord » ne va cesser de faire son chemin. Renault 4, Vespa, Rolls Royce, buggys, camions, tacots trafiqués à la petite semaine, le rallye se constitue un folklore nécessaire.

« Faire LE Dakar » devient même alors le dernier chic. S'y essaieront des chanteurs (Daniel Balavoine, Michel Sardou, Gérard Lenorman), des comédiens (Claude Brasseur, Chantal Nobel, Yves Rénier), des têtes couronnées (Albert et Caroline de Monaco), des marins (Alain Gabbay, Philippe Monnet, Loïck Peyron, Lionel Péan), un spationaute (Jean-Louis Chrétien) et même un fils de premier ministre anglais (Mark Thatcher), qui, en 1982, ne trouvera pas meilleure distraction que de se perdre pendant trois jours dans le désert algérien.

Dans le même temps, la course permet à d'authentiques sportifs d'accéder à une célébrité qu'ils n'auraient probablement jamais connue. On trouve là un motard hors pair, Cyril Neveu (vainqueur à cinq reprises) ; un défricheur tout-terrain capable de s'imposer sur deux roues comme sur quatre, Hubert Auriol (aujourd'hui directeur général de l'épreuve) ; un Finlandais aussi guilleret qu'une burette d'huile, Ari Vatanen ; un guide touarègue porte-drapeau de son peuple, Mano Dayak ; etc.

Mais la « success story » a sa face sombre. En vingt ans, une trentaine de personnes vont trouver la mort sur le rallye. Des concurrents, bien sûr, mais aussi des femmes et des enfants, fauchés sur le bord des pistes. Thierry Sabine lui-même rejoint la liste des victimes. Il meurt le 14 janvier 1986 dans un accident d'hélicoptère en plein désert du Ténéré avec trois autres personnes, dont le chanteur Daniel Balavoine. Sans son créateur, le Dakar ne sera plus le même.

DU PLOMB DANS L'AILE

Le mouvement de protestation de ceux qui, depuis quelques années déjà, dénonçaient l'« indécence » de l'épreuve s'étend. Sportivement, les choses vont de mal en pis. Les principaux constructeurs – Peugeot, de 1987 à 1990 ; Citroën, de 1991 à 1996 ; Mitsubishi aujourd'hui – ne se livreront jamais la « grande bataille des sables » espérée. Le défi mécanique, censé prendre le relai à l'exotisme des premières années, ne passionne pas. Le summum est atteint en 1989, lorsque Jean Todt, patron de Peugeot Sport, joue à pile ou face la victoire finale entre ses deux pilotes, Jacky Ickx et Ari Vatanen.

Gilbert Sabine, qui a succédé à son fils à la tête de l'organisation, n'est pourtant pas à sec d'idées pour relancer l'épreuve. En 1989, la caravane fait escale en Libye, chez le général Kadhafi. Trois ans plus tard, le coup médiatique est tout aussi beau : le Dakar ne se finit plus à Dakar, mais au Cap, dans une Afrique du Sud faisant son deuil de l'apartheid. Rien n'y fait. En 1993, quand Gilbert Sabine vend le rallye au groupe Amaury (*L'Equipe*, *Le Parisien*, organisation du Tour de France...), seuls 154 concurrents prennent le départ. Ils étaient 603 en 1988.

L'épopée a du plomb dans l'aile. Deux autres modifications du parcours – Paris-Dakar-Paris en 1994 ; Dakar-Agadez-Dakar, en 1997 – ne changeront pas grand-chose. Décision est prise : pour sa vingtième édition, la course partira de Paris et se finira à Dakar, sur les bords du lac Rose. A défaut de pouvoir renouer avec l'esprit de découverte des tout débuts, le plus célèbre des rallyes-raids veut retrouver de son authenticité d'autrefois. Lui qui, non sans douleur, survécut à bien des modes et à tant de drames.

F. P.

Le parcours de l'épreuve

Nombre d'engagés 371 (181 motos, 126 autos, 64 camions)

Nombre d'étapes 17

- étape la plus longue Ouarzazate-Smara 1 031 km

- étape la plus courte Grenade Almeria 184 km

- spéciale la plus longue Nema-Tidjikja 745 km

- spéciale la plus courte Grenade-Almeria 4 km

● TOTAL : 10 245 km dont 6 388 km de spéciales

FRANCE · Paris Versailles DÉPART 1er janvier · Narbonne 2 janvier · ESPAGNE · Grenade 3 janvier · Almeria 3 janvier · Nador 4 janvier · MAROC · Er Rachidia 5 janvier · Ouarzazate 6 janvier · Smara 7 janvier · Zouerat 8 janvier · El Mreïti 9 janvier · Taoudenni 10 janvier · MAURITANIE · MALI · Gao 11-12 janvier · Tombouctou 13 janvier · Nema 14 janvier · Tidjikja 15 janvier · Atar 16 janvier · Boutilimit 17 janvier · St-Louis 18 janvier · SÉNÉGAL · Dakar ARRIVÉE

COMMENTAIRE
LA PASSION DE L'AFRIQUE

Chaque année, ils sont quelques centaines à prendre la route en direction de l'Afrique. Le désert, ses charmes et ses pièges, les attirent. Ils rêvent de la difficile passe de Nema, du soleil qui descend sur Gao... Le rallye leur a permis de découvrir des paysages insolites, parfois d'entamer le dialogue avec des habitants, souvent de se perdre en maudissant les inventeurs d'une telle galère.

Même s'ils sont toujours peu nombreux à atteindre Dakar, le rallye attire les inconditionnels des grands espaces. L'aventure créée par Thierry Sabine pour meubler une période de fêtes, creuse en actualité sportive, continue d'exercer sa fascination. La transformation de l'épreuve en entreprise commerciale, l'arrivée des grands constructeurs, les foudres de la Fédération internationale automobile, les accidents tragiques, rien ne semble avoir eu raison de la passion que provoque cette « balade » hors des chemins tracés.

Pour son vingtième anniversaire, le rallye promet un retour aux sources. Devenu aujourd'hui l'une des épreuves gérées par le groupe de presse du quotidien *L'Equipe*, Paris-Dakar se veut à nouveau une aventure. L'art de la navigation doit supplanter l'armada des mécaniciens d'usine et les amateurs vont retrouver quelque chance d'arriver à l'heure aux bivouacs. Mais cette évolution, même si elle se traduit dans les faits, n'empêche pas le Dakar 98 d'être bien différent des premières éditions. L'itinéraire n'est plus le *« grand L à l'envers entre Alger et Dakar »* voulu par Thierry Sabine. Djanet et le Ahaggar sont exclus pour cause de violence en Algérie, l'Aïr comme Agadez demeurent des sites interdits au Niger. La passion de l'Afrique ne saurait être satisfaite lorsque existent encore des pays fermés en raison d'affrontements meurtriers.

Serge Bolloch

Cinq éditions phares

● **1979.** Parcours : Paris-Alger-Dakar, 10 000 km. Vainqueur (autos et motos *confondus*) : Cyril Neveu (Yamaha), qui, au total, inscrira son nom à cinq reprises au palmarès de la course. Première édition du Rallye organisée par Thierry Sabine.

● **1986.** Parcours : Paris-Alger-Dakar, 15 000 km. Vainqueurs : Neveu (Honda) en moto ; Metge/Lemoyne (Porsche) en auto. L'hélicoptère de direction de la course s'écrase dans le désert malien. Thierry Sabine et Daniel Balavoine trouvent la mort.

● **1987.** Parcours : Paris-Alger-Dakar, 13 000 km. Vainqueurs : Neveu (Honda) en moto ; Vatanen-Giroux (Peugeot) en auto. Gilbert Sabine a pris le relais de son fils à la direction de l'épreuve. Pour sa première participation, Peugeot s'impose. Hubert Auriol se brise les deux chevilles la veille de l'arrivée.

● **1988.** Parcours : Paris-Alger-Dakar, 12 874 km. Vainqueurs : Orioli (Honda) en moto ; Kankkunen-Pironen (Peugeot) en auto. Le Rallye bat tous les records avec plus de 600 inscrits, mais aussi la mort de deux enfants et d'une femme, fauchés dans la course, et de deux copilotes et d'un motard dans des accidents.

● **1993.** Parcours : Paris-Tanger-Dakar, 8 877 km. Vainqueurs : Peterhansel (Yamaha) en moto ; Lartigue-Périn (Citroën) en auto. C'est le premier Rallye organisé par les nouveaux propriétaires de l'épreuve, Amaury Sport Organisation. Seuls 154 concurrents sont au départ.

TROIS QUESTIONS À...
HENRI PESCAROLO

1 **Vous avez participé depuis 1980 à huit Paris-Dakar. Quel regard portez-vous sur l'évolution de cette épreuve ?**

Au fil des années, le Dakar a perdu le caractère d'aventure, au sens large, qui était le sien. Pour une raison simple : la société dans laquelle nous vivons ne tolère plus la prise de risque. Quand Thierry Sabine a lancé le Dakar, il prenait des risques insensés, et il en faisait prendre à tout le monde. Il jouait sur la corde raide en permanence. Je me souviens de ces cinq à dix concurrents que l'on perdait régulièrement dans le Ténéré et que l'on finissait toujours par retrouver miraculeusement. Les pilotes d'hélicoptère se ravitaillaient avec l'essence des voitures qu'ils retrouvaient. Ce genre d'histoire a fait la légende de l'épreuve. Mais ceci ne peut plus se produire, aujourd'hui. Un organisateur de course se doit désormais de penser à tout et d'être irréprochable du point de vue de la sécurité. Imaginez qu'il perde un concurrent dans le désert, il a de fortes chances de se retrouver devant un tribunal pénal !

2 **Le Paris-Dakar ne s'est-il pas banalisé au point que même ses drames semblent ne pas avoir le même impact qu'autrefois ?**

Peut-être. Si l'on a peu parlé du Rallye l'an dernier, c'est parce qu'au même moment, trois marins du Vendée Globe étaient en perdition. En dehors de cet aspect cynique des choses, je suis persuadé que le Rallye a encore de l'avenir. Quelle que soit l'évolution de la course, traverser la Mauritanie ou le Mali comme on le fait pendant le Dakar reste une expérience angoissante. Face à un erg, vous êtes comme un cheval qui ne veut pas passer un obstacle. Et ce, même si cinq hélicoptères sont au-dessus de vous pour vous filmer ! L'important est de montrer que ces régions d'Afrique sont plus que jamais hostiles. Et que le sport mécanique ressent toujours le besoin d'y aller.

3 **Vous êtes au volant, cette année, d'un « pro-truck » américain. Que peut apporter au Rallye l'apparition de ce type de véhicule ?**

Du spectacle, avant tout. Cela dit, j'ignore comment il va réagir dans le désert. Nous avons installé un système de gonflage des pneus, actionnable du tableau de bord, afin de pouvoir passer plus facilement les dunes. Mon espoir est que le parcours sera accidenté, avec beaucoup d'herbe à chameau. Si tel est le cas, nous devrions être assez à l'aise. Cela fait longtemps que des courses de « pro-trucks » existent en Californie. Je suis ravi de voir arriver ces voitures en Europe. Un peu d'esprit américain ne peut pas faire de mal au Paris-Dakar.

Propos recueillis par Frédéric Potet

Sur la piste des grandes années

LES VIEUX POTS permettent, dit-on, les meilleures recettes. Si sa vingtième édition est censée être celle du renouveau tant attendu, le Paris-Dakar n'a pas trouvé mieux que de reprendre à son compte les principes qui ont fait son succès voilà une vingtaine d'années. Après avoir expérimenté sans beaucoup de réussite différentes formules, au gré des règlements et des itinéraires, le rallye revient tout simplement à la tradition.

Le fait est surtout visible à la lecture du tracé. Alors qu'il n'était plus à l'honneur depuis 1993, le parcours initial qui a donné son nom à l'épreuve – de Paris jusqu'à Dakar, *via* le désert – est remis au goût du jour. Si le podium de départ a été installé à Versailles, comme lors des plus belles années de l'épreuve (1985-1988), le premier contrôle doit être effectué jeudi 1er janvier, au Trocadéro, comme lors de la première édition du rallye en 1978.

La caravane empruntera la nationale 20 jusqu'à Narbonne (Aude), via La Châtre (Indre), Brive-la-Gaillarde (Corrèze) et Montauban (Tarn-et-Garonne). L'objectif de ces différents points de passage est simple : donner l'impression aux amateurs français de sport mécanique que le Dakar est de retour au pays. Ces dernières années, l'occasion de contempler les véhicules engagés était essentiellement réservée au public espagnol.

D'une longueur totale de 10 245 kilomètres (dix-sept étapes), le Dakar 1998 ne sera pas le plus long de l'histoire de l'épreuve. Sera-t-il l'un des plus difficiles ? Personne ne le sait encore. Il semble, en revanche, acquis que la beauté des paysages traversés (ergs mauritaniens, dunes de Chinguetti, lac Rose...) devrait constituer un spectacle de choix pour les faiseurs d'images. Les organisateurs veulent redonner à l'événement son caractère esthétique.

L'INNOVATION « PRO-TRUCKS »

Côté purement sportif, quelques modifications ont été apportées. La principale concerne les systèmes de navigation par satellite (GPS). Les progrès technologiques dans ce domaine-là sont tels que bientôt les copilotes ne serviront plus à rien. Afin d'éviter toute surenchère, tous les concurrents ont donc été équipés du même matériel. Et ne pourront en faire qu'un usage limité.

Qui, partant de là, s'en sortira le mieux parmi les 371 engagés ? Les favoris sont connus. En moto, Stéphane Peterhansel (vainqueur en 1991, 1992, 1993, 1995 et 1997) veut remporter un sixième succès qui ferait de lui le recordman unique du nombre de victoires. En auto, l'écurie Mitsubishi est la mieux équipée avec les trois Pajero des équipages Shinozuka/Magne, Saby/Seriéys et Fontenay/Picard.

L'attraction, toutefois, devrait venir de véhicules d'un genre nouveau. Pour la première fois depuis longtemps, en effet, le rallye innove : trois pick-up, également appelés « pro-trucks » (confiés notamment à Pierre Lartigue et Henri Pescarolo), sont dans la course. Au milieu des dunes sahariennes, leur allure si typique de l'Ouest américain ne devrait pas manquer d'offrir au Dakar la touche d'originalité qui lui a fait tellement défaut ces dernières années.

F. P.

Nouvelle victoire des skieurs autrichiens à Bormio

L'AUTRICHIEN Andreas Schifferer a ravi à son compatriote Hermann Maier la tête de la Coupe du monde de descente en s'imposant, mardi 30 décembre, dans la deuxième descente de Bormio. Andreas Schifferer – 2e de la descente de lundi – s'est imposé face à son compatriote Werner Franz. Le Norvégien Lasse Kjus, 3e, est le seul skieur à avoir contrecarré les ambitions de la toute puissante-équipe autrichienne, qui avait conquis, lundi, les quatre premières places de la descente. Herman Maier, vainqueur la veille, termine 4e et conforte sa place en tête du classement général de la Coupe du monde. Il compte déjà à son actif sept podiums après neuf courses et augmente son avance à la tête du classement général de la Coupe du monde, dont il est la révélation. Les Français Nicolas Burtin et Jean-Luc Crétier sont respectivement 18e et 19e.

■ **FOOTBALL : Franz Beckenbauer** considère l'Allemagne comme le principal rival du Brésil au Mondial 1998 qui se jouera en France (10 juin-12 juillet), surtout *« quand on voit jouer les Espagnols ou les Italiens »*. *« Notre onze est meilleur que les autres »*, a déclaré, mardi 30 décembre, le « Kaiser », champion du monde allemand en 1974 comme joueur et en 1990 comme entraîneur.



Comment peut-on être romanche ?

Disséminés dans les monts et les vallées alpines du canton alémanique des Grisons, les « Romains des montagnes » veulent figurer la « Quatrième Suisse »

DANS son récent long métrage *Rien ne va plus*, Claude Chabrol dévide quelques cartes postales de lacs enneigés, filmés à Sils-Maria, canton des Grisons. Jean Paulhan avait raison quand il notait il y a un demi-siècle : « *Nous traversâmes Sils-Maria dont il n'y a rien à dire : c'est fort plat* ». Vrai. Encore qu'il faille pas mal grimper pour y parvenir : les fameux lacs bleus sont à 1 800 mètres.

Si l'écrivain contemporain du cru, Iso Camartin, a placé ici symboliquement « *le toit de l'Europe* », il n'a fait que prolonger l'enthousiasme de ses prédécesseurs étrangers, Thiers, Proust, Cocteau ou Nietzsche. Surtout Nietzsche qui écrivait *in situ* en 1883 : « *Je sens qu'ici, et nulle part ailleurs, est ma vraie patrie et mon foyer. C'est ici qu'habite ma muse.* » Le philosophe allemand rêvait d'« *une maison de bois avec deux pièces, sur une presqu'île qui s'avance dans le lac de Sils et où s'élevait autrefois un fort romain* ».

Car cette terre, répertoriée aujourd'hui alémanique, fut et reste marquée au coin de la latinité même si on n'entend plus guère de sonorités sudistes dans les rues du chef-lieu, Coire (30 000 âmes), *Chur* en allemand. Cela remonte à fort loin, lorsque, en... 1464, l'antique *Curia Raetorum*, incendiée accidentellement, fut reconstruite par des artisans germanophones qui se plurent dans cette spacieuse cuvette ensoleillée, y restèrent et par le seul jeu démographique évincèrent peu à peu les autochtones.

Il s'agissait des Romanches, nation un peu celte, un peu étrusque avant de se latiniser. Peuple à vie et tête dures, ces « *Romains de montagne* » ont survécu à des siècles de germanisation plus ou moins douce. Ils parlent toujours un idiome cousin du provençal, du catalan, du galicien, du portugais : « *Trais D ruinan l'hom : diavel, daner e duonna* » (« trois D ruinent l'homme : le diable, l'argent, la femme », selon un vieux proverbe romanche).

Réduits à notre époque à n'être plus qu'un quart des 185 000 habitants des Grisons et 1 % des Suisses, les Romanches viennent à la suite d'un référendum national de marquer un point en obtenant qu'à l'avenir leur parler soit langue semi-officielle de la Confédération. En 1938, les Romanches avaient vu leur idiome accéder, au même titre que l'italien, le français et l'allemand, au rang de langue nationale helvétique.

Ce n'eut alors guère d'effets concrets. Maintenant, au contraire, les romanchophones, qui disposent déjà d'écoles dans 86 des 213 communes grisonnes, ont le droit de s'adresser dans leur langage maternel à l'administration fédérale qui doit leur répondre *idem*, tandis que la justice cantonale devra agir de même. On se retrouve *grosso modo* dans la situation de 1803, lorsque la République des Trois-Ligues devint le canton suisse des Grisons, juste avant une forte poussée germanisante.

LE DÉFILÉ DE VIA-MALA

Déjà présent sur les billets de banque, le romanche l'est désormais sur les nouveaux passeports et cartes d'identité suisses. Il reste cependant du travail pour les descendants des Rètes romanisés, s'ils veulent, comme ils le disent, redonner un cachet latin à Coire, leur capitale perdue, où à présent, à côté de l'allemand majoritaire, on trouve plus facilement une affiche en... turc ou en kurde qu'en romanche.

Le cas échéant, en quelle variété de romanche se ferait l'affichage ? Car il faut savoir qu'il existe au moins cinq variantes de cette langue, dues aux multiséculaires cloisonnements des vallées. Aucun groupe linguistique ne voulant céder le primat à son voisin, la Ligue romanche, association identitaire fondée en 1919, a inventé un romanche « synthétique ». Sans faire encore l'unanimité, il est utilisé, avec les parlers « naturels », par l'unique quotidien romanche, *Quotidiana*, fondé en 1997.

Le journaliste lausannois Alain Pichard regarde la Romanchie comme une « *petite fourmilière méconnue* ». Combien de skieurs à Saint-Moritz savent-ils qu'ils foulent le terroir romanche ? Si le canton des Grisons est le plus vaste de l'ensemble helvète, il est aussi le théâtre du plus corsé des mélis-mélos culturels de ce pays. Nietzsche, adopté par ce sol multilingue où l'allemand et le romanche coexistent avec l'italien (langue maternelle de 13 % des citoyens grisons) et avec une note francophone, trouva d'ailleurs le moyen d'y condamner le plurilinguisme : « *Apprendre plusieurs langues est nuisible car c'est la hache appliquée à la racine de tout sentiment un peu délicat de langue maternelle : celui-ci en est incurablement abîmé et détruit. Les deux peuples qui produisirent les plus grands stylistes, les Grecs et les Français, n'apprirent pas les langues étrangères.* »

Une autre plume, celle de l'anglophone John Knittel, né aux Indes en 1891, mort dans les Grisons en 1970, se laissa séduire par la Romanchie, qu'il fit connaître en 1931 à travers *Via Mala*, roman à diffusion mondiale dont Paul May tira en 1961 un film franco-allemand. Via-Mala est un lieu bien réel, à une demi-heure de Coire. Le site, traversé par une voie étroite, vertigineuse, a conservé sa grandeur sauvage : le Rhin naissant gronde au fond d'une gorge de 1 kilomètre de profondeur n'ayant parfois pas plus de 1 mètre de large. Une lumière verte confère un côté tragique au défilé que surplombent des falaises noires de sapins, menaçants à force de pousser en rangs serrés. A peine aperçoit-on entre leurs ramures un filet de ciel. Avec son nom latin et son fleuve germanique, Via-Mala résume assez bien la contrée.

Mini-minorité sans alliés extérieurs mais « *à forte conscience linguistique* » (A. Pichard), les Romanches, qui de nos jours savent tous aussi l'allemand, ont-ils quelque chance de maintenir une trace latine au coeur de l'arc alpin ? Ils font en tout cas ce qu'il faut pour garantir la pérennité de la « Quatrième Suisse ».

Déjà plus de 25 000 germanophones des Grisons, revenant sur les préjugés de leurs ancêtres à l'égard de ce « *patois de péquenots* », se sont laissé convaincre et parlent aujourd'hui romanche. Une douzaine de formations de rock chantent maintenant en « latin montagnard » et font un tabac chaque samedi soir. *Last not least*, le romanche est depuis peu sur Internet, suscitant jusqu'aux antipodes des vocations d'apprentissage de cette langue dont la rareté aurait sans doute conquis Dumézil.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Livres** : *Sils-Maria ou le toit de l'Europe*, d'Iso Camartin, éd. Zoé, Carouge, Genève, 202 p., diff. en France : Harmonia Mundi ; *Guide d'un petit voyage en Suisse*, de Jean Paulhan, Gallimard, 80 p.

● **Hôtel** : Le Duc de Rohan (Best Western), 40 rue Masauser, 7000 Coire, tél. : 00-41-81-252-10-22. Près du centre-ville, un établissement traditionnel rappelant Henri de Rohan (1579-1638), huguenot français venu servir les protestants suisses.

● **Renseignements** : à Coire, la Ligue romanche, BP 1, via Plessur ; à Paris, Suisse-Tourisme, tél. : 01-44-51-65-51.



DESSIN NATALI FORTIER

Thalasso côté océan

L'Atlantique, ses embruns iodés, ses coups de chien salés, à déguster à pied, encapuchonné et botté, il n'y a rien de mieux pour se revigorer vite fait. Retrouver la forme après des fêtes n'est pas une gageure. Il suffit de quelques jours de diète associés à une cure marine. Avec une immersion quotidienne dans l'eau de mer, sur-concentrée aux algues et chauffée, qui remplit baignoires et piscines des instituts de thalassothérapie, le bienfait est à son comble. Adieu le stress, le surmenage, la fatigue, les tensions musculaires et les nœuds douloureux dans le dos. Il reste à choisir l'étape sur la côte ouest parmi les nombreux centres spécialisés.

La façade atlantique s'impose, car pour être efficace, l'eau de mer, riche en sels minéraux et oligo-éléments, est directement pompée en mer, puis réchauffée (à moins de 45 degrés) et utilisée dans les 24 heures. La série de soins proposée se choisit à la carte (4 à 6 par jour) avec l'avis du médecin traitant : bains bouillonnants auto-massants, gymnastique aquatique, parcours actif en piscine. Eviter les jets et vibrations trop puissants pour privilégier la douceur, toujours bénéfique. La thérapie par cure marine, connue des Egyptiens, des Grecs et des Romains, arrive en 1822 à Dieppe. Louison Bobet mettra au goût du jour le concept de la « remise en forme » en ouvrant, en 1964, le centre de thalassothérapie de la presqu'île de Quiberon (Morbihan), qui reçoit aujourd'hui jusqu'à 580 curistes par jour. En janvier, ce chiffre tombe à 350 (forfait cure-hôtel : 4 500 F la semaine, chambre double et petits déjeuners à l'Ibis Thalassa, à 100 m à pied. Ou 6 600 F au Sofitel Thalassa et 10 140 F au Sofitel Diététique, en pension complète, les deux sont reliés à l'institut, sur l'océan (tél. : 02-97-50-20-00, fermeture du 26 janvier au 1er février).

Station de villégiature d'été, Carnac, située dans la baie de Quiberon, s'endort tout l'hiver, et sa longue plage de sable demeure déserte. L'institut, associé aux deux hôtels Novotel et Ibis, siège entre les salines et l'océan. Semaines « équilibre » avec régime diététique (6 300 F, en chambre *single* et pension complète, à l'Ibis, ou 7 020 F au Novotel). La cure santé oscille autour de 800 F par jour en saison creuse (hébergement en demi-pension inclus), jusqu'au 14 mars (tél. : 02-97-52-53-54, fermeture 4-18 janvier).

Si Quiberon est ancré sur les rochers, face au large, le centre de Biarritz, relié à l'hôtel Miramar, a pignon sur la plage. Il propose une cure « tonique homme », avec programme sportif, thalassothérapie (deux heures par jour) et soins de beauté. Du 4 janvier au 28 mars, les « offres privilégiées Miramar news », 5 505 F la semaine, incluent le voyage en avion de Paris, Nice, Marseille, Montpellier ou Lyon, la demi-pension au Miramar et les soins (tél. : 05-59-41-30-01).

Amarré à l'entrée de l'estuaire de la Gironde, Cap Royan recommande parmi ses spécialités une cure « stress control » et un programme « douleurs du dos » (3 000 F la semaine sans hébergement, 2 000 F de plus pour la demi-pension au Novotel intégré, ou 1 390 F pour deux en location, fermeture jusqu'au 26 janvier).

Sur la baie de Saint-Jean-de-Luz, au Pays basque, l'Hélianthal, avec accès à la plage, offre l'utilisation en libre service du parcours bio-marin, des sauna, hammam, comme des cours de gymnastique et aquagym (une cinquantaine par semaine). Les « semaines bleues », du 4 janvier au 7 février, coûtent 4 980 F (4 soins par jour et demi-pension, à l'hôtel de l'institut).

Deux brochures présentent les instituts. La première, *Formule Thalasso*, se limite à la Bretagne et dévoile, photos à l'appui, dix centres, de Saint-Malo à La Baule (Information, réservations, 01-53-63-11-53). La deuxième, *Tonique*, offre un panorama de l'éventail thalassothérapie et balnéothérapie, elle est signée Havas Voyages Vacances (tél. : 01-41-06-41-06 ou Minitel 3615 Havas Voyages), et brosse le portrait de chaque centre avec ses points forts.

Florence Evin

PARTIR

Croisières funboard

■ **VOILE VOYAGES**, spécialiste de la location de voiliers, et Sport Away Voyages, spécialiste de la planche à voile, se sont associés cet hiver pour programmer des « croisières funboard » de 11 jours dans les Grenadines. Avec, à bord d'un catamaran de 13 mètres (4 cabines doubles spacieuses et faible tirant d'eau permettant l'approche des criques et des lagons), un matériel de qualité (marque Bic) et des voiles spécifiques (Neil Pryde) pour ceux qui auront choisi l'option « funboard » et auxquels sera proposé, chaque jour, un *spot* différent. Au programme, jusqu'en mars, au départ de la Martinique (Trois-Ilets) : Béquia, Moustique, Canouan, Tobago et Saint-Vincent. Prix par personne (base 4 personnes) : 4 900 F + 1 250 F pour le funboard et 120 F par jour pour la caisse de bord (préparation des repas), sommes auxquelles il faut ajouter le transport aérien de Paris (à partir de 2 450 F avec AOM).

★ **Voile Voyages, 6, rue Jean-Goujon, 75008 Paris, tél. : 01-45-61-03-09. Sport Away Voyages, 26 avenue du Maréchal-Leclerc, 92240 Malakoff, tél. : 01-46-56-79-79.**

Motoneige au lac Saint-Jean

■ **LE LONG DES RIVES** du lac Saint-Jean (un des plus grands lacs d'eau douce du Québec) et du fjord du Saguenay, sur les sentiers des gorges de la rivière Malbaie, un raid de 4 jours en motoneige avec, à chaque étape, le feu de bois d'une chaleureuse auberge. Un périple qui s'inscrit dans un voyage de 8 jours et 6 nuits programmé, de janvier à avril, par Vacances Air Canada : 9 950 F par personne en chambre double et pension complète avec l'équipement et le matériel pour le raid (prévoir un dépôt de garantie de 1 500 dollars pour la motoneige), un guide et le vol Paris-Montréal A/R + 260 F de taxes d'aéroport. A partir de 21 ans. A signaler également des locations de chalet dans les Laurentides, au Mont-Tremblant très exactement : 8 jours et 6 nuits (base 5 personnes) pour 1 300 F par personne, du 4 janvier au 7 mars.

★ **Dans les agences de voyages. Renseignements chez Vacances Air Canada, tél. : 01-40-15-15-15.**

Un nouvel hôtel à Dubaï

■ **NON CONTENT** de revendiquer déjà quelques-uns des meilleurs établissements du Proche-Orient, Dubaï, l'émirat de la côte des Pirates, vient d'enrichir son patrimoine hôtelier d'un spectaculaire *resort* à l'américaine. Situé sur la plus belle plage locale, le Jumeirah Beach Resort compte 600 chambres (les plus petites affichent 50 m²), un atrium de 26 étages, 4 piscines (une pour les enfants, une pour les familles, une pour les adultes et une pour les nageurs assoiffés de longueurs), un mini-club, 18 restaurants et bars, un centre de remise en forme, 7 tennis, 3 squash, un practice de golf, une marina et trois plages.

Pour l'ouverture, Directours, spécialiste de la vente en direct, y propose, en janvier, une semaine pour 6 080 F par personne en chambre double avec petit-déjeuner et vol au départ de Paris et de la province. A noter que la période coïncidant avec le ramadan, il n'y a donc pas d'alcool servi avant 19 heures, mais la direction garantit des animations nocturnes. Les adeptes du shopping patienteront jusqu'aux soldes du Dubaï *Shopping* Festival, du 19 mars au 18 avril. Forfaits spéciaux pour l'occasion.

★ **Directours. Par téléphone, à Paris au 01-45-62-62-62, à Lyon au 04-72-40-90-40 et à Nice au 08-01-63-75-43 (n°azur). Et par Minitel 3615 Directours.**

Balades dans les Hauts-de-Seine

■ **RICHE** de grands domaines et de petits jardins, le département des Hauts-de-Seine possède un patrimoine de verdure public ou privé de plus de 5 000 hectares sillonné de quelque 180 kilomètres de chemins de randonnée qu'un nouveau topo-guide, *Les Hauts-de-Seine à pied* (75 F), publié par la Fédération française de la randonnée pédestre et rédigé notamment par Anne-Marie Minvielle, invite à parcourir. De la forêt de Fausses-Reposes à celle de Meudon, de la Vallée-aux-Loups à La Malmaison, du parc de Sceaux à ceux des Chanteraines, de Saint-Cloud ou André-Malraux, de l'île Saint-Germain à l'île de la Jatte, de l'étang de Saint-Cucufa à ceux de Ville-d'Avray, en passant par Chaville, Le Plessis-Robinson, Buzenval, Boulogne, Vaucresson, Nanterre, Malakoff ou Clamart, vingt-neuf promenades et randonnées, jalonnées de monuments, de musées, de jardins intimes ou de lieux secrets, d'arbres remarquables, de ponts ou rives de Seine, de statues, de points de vue et de belvédères. Classées par niveau de difficultés (de moins de 2 à plus de 5 heures de marche), elles sont décrites avec précision et reportées sur des cartes IGN. Egalement disponibles, des topo-guides similaires sur l'Essonne, Paris, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et les Yvelines.

★ **Au Centre d'information de la FFRP, 14, rue Riquet, 75019 Paris, tél. : 01-44-89-93-93. Et dans les librairies spécialisées, dont l'Astrolabe (46, rue de Provence, 75009 Paris), Au vieux campeur (2, rue de Latran, 75005 Paris) et l'IGN (107, rue La Boétie, 75008 Paris).**

Cimaises suisses

■ **« THE BLUE FOUR »**, le pointillisme et la peinture mexicaine sont à l'honneur dans les musées suisses, en 1998. A Berne, au Musée des beaux-arts, sont présentées, jusqu'au 1er mars, 180 œuvres du groupe d'artistes fondé en 1924 à Weimar par Galka Scheyer. Baptisé « The Blue Four », il rassemblait Feininger, Jawlensky, Kandinsky et Klee, dont l'exposition illustre le dialogue artistique fructueux. A Lausanne, du 23 janvier au 1er juin, la fondation de l'Hermitage célèbre le pointillisme, « sur les traces de Seurat », à travers une centaine d'œuvres, peintures et dessins, de Seurat, Signac, Cross, Angrand, Pissaro, Luce, du Belge van Rysselberghe et des Hollandais Toorop et Bremmer. Enfin, à Martigny, la fondation Pierre Gianadda fête son 20e anniversaire en présentant, du 24 janvier au 1er juin, une double exposition consacrée au célèbre couple de peintres mexicains Diego Rivera et Frida Kahlo.

★ **Musée des beaux-arts de Berne, tél. : 00-41-31-311-09-44. Fondation de l'Hermitage, tél. : 00-41-21-320-50-01. Fondation Pierre Gianadda, tél. : 00-41-27-722-39-78. Suisse tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 01-44-51-65-51.**

Nouvelles pluies par l'ouest

UNE VASTE DÉPRESSION est située au nord de l'Irlande et dirige un flux rapide de sud-ouest sur le proche Atlantique. Un front s'évacuera vers l'est du pays, jeudi, en donnant encore quelques pluies faibles, tandis qu'une nouvelle perturbation active arrivera sur la Bretagne l'après-midi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages deviendront nombreux le matin, puis il pleuvera l'après-midi. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 110 km/h en rafales près des côtes l'après-midi. Il fera de 11 à 13 degrés l'après-midi.

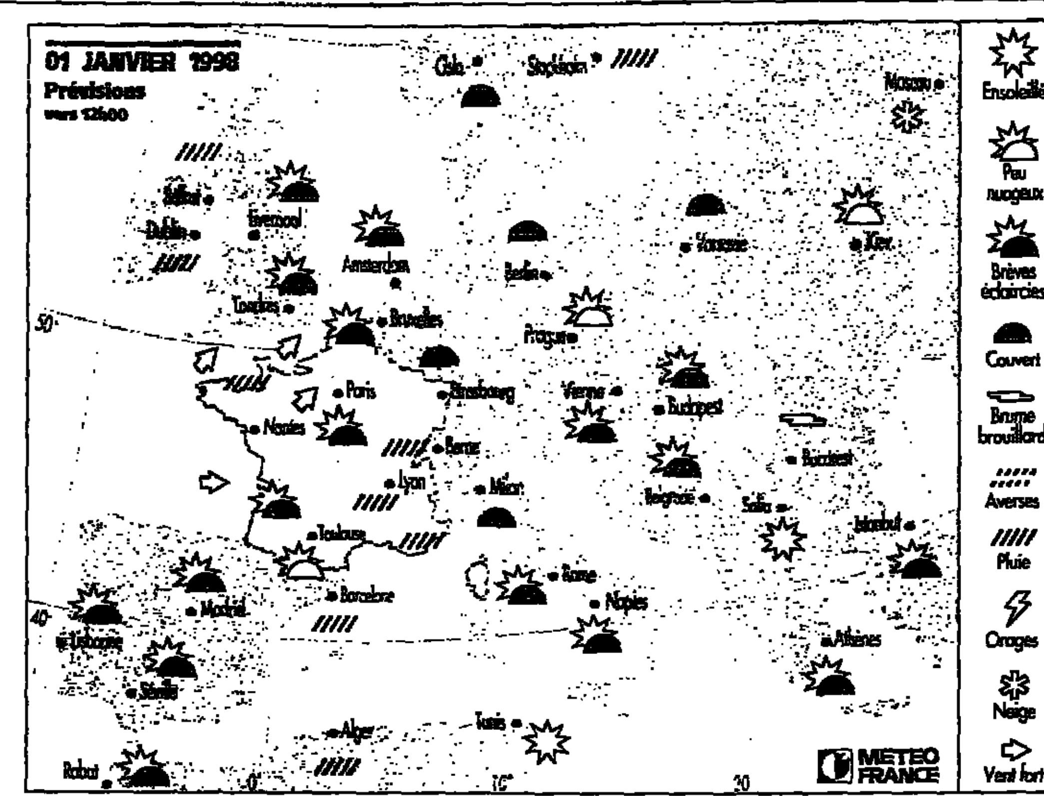
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après la dissipation de brouillards locaux, la matinée sera ensoleillée. L'après-midi, les nuages arriveront par l'ouest et la pluie gagnera l'ensemble des régions. Il fera de 8 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages et les quelques pluies du matin laisseront place à de belles éclaircies. Les nuages seront plus tenaces sur la Franche-Comté, avec quelques gouttes encore l'après-midi. Il fera doux, avec 8 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après dissipation des brumes ou des brouillards locaux, il y aura de belles éclaircies jusqu'en début d'après-midi, puis le ciel deviendra très nuageux, avec de la pluie en soirée. Il fera de 10 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur Rhône-Alpes, le temps restera couvert avec quelques pluies et un peu de neige au-dessus de 1500 mètres. Ailleurs, il y aura de belles éclaircies le matin, puis les nuages reviendront par l'ouest l'après-midi, avec de la pluie en soirée. Il fera de 7 à 10 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps restera couvert et faiblement pluvieux une bonne partie de la journée. Il fera doux avec 12 à 16 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 01 JANVIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	26/31 S	KIEV	-5/-2 N	VENISE	6/9 C	LE CAIRE	11/18 N
				POINTE-A-PIT.	22/29 N	LISBONNE	7/14 S	VIENNE	0/5 N	MARRAKECH	5/12 N
				ST-DENIS-RÉ.	24/30 C	LIVERPOOL	4/12 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/23 N
				EUROPE		LONDRES	3/12 S	BRASILIA	20/30 C	PRETORIA	19/26 P
				AMSTERDAM	5/8 N	LUXEMBOURG	3/7 S	BUENOS AIR.	15/19 C	RABAT	7/14 S
FRANCE métropole		NANCY	4/8 N	ATHENES	10/16 N	MADRID	2/8 S	CARACAS	23/30 S	TUNIS	10/16 S
AJACCIO	7/15 N	NANTES	4/11 C	BARCELONE	8/12 P	MILAN	5/7 C	CHICAGO	-10/3 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	6/11 N	NICE	6/13 P	BELFAST	3/12 P	MOSCOU	-4/-2 *	LIMA	24/27 P	BANGKOK	25/34 N
BORDEAUX	4/11 N	PARIS	4/9 N	BELGRADE	5/10 N	MUNICH	4/7 C	LOS ANGELES	14/21 S	BOMBAY	20/29 C
BOURGES	3/8 N	PAU	2/10 N	BERLIN	4/9 C	NAPLES	9/16 S	MEXICO	6/16 S	DJAKARTA	26/32 C
BREST	5/11 P	PERPIGNAN	6/11 P	BERNE	3/6 P	OSLO	-3/1 C	MONTREAL	-21/-8 C	DUBAI	17/25 S
CAEN	5/10 C	RENNES	4/11 C	BRUXELLES	4/8 N	PALMA DE M.	9/16 C	NEW YORK	-8/0 N	HANOI	18/24 C
CHERBOURG	5/10 P	ST-ETIENNE	5/8 P	BUCAREST	-4/5 C	PRAGUE	3/6 N	SAN FRANCS.	11/14 C	HONGKONG	18/23 N
CLERMONT-F.	4/10 N	STRASBOURG	5/8 C	BUDAPEST	1/6 N	ROME	9/15 S	SANTIAGO/CHI	13/28 S	JERUSALEM	10/18 C
DIJON	3/7 P	TOULOUSE	4/10 N	COPENHAGUE	4/7 S	SEVILLE	4/12 N	TORONTO	-11/0 C	NEW DEHLI	4/13 S
GRENOBLE	3/8 P	TOURS	4/9 N	DUBLIN	4/12 P	SOFIA	0/7 S	WASHINGTON	-5/0 S	PEKIN	-8/2 S
LILLE	4/8 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	6/8 N	ST-PETERSB.	-8/-6 *	**AFRIQUE**		SEOUL	0/7 N
LIMOGES	3/7 N	CAYENNE	23/30 N	GENEVE	3/7 P	STOCKHOLM	1/4 P	ALGER	10/18 P	SINGAPOUR	25/31 N
LYON	4/8 P	FORT-DE-FR.	24/28 N	HELSINKI	-8/-4 N	TENERIFE	11/15 N	DAKAR	20/25 S	SYDNEY	21/29 S
MARSEILLE	7/14 P	NOUMEA	24/29 C	ISTANBUL	6/10 N	VARSOVIE	1/3 C	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	6/11 C

Situation le 31 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 2 janvier 1998 à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ITALIE.** Les syndicats de pilotes de la compagnie aérienne Alitalia et de sa filiale Alitalia Team annoncent une grève de quatre heures vendredi 16 janvier. Prévu de 11 heures à 15 heures (10 heures à 14 heures GMT), le mouvement affectera les vols nationaux et internationaux.

■ **FRANCE.** Le péage de Roques-sur-Garonne, à la sortie de Toulouse, est désormais gratuit pour tous, a annoncé mardi 30 décembre la direction des Autoroutes du Sud de la France (ASF) à Toulouse. Les véhicules ne passent plus par la gare de péage, la circulation ayant été déviée. Depuis dimanche 28 décembre, date de parution au *Journal officiel* de l'arrêté correspondant, les véhicules franchissent gratuitement ce péage situé sur l'autoroute A 64 (Toulouse-Tarbes) et qui était l'objet de contestations depuis son ouverture, en mars 1996.

JARDINAGE

Bien soigner les plantes à fleurs pendant l'hiver

IL SERAIT bien étonnant que quelques plantes à fleurs ne se soient glissées parmi les cadeaux au pied du sapin et il serait encore plus étonnant qu'au soir du Nouvel An d'autres ne soient offertes. Azalées de l'Inde, cyclamens de Perse, clivias, anthuriums, calamondins, kumquat, amaryllis, ananas panaché, bégonias à fleurs ou au feuillage coloré s'offrent désormais toute l'année, mais les fêtes de fin d'année sont souvent l'occasion d'en offrir... et d'en hériter.

Toutes ces plantes ne se cultivent pas de la même façon et certaines réagissent violemment au passage de la serre à l'appartement ou à la maison surchauffée. L'azalée de l'Inde se reconnaît facilement à son port arbustif : d'un tronc court et unique partent une multitude de branches au port étalé recouvertes de grandes fleurs doubles masquant presque totalement un feuillage vert foncé.

Plante originaire des pentes montagneuses de l'Himalaya, ce rhododendron souffre de deux handicaps. Pour qu'il fleurisse en hiver les horticulteurs créent des conditions artificielles – lumière, température, humidité – qui contrarient son cycle normal de végétation. Second problème, cette plante, qui ne supporte pas le gel, n'aime pas non plus la chaleur sèche. Combien d'azalées passent ainsi de vie à trépas en moins d'une semaine ? Les quatre cinquièmes, voire plus.

SEAU D'EAU

Pour en profiter longtemps, il faut impérativement placer le pot loin d'une source de chaleur – radiateur ou lampe –, près d'une fenêtre et l'arroser en immergeant le pot dans un seau d'eau dégourdie – ni glacée ni chaude – pendant cinq minutes tous les deux jours. Ne jamais mettre le pot dehors sur un rebord de fenêtre : l'azalée craint les courants d'air. Ainsi traitée, une azalée peut fleurir longtemps surtout s'il ne fait pas plus de 18 ou 19 degrés dans la pièce.

Les mêmes conditions de vie seront offertes aux cyclamens de Perse, clivias, calamondins, kumquat et amaryllis. Sauf l'arrosage ! Les cyclamens seront arrosés dans la soucoupe sur laquelle le pot est posé, jamais par le dessus du pot, mais l'eau ne devra pas stagner. Le clivia – cette plante de grand-mère revenue à la mode a un feuillage vert foncé, qui ressemble à celui de l'amaryllis, d'où émerge une grappe de fleurs orangées – sera parcimonieusement arrosé, une fois par semaine suffit largement. Un traitement qui convient à l'amaryllis : les racines charnues de ces deux plantes craignent l'humidité.

Kumquat et calamondin sont des arbustes de la famille des citrus, qui supportent très mal la culture à l'intérieur. Le premier a un feuillage vert foncé et des petits fruits en forme de goutte d'eau qui se croquent avec leur peau ; le second, un feuillage plus blond, un port plus souple et il est recouvert de petits fruits ronds immangeables tellement ils sont acides.

Le kumquat est suffisamment rustique pour passer l'année dehors partout où la température ne descend pas en dessous de – 8°C – 10°C. En appartement, il perd rapidement ses feuilles à cause de la chaleur et de la sécheresse de l'air.

Le calamondin résiste mieux, mais ces deux plantes devront impérativement être placées très près d'une fenêtre et arrosées de façon relativement parcimonieuse, surtout le kumquat (toujours greffé sur un *Poncirus trifoliata*). Dès que possible, il faudra rempoter ces plantes dans un mélange de terre de jardin et de terre de bruyère, car le mélange dans lequel les horticulteurs les font croître à coup de solutions d'engrais ne vaut rien.

PLUSIEURS DÉCENNIES

Ceux qui n'ont ni jardin, ni balcon, ni veranda froide devront offrir ces deux plantes à des jardiniers aptes à faire prospérer ces beaux arbustes qui peuvent vivre et produire durant des décennies s'ils sont bien entretenus. Le temps de leur passage à la maison, il faudra surveiller leur besoin en eau de façon attentive et ne jamais les laisser dans une soucoupe pleine d'eau : ces plantes craignent la pourriture des racines.

Restent le bégonia et l'anthurium. Ce dernier est une plante curieuse dont les grandes feuilles en forme de cœur émergent d'une tige fibreuse d'où partent des racines charnues. Ses fleurs en forme de spates sont cireuses, généralement rouges, rose ou saumon. Cette plante aime la chaleur et l'humidité atmosphérique. Elle devra être vaporisée quotidiennement à l'eau tiède et placée en pleine lumière. Bien entretenue, elle peut fleurir continuellement. Elle tient cette faculté du fait que ses fleurs peuvent tenir plusieurs mois, jusqu'à l'apparition d'une nouvelle vague.

Les bégonias sont robustes – ils ne craignent que l'oïdium, rare l'hiver en appartement. Mais réclament quand même quelques soins : ne jamais les arroser à l'eau froide du robinet, mais avec une eau à température ambiante, les placer dans un endroit lumineux et leur donner régulièrement un engrais pour plantes fleuries. Ceux qui ont un feuillage décoratif sont un peu plus fragiles (*begonia rex* notamment). Ils craignent autant le manque d'arrosage que l'excès d'eau. Il faudra donc attendre que la terre sèche en surface avant de les humidifier.

Mais ces plantes-là acceptent de vivre toute l'année à l'intérieur, ce qui n'est malheureusement pas le cas de tant de plantes à fleurs.

Alain Lompech

Se méfier des ouvrages traduits

La multiplication affolante des publications consacrées au jardinage fait que l'on voit apparaître des livres à la qualité douteuse. Les éditions Solar viennent ainsi de mettre sur le marché *Le Grand Livre des plantes d'intérieur : plus de 1 000 espèces d'appartement, de balcon et de terrasses*. Le livre que beaucoup attendaient.

Hélas ! ce bel ouvrage, bien ordonné, plein de belles photos, est une mine d'erreurs et de considérations aberrantes. Elles proviennent du fait que l'édition originale de ce manuel est allemande, un pays dans lequel il fait en moyenne beaucoup plus froid qu'en France, et que sa traduction et son adaptation française n'ont pas été faites par une personne qualifiée. C'est ainsi que pour de nombreuses plantes qui exigent de passer l'été dehors il est précisé *« plein air possible en été »*, que d'autres, qui sont d'authentiques plantes d'extérieur pour toute l'année, sont classées non rustiques...

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98001

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I						■					
II		■								■	
III			■								
IV								■			
V					■						
VI	■					■					■
VII							■				
VIII				■							
IX									■		
X		■								■	
XI						■					

HORIZONTALEMENT

I. Associé au suivant, des vœux pour tous les cruciverbistes. Idem avec celui qui précède. – II. Econduite par envoi. – III. Le plus fort. Avançait au ralenti. – IV. Fille de la nuit, déesse de la vengeance. Font le point et sont en panne. – V. Met le verrou. Nous conduit dans les bras de Morphée. – VI. Il fallait pincer pour en jouer. Lança sur les ondes. – VII. Qui peuvent décoller. Entrepris. – VIII. Grande ouverte. Entrent en confit. – IX. Prendrai une couleur d'été. Possessif. – X. Un bon coup au billard, même s'il est inattendu. – XI. Passe au tamis. A l'encontre des règles.

VERTICALEMENT

1. Entre deux paragraphes. Supérieurs. – 2. Accessoiriste pour monture. – 3. En bas de la page. Reproducteurs. – 4. Va du métier à l'espace en passant par la messe. Au centre de la pinasse. – 5. Fais un choix. Appareil de propulsion. – 6. Convertit au catholicisme Sigismond. De bons vins, à condition de les remettre à l'endroit. – 7. Mis contre. Mis à sec. – 8. Sans bavure. Difficile à contrôler si elle est sincère. – 9. Réduit à rien. Galette avec laquelle on peut faire son beurre. – 10. Petite part de temps. – 11. Prête à produire. Ses dieux tournent souvent en rond.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97292

HORIZONTALEMENT

I. Covoiturage. – II. Avril. Borax. – III. Réas. Téra. – IV. Brieferions. – V. Ude. Eve. Lip. – VI. Roses. Tmèse. – VII. As. Osera. Or. – VIII. Tersé. Aréna. – IX. Hircins. – X. Usina. Tâtât. – XI. Rênes. Étêté.

VERTICALEMENT

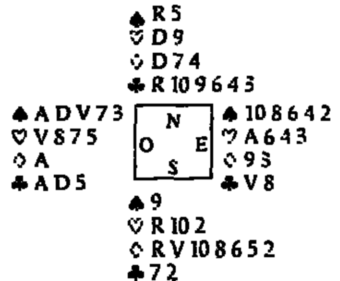
1. Carburateur. – 2. Overdose. Se. – 3. Vraies. Rhin. – 4. Oise. Eosine. – 5. Il. Fesseras. – 6. Lev. – 7. Ub (bu). Retraite. – 8. Rôti. Mamât. – 9. Aréole. Este. – 10. Garnison. At. – 11. Exaspérante.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1769

UNE FINALE DE QUALITÉ

La Bermuda Bowl, qui s'est jouée à Hammamet fin novembre, a été remportée par les Français Chemla, Perron, Lévy, Mari, Mouiel et Multon. Ils battirent l'équipe II américaine, tenante du titre (*Hamman, Wolff, Meckstroth,* Rodwell, Nickell et Freeman). Voici la 65e donne de la finale.



Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Lévy	*Meckstr.*	*Mari*	*Rodwell*
–	passe	passe	3 ◇
contre	4 ◇	contre	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Meckstroth, en Nord, ayant entamé le 4 de Carreau, *comment Alain Lévy, en Ouest, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES ?

Réponse

Lévy prit l'entame, puis il joua l'As de Pique. Le Roi n'étant pas tombé, il remonta au mort par l'As de Cœur, puis coupa un Carreau et *rejoua atout*. Meckstroth, en Nord, prit et encaissa sa Dame de Cœur. Il devait dès lors se jeter dans la fourchette à Trèfle ou jouer coupe et défausse.

Dix levées pour ce joli coup.

En salle fermée, même contrat joué par Est.

Ouest	Nord	Est	Sud
Hamman	Mouiel	Wolff	Multon
–	passe	passe	3 ◇
contre	4 ♣	passe	4 ◇
contre	passe	4 ♠	passe...

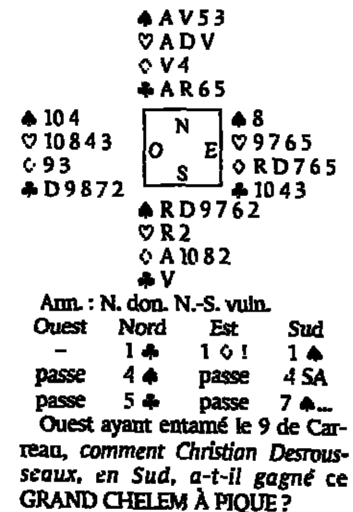
(4 Trèfles montrait une force dans la couleur ainsi qu'un fit à Carreau.)

Multon, *en Sud*, entama Trèfle, et Wolff se montra aussi brillant : il prit de l'As, joua l'As de Pique, puis l'As de Carreau et le 5 de Trèfle. Mouiel prit du Roi, tira le Roi de Pique et rendit la main au mort à Trèfle (Est jetant un Cœur). Wolff joua Pique pour le 10, coupa un Carreau et rejoua As de Cœur et *Cœur*. Avec la Dame, Mouiel dut revenir dans coupe et défausse (Est jetant un second Cœur).

Egalité méritée des deux côtés.

SURPRENANTE APPARITION

Christian Desrousseaux nous a quittés à l'âge de trente ans, en 1995. Il avait été champion d'Europe juniors et avait réussi ce fameux grand chelem au championnat du Marché commun.



Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	1 ◇ !	1 ♠
passe	4 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♣	passe	7 ♠...

Ouest ayant entamé le 9 de Carreau, *comment Christian Desrousseaux, en Sud, a-t-il gagné* ce GRAND CHELEM À PIQUE ?

Note sur les enchères

L'enchère de « 4 Piques » promettait une vingtaine de points avec au moins quatre Piques, mais pas de singleton. Ensuite, quand Nord a montré trois As (Blackwood moderne), Desrousseaux ne résista pas au grand chelem.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26





BILAN L'année 1997 fut un bon cru pour le cinéma en France. La plupart des indicateurs sont positifs, en particulier la fréquentation des salles. Avec un total attendu d'environ 147 millions d'entrées, cette hausse est de 8 % par rapport à 1996, soit un redressement spectaculaire par rapport à 1992, qui n'avait totalisé que 116 millions d'entrées dans les salles de cinéma en France. ● LES MULTIPLEXES, qui se sont développés ces dernières années (35 ont vu le jour depuis 1993), sont la principale raison de cette hausse de la fréquentation. ● PARALLÈLEMENT au nombre d'entrées, celui des titres d'« initiative française » mis en production est en hausse. ● LA PART DE MARCHÉ des films français recule néanmoins par rapport à 1996, celle des productions américaines stagne, alors que pour la première fois depuis longtemps la proportion des films du « reste du monde » est significative. *(Lire aussi notre éditorial page 9.)*

1997, année de l'embellie pour le cinéma en France

Avec un total attendu d'environ 147 millions d'entrées, la hausse de la fréquentation est de 8 % par rapport à 1996. Le développement des multiplexes en est la principale raison

IL N'Y A aucune raison de bouder sa bonne humeur. 1997 fut une bonne année pour le cinéma, en *particulier pour le cinéma en* France – ce qui n'est pas seulement le cinéma français. La plupart des indicateurs sont orientés de manière positive, à commencer par la fréquentation des salles. Sans probablement atteindre les 150 millions d'entrées annoncées par les professionnels dans l'euphorie de la reprise, on devrait arriver aux alentours de 147 millions. Soit une hausse de 8 % par rapport au score de 1996, et surtout un spectaculaire redressement en *comparaison des 116 millions de* 1992, quand les cassandres prédisaient un passage imminent et catastrophique sous la barre des 100 millions d'entrées.

La principale raison de cette embellie est évidemment le développement des multiplexes en France. Depuis juin 1993, il en est né 35, avec comme prévision minimale une cinquantaine d'installations pour 2000. Cette évolution ne concerne pas seulement les bâtiments, elle modifie le choix des films, le comportement des spectateurs, les critères de rentabilité. Comme chaque grande mutation, celle-ci ne va pas sans remou, et on est loin d'avoir mis en place tous les garde-fous nécessaires à un phénomène dont l'essor apparaît non seulement inévitable, mais souhaitable. D'autant qu'il ne s'accompagne pas d'une réduction du nombre de films attirant le public, ni d'une homogénisation des types de films à succès.

L'une des autres bonnes nouvelles de l'année est en effet l'excellent accueil réservé par le public à des titres tels que *Western*, de Manuel Poirier, *Marius et Jeannette*, de Robert Guédiguian, ou *On connaît la chanson*, d'Alain Resnais, qui tous trois dépassent le million de spectateurs – même si ces succès ne doivent pas cacher la forêt de problèmes d'accès aux salles des « petits films », et d'accès aux films des « petites salles ».



DESSIN JACQUES VALOT

Il est clair que l'incessant ouvrage de rééquilibrage auquel est vouée la si injustement décriée réglementation française doit être, une fois encore, remis sur le métier. En attendant, la tendance positive de la fréquentation s'accompagne d'une hausse sensible du nombre de titres mis en production : 130 titres « d'initiative française », contre 109 en 1996.

Cette hausse n'est pas sans rapport avec l'apparition des bouquets de chaînes satellite, nouveaux débouchés pour les longs métrages de fiction. Sur ce sujet, l'année aura comporté deux événements bénéfiques : le premier a été l'obligation pour ces nouvelles chaînes de contribuer elles aussi au financement du cinéma, et le second que cette obligation soit apparue comme une mesure naturelle... Mais le paysage cinématographique qui se présente, notamment aux pouvoirs publics qui ont depuis le changement de majorité donné le sentiment d'un certain immobilisme, est loin de ressembler à un jardin de roses sans épines.

Encadrement des multiplexes, relations avec les chaînes satellite, ouverture des systèmes d'aide aux filiales françaises des Majors américaines, éventuelle instauration de « passerelles » entre production cinématographique et télévisée : le dispositif réglementaire national est à la veille de nouvelles et peut-être déterminantes modifications. Celles-ci devront être mises en œuvre alors que planent une fois de plus des menaces contre le principe même du soutien aux cinématographies nationales face aux visées hégémoniques de Hollywood.

ÉCHÉANCES INTERNATIONALES

Les hostilités sont déjà rouvertes, dans le cadre des négociations AMI (Accord multilatéral sur les investissements) au sein de l'OCDE, pour faire profiter tout le monde (c'est-à-dire les Américains et plus personne d'autre) de tout mécanisme d'aide. Cette négociation préfigure le nouveau *round* des accords GATT à l'échelle mondiale. Du 6 au 8 avril 1998, la Conférence européenne de l'audiovisuel convoquée à Birmingham sera à la fois l'occasion de tester la détermination européenne en la matière et la capacité française, qui a paru érodée, de promouvoir sa thèse de l'« exception culturelle ».

Ces échéances internationales se dessinent sur fond de renaissance – inégale – des cinématographies européennes. En France, cela se traduit par une évolution inédite des parts de marché par origine géographique. Malgré une hausse de la fréquentation des films français, leur part de marché diminue par rapport à 1996 : environ 32 %, contre 37,5 % en 1996. Mais, contrairement à ce qui se produit en pareil cas, ce recul ne profite pas au géant américain, dont la part de marché demeure stable, à environ 54 %. Pour la première fois depuis bien longtemps, en effet, les films « du reste du monde » occupent une place significative, avec environ 14 % des entrées.

Techniquement, il s'agit surtout du succès de quelques films britanniques, notamment *Bean* et *The Full Monty*. Symboliquement, on peut aussi y voir le signe d'une ouverture du paysage cinématographique, jusque récemment confiné à une dramaturgie simpliste : le mammouth hollywoodien face à la résistance sympathique mais désespérée des petits Français. La remontée de la fréquentation dans tous les pays d'Europe est un signe de cette évolution. Tout comme l'a été le palmarès du 50e Festival de Cannes, récompensant les plus créatifs des artistes contemporains de la caméra contre les logiques économiques lourdes. Avoir récompensé Kiarostami, Imamura, Wong Kar-wai, Egoyan et Chahine témoigne d'une idée autrement « ouverte » du cinéma.

Les prix décernés à Berlin (au Taïwanais Tsai Ming-liang), à Locarno (au Chinois de Hongkong Fruit Chan) et à Venise (au Japonais Takeshi Kitano) ont confirmé enfin la place centrale qu'est appelée à occuper l'Asie – sous réserve que la crise financière de cette fin d'année ne fasse pas trop de dégâts.

Jean-Michel Frodon

Les vingt titres records

Le Cinquième Elément : 7,61 millions d'entrées. *Men in Black* : 5,68 millions. *La Vérité si je mens* : 4,84. *Le Monde perdu* : 4,75. *Les 101 Dalmatiens* : 4,02. *Le Pari* : 3,5. *Hercule* : 3,23. *Bean* : 2,87. *Didier* : 2,83. *Alien, la résurrection* : 2,49. *The Full Monty* : 2,19. *Mars Attacks* : 2,17. *La Rançon* : 2,16. *Le Patient anglais* : 2,14. *Le Mariage de mon meilleur ami* : 2,08. *Space Jam* : 2,01. *Demain ne meurt jamais* : 1,97. *Scream* : 1,92. *Sept ans au Tibet* : 1,87. *La Guerre des étoiles* : 1,79. Ces chiffres (source : *Le Film français* et *Ecran total*), arrêtés au 28 décembre, sont des ordres de grandeur et non des résultats officiels. *Hercule* et *Demain ne meurt jamais* sont loin d'avoir terminé leur carrière, comme *On connaît la chanson*, qui devrait approcher les 2 millions d'entrées.

La virée mondiale du « Cinquième Elément »

Présentée comme la « nouvelle frontière » de l'expansion du cinéma français à un moment où le marché intérieur semblait moins porteur, l'exportation des films français sur les grands et petits écrans du monde demeure un enjeu stratégique. Le bilan 1996 récemment présenté par Unifrance montre une progression (+ 7 % en salles, + 20 % à la télévision), mais sans commune mesure avec les espoirs pour 1997 grâce au *Cinquième Elément*. Le film de Luc Besson totalise une recette mondiale de 263 millions de dollars (environ 1,58 milliard de francs). Soit environ 52 millions de spectateurs dans le monde (dont 7,6 en France) : un résultat exceptionnel. Mais le public a-t-il eu conscience d'aller voir un film français ? Cette « internationalisation » du cinéma français – qui n'est qu'une variante de la mondialisation générale – se sera également traduite cette année par les cas, différents, de *Sept Ans au Tibet*, premier long métrage américain de Jean-Jacques Annaud, et d'*Alien IV*, réalisé par Jean-Pierre Jeunet. Ou, d'une autre manière, par l'Oscar de Juliette Binoche pour *Le Patient anglais*.

Aux petits et grands bonheurs de l'écran 1997

BIEN ORIENTÉE en termes économiques, l'année a aussi été artistiquement féconde. Outre les lauréats des grands festivals, *Le Goût de la cerise*, *L'Anguille*, *Happy Together*, *De beaux lendemains*, *Le Destin*, *La Rivière* ou *Hana-Bi* (après, en début d'année, le tout aussi remarquable *Kids Return* du même Kitano), les beaux films venus de tous horizons n'ont pas manqué. Ainsi, l'Iran avait également offert *Un instant d'innocence*, de Mohsen Makhmalbaf, et l'Extrême-Orient *Goodbye South, Goodbye*, de Hou Hsiao-hsien, ou *Le Village de mes rêves*, de Yoichi Higashi, tandis qu'on découvrait le superbe *Kardiogramme* du Kazakh Darejan Omirbaïev.

Malgré ses insondables difficultés, l'Afrique aura figuré grâce à *Buud-yam*, de Gaston Kaboré, *Kini et Adams*, d'Idrissa Ouedraogo, et *Fools*, de Souleiman Ramadan. En Europe, les deux maîtres du cinéma portugais ont signé chacun un grand film, *Voyage au début du monde*, de Manoel de Oliveira, et *Le Bassin de J. W.*, de Joao Cesar Monteiro ; de Géorgie ont débarqué les *Brigands*, d'Otar Iosseliani, tandis qu'en Bosnie fleurissait *Le Cercle parfait*, d'Ademir Kenovic. Pedro Almodovar a retrouvé son meilleur niveau avec *En chair et en os*, au moment où apparaissait sur nos écrans l'extraordinaire *Amsterdam Global Village*, de Johan van der Keuken, tandis que le cinéma britannique continue d'enterrer avec les honneurs sa classe ouvrière, de *Virtuoses* en *Full Monty*.

L'Amérique a, elle aussi, tenu son rang, celui de Hollywood au meilleur de ses possibilités, avec *Men in Black*, produit efficace et pourtant sympathique, avec *Volte/Face*, donnant à un grand cinéaste étranger, John Woo, les moyens de se dépasser, ou avec *Scream*, en laissant un cinéaste de genre comme Wes Craven imposer une finesse et une profondeur inédites au sein de son domaine, l'horreur. Simultanément, les auteurs confirmés Clint Eastwood, Woody Allen et Tim Burton signalent *Les Pleins Pouvoirs*, *Tout le monde dit I Love You* et *Mars Attacks*. Et un grand acteur, Al Pacino, réalisait un film personnel et ambitieux autour de Shakespeare, *Looking for Richard*.

FILMS DE FEMMES

Le cinéma français n'aura pas été en reste. Du *Cinquième Elément*, réussite de narration et de mise en scène avant d'être un triomphe commercial, au très discret et prometteur moyen métrage *Eau douce*, de Marie Vermillard, l'éventail de la production française s'est révélé plus ouvert que jamais. Il se confirme qu'un grand nombre de réalisations marquantes sont signées par des femmes et, mieux, il se confirme que cela ne fait plus sens. Quoi de commun entre des réalisations aussi passionnantes que *Sinon, oui*, de Claire Simon, et *Artemisia*, d'Agnès Merlet ? Entre *Transatlantique*, de Christine Laurent, *Nénette et Boni*, de Claire Denis, et *Post coïtum animal triste*, de Brigitte Roüan, ou entre *Romaine*, d'Agnès Obadia, *Nettoyage à sec*, d'Anne Fontaine, et *J'ai horreur de l'amour*, de Laurence Ferreira Barbosa ?

Encore que ce dernier trio partage un certain humour, un esprit amusé pour aborder des questions parfois graves, qu'on retrouve dans nombre de réalisations de l'année – à commencer par le si singulier *Nous sommes tous encore ici*, d'Anne-Marie Miéville. Malgré leurs grandes différences, cette fragrance est le point commun des films phénomènes de l'année, *Western*, *Marius et Jeannette* et le passionnant et complexe *On connaît la chanson* – comme d'ailleurs du *Rien ne va plus* de Chabrol, mal compris de s'être montré modeste. Cet esprit à la fois enjoué et profond aura aussi fait le grand plaisir du *Pour rire !* de Lucas Belvaux comme du *Septième Ciel* de Benoît Jacquot.

Nombre de premiers films ont montré la probabilité d'un renouvellement, de la comédie grand public bien menée par Alain Chabat (*Didier*) au passionnant *Drancy Avenir*, d'Arnaud des Pallières, de l'impressionnant *La Vie de Jésus*, de Bruno Dumont, au si attentif *Madame Jacques sur la Croisette*, d'Emmanuel Finkiel, en passant par l'audacieux et subtil *Mange ta soupe*, de Mathieu Amalric – et sans oublier le courage artistique du débutant Michel Piccoli avec *Alors voilà*.

Resnais, Chabrol, mais aussi Chris Marker grâce au passionnant *Level Five*, Raul Ruiz avec l'épatant *Généalogie d'un crime*, Jean-Daniel Pollet offrant au monde le sublime *Dieu sait quoi* ou, à une autre échelle et dans des registres bien différents, Alain Corneau flanqué de son trouble *Cousin*, voire Philippe de Broca emballant un honorable *Bossu* témoignent qu'à leurs manières fort différentes ces personnalités reconnues n'ont pas atteint l'heure de raccrocher leur caméra.

L'année aura aussi connu quelques phénomènes, le doublé de Manuel Poirier (*Marion* et *Western*, échec du premier, triomphe du second), la gloire fulgurante de Robert Guédiguian, il y a peu cinéaste marginal (c'est-à-dire marginalisé) par excellence comme l'excès d'opprobre contre Mathieu Kassovitz et son *Assassin (s)*. Le formidable intérêt déclenché par l'enquête filmée d'Hervé Leroux, *Reprise*. Et, bien sûr, la part prise par les jeunes cinéastes français au déclenchement du mouvement contre les lois Pasqua-Debré. Ou, rions un peu, cette chose qui durant quelques semaines occupa fort les gazettes et s'intitulait *Le Jour et la Nuit*, de Bernard Henri-Lévy.

Il serait bien sûr facile de tempérer ce bilan avec les échecs de trop de films « taillés pour le succès » : pour une ou deux divines surprises commerciales (*La Vérité si je mens*, *Les Randonneurs*), où sont passées *Marthe*, *Arlette* et *Marquise*, ces *Femmes très très amoureuses* ? Ces belles héroïnes ont-elles été dévorées par un sanguinaire *Doberman* ou un *Barracuda* distrait ? Entre *Amour et Confusion*, et à force de dire *Je ne vois pas ce qu'on me trouve*, la malédiction *Tout doit disparaître* a fini par s'accomplir, au détriment de *K* pendable et d'*XXL* rétrécis, qui ne méritent même pas *Les Palmes de M. Schultz*.

Encore, par égard pour celle à qui le film a emprunté son titre, on laissera *Lucie Aubrac* hors de cette liste. Mais le résultat moyen du film de Claude Berri, celui guère plus encourageant du *Bossu* suggèrent qu'une des formules du succès des films français est en train de passer de mode. Entre superproductions anglophones et *Cinquième Elément*, forcément exceptionnels, et comédies – illustrées cette année par les succès de *La Vérité*, du *Pari* et de *Didier* –, il semble que les industriels du cinéma aient de nouvelles recettes à mettre au point. Les artistes, eux, se portent plutôt bien.

J.-M. F.

Programme de gala pour début 1998

NUL NE SAIT quelles seront les réussites et les déceptions du grand écran 1998. Du moins peut-on dresser la liste des films qui, parmi les sorties du premier semestre, suscitent a priori la plus grande curiosité. On guettera ainsi le *Secret Défense* du vétéran Jacques Rivette (le 11 mars) tout comme *A vendre*, le deuxième film de Laetitia Masson, repérée grâce à *En avoir ou pas*. On attend avec appétit le nouveau Patrice Chéreau, *Ceux qui m'aiment prendront le train* (en mai) et le nouveau Raymond Depardon, *Paris* (le 7 janvier). Dans un autre registre, deux phénomènes ne passeront pas inaperçus : les retrouvailles Delon-Belmondo (autour de Vanessa Paradis) dans *Une chance sur deux*, de Patrice Leconte, puis, une semaine plus tard, la suite du plus grand succès public de ces trente dernières années, *Les Visiteurs 2 : les couloirs du temps*.

DEUX TÉNORS EUROPÉENS

Le cinéma européen aligne deux de ses ténors, Nani Moretti avec *Aprile* (en mai) et Théo Angelopoulos dont *L'Eternité plus un jour* briguera sans doute lui aussi la sélection cannoise. Celle qui permit la découverte en 1997 du troublant *Funny Games*, de l'Autrichien Michael Haneke (sortie le 14 janvier). Grande absente des écrans depuis le début de la décennie, l'Europe de l'Est tentera une réapparition avec *Mère et Fils*, du Russe Sokhourov (le 4 février), *Le Barbier de Sibérie*, de Nikita Mikhalkov, ou le mythique *Khoustaliov ma voiture !*, de leur compatriote Alexeï Guerman. Quant à l'Asie, elle annonce les débuts de trois cinéastes parmi les plus prometteurs de ce continent, *Rebels of the Neon God*, du Taïwanais Tsai Ming-liang, *Suzaku*, de la Japonaise Naomi Kawase, et *Piravi*, de l'Indien Shaji Karun.

Ce sont néanmoins les Américains qui présentent les plus gros bataillons de prétendants. A commencer par la tierce majeure Coppola (*L'Idéaliste*, 11 février), Spielberg (*Amistad*, le 18 mars), Scorsese (*Kundun*, 25 mars), flanquée des deux plus grands auteurs américains en activité, Woody Allen (*Harry dans tous ses états*, le 21 janvier) et Clint Eastwood (*Minuit dans le jardin du bien et du mal*, le 11 mars). Parmi les autres grands noms d'outre-Atlantique, il faudra évidemment tenir à l'œil James Cameron (*Titanic*, le 7 janvier), John Carpenter (*Vampires*, le 25 février), les frères Coen (*The Big Lebowski*, le 22 avril) ou Robert Altman (*The Gingerbread Man*, sans date).

Dans ce programme très fourni figurent encore la curiosité que constitue le *Blues Brothers 2000*, concocté par John Landis vingt ans après son œuvre-culte, et les chefs de file de ladite nouvelle génération, Gus van Sant (*Good Will Hunting*, le 18 mars) ou Quentin Tarantino (*Jackie Brown*, le 1er avril). Il convient de ne pas sous-estimer non plus les immigrants d'Hollywood, le Néerlandais Paul Verhoeven (*Starship Troopers*, le 21 janvier), le Britannique Stephen Frears (*The Hi-lo Country*, sans date), ou les Français Costa-Gavras (*Mad City*, le 4 février) et Barbet Schroeder (*Desperate Mesures*, 11 mars). Pendant ce temps-là, Stanley Kubrick, lui, tourne toujours.

J.-M. F.

La noire et blanche splendeur d'un rêve d'adolescence

Kaïrat. Dès ce premier film, en 1992, se révélait un grand cinéaste originaire d'Asie centrale

Film kazakh de Darejan Omirbaiev. Avec Kaïrat Makhmedov, Indira Geksembaeva, Baljan Bisembekova, Samat Beysenbin. (1 h 12.)

Regardez bien. L'écran vient à peine de s'éclairer, il est en noir et blanc, un noir et blanc somptueux comme celui des eaux-fortes de la Renaissance. C'est le premier plan du premier long métrage d'un jeune cinéaste au talent éblouissant. Que voit-on ? Rien. Tout. Le temps et l'espace, l'Histoire et les gens, le désir. Un paysage immense et vide habité par une lumière de début du monde. Mais on n'est pas au début du monde, il y a un train, immense lui aussi, qui semble sans fin, tant qu'un petit garçon torse nu laisse l'empreinte noire d'un morceau de charbon sur le mur blanc de la maison autour de laquelle il tourne. Le train passe toujours, comme le temps et comme les grandes machines de la civilisation, il y a maintenant trois traits superposés sur le mur blanc. Trois tours de maison. L'enfant s'arrête, ramasse une pierre, la jette contre le train. Dans celui-ci, seul dans l'un des mille compartiments, il y a un jeune homme adossé à la vitre que fracasse soudain le caillou. C'est Kaïrat.

Le film, qui montrera quelques épisodes de la vie du garçon après son arrivée dans la grande ville où le mène ce train, n'est pas encore commencé. Mais l'évidence de la beauté et du cinéma sont là. On sait que ce réalisateur peut tout faire, filmer une rue, un visage, une patate, que ce sera beau, amusant, émouvant, intéressant. Bien sûr, Darejan Omirbaiev ne se contente pas de ses dons. Dans la calme douceur transpercée de pointes de pure violence de ses plans, dans le décor objectivement onirique d'Alma Ata et son architecture « socialiste », songe de pierre et de béton d'un monde impossible rêvé en plein désert asiate par des poètes et des bureaucrates, dans les lumières aveuglantes du soleil et du cinéma et les ombres terrifiantes de l'angoisse d'être au monde, dans la moiteur des peaux qui se frôlent et le miroitement des corps, lisses d'adolescence absolue, un cinéaste alors âgé de trente-quatre ans invente un univers.



D. R.

Kaïrat Makhmedov dans « Kaïrat », de Darejan Omirbaiev.

UNIVERS D'ANECDOTES

Les matériaux de cet univers, ce sont des anecdotes. Kaïrat se fait virer de la fac à cause d'une peronnelle. Kaïrat apprend à conduire un bus. Kaïrat rencontre une fille au ciné. Kaïrat a un copain au foyer pour jeunes où il loge. Kaïrat a un chagrin d'amour. Kaïrat se fait (volontairement) casser la figure par le dur de la piaule d'à côté. Et puis les trains. Il y a des trains partout, ils roulent à travers le film. Et les voies ferrées, qui le traversent de part en part. Ces trains et ces voies ne sont pas seulement l'élément mobile « reliant » les séquences, leur servant parfois de décors. Ils sont ce qui permet l'unité de registres, la communion de points de vue, quand rêve et réalité, fragmentaires l'un et l'autre, se mêlent, se satellisent réciproquement, concentrant ou dilatant le temps et l'émotion.

Alors un vol de corbeaux hors du chantier fatal suffit à dire une baston homérique de n'avoir pas été filmée, ou bien, peut-être, ne s'est-il rien passé... Est-il si malheureux, ou juste timide et renfermé, ce jeune homme qui soudain vole un fruit à l'arbre d'une datcha, et rêve de sa maman quand d'imaginaires pandores viennent hanter ses cauchemars ? Ce cuisinier auquel se donne sa dulcinée d'une après-midi est-il un homme, ou une métaphore ? Ce couple dans le wagon qui régulièrement interrompt sa partie de cartes pour une étreinte hors champ, d'où la femme revient avec un très coquin geste au bouton de son corsage, et tant de tristesse sur le visage, est-ce un croquis sur le vif, un fantasme ? Le film est tissé serré de ces moments indécis et d'une force impressionnante.

Celui qui fait tout cela s'appelle Omirbaiev, Darejan, jeune cinéaste kazakh né en 1958, diplômé de mathématiques à Alma Ata (aujourd'hui on dit Almaty) et de réalisation à Moscou. Mais comment peut-on être kazakh ? Pis : jeune cinéaste kazakh ! Avec un film qui sort le 31 décembre, jour où personne ne va au cinéma et où on ne lit guère les journaux... Sans doute, aujourd'hui, demain, n'y aura-t-il pas foule pour découvrir *Kaïrat*, comme on ne se bouscula pas pour le deuxième film du même réalisateur, le superbe *Kardiogramme* (*Le Monde* du 6 mars). Omirbaiev tourne en ce moment son troisième long métrage, *Tueur à gages*. Il a le temps. Le cinéma, ainsi mis en oeuvre, a tout son temps.

J.-M.F.

LES NOUVEAUX FILMS

■ PERETTI, LE DERNIER ITALIEN

Voilà une quarantaine d'années que Dominique Delouche, ancien assistant de Fellini, consacre l'essentiel de son oeuvre cinématographique à la danse classique et au portrait de ses étoiles. Après *Les Cahiers retrouvés de Nina Vyroubova* (1995), on aurait gagé que son tableau de chasse chorégraphique était complet. Que nenni ! Il manquait Serge Peretti, que Delouche a filmé *in extremis*, deux mois avant sa mort, en août. Ce délicieux Italien, né en 1905, fut l'élève, à l'Opéra de Paris, de Nicola Guerra et Gustave Ricaux. Succédant à ce dernier, il y forme à son tour quelques générations de danseurs, parmi lesquels Yvette Chauviré, Claude Bessy ou Cyril Atanassoff, lesquels rendent hommage dans ce film à l'élégance d'un des derniers représentants de « la grande technique française ». Archives filmées et photographiques, souvenirs personnels de Peretti, répétitions supervisées par lui et transmission de son enseignement complètent ce tableau d'un classicisme éprouvé, d'où le monde semble de toute éternité absent. *J. M.*

Film français de Dominique Delouche. Avec Serge Peretti, Elisabeth Maurin, Nicolas Le Riche, Jean-Yves Lormeau. (1 h 15.)

■ HUIT TÊTES DANS UN SAC

Tom Schulman fut autrefois le scénariste inventif de *Chérie j'ai rétréci les gosses* et du *Cercle des poètes disparus*. Passé à la réalisation, il signe une comédie sidérante de bêtise dont l'intrigue est aussi insipide qu'une blague d'almanach. Un tueur professionnel (Joe Pesci, dont la frénésie à caricaturer son rôle de malfrat scorsesien frôle la schizophrénie) doit convoyer au Mexique un sac contenant huit têtes humaines fraîchement coupées. A la suite d'un quiproquo à l'aéroport, un étudiant introverti l'emporte par mégarde... Le déroulement du film, tellement prévisible, sert au moins à tester l'intelligence du spectateur et, accessoirement, à l'insulter, tout comme les Mexicains, traités avec le plus confondant mépris. *Samuel Blumenfeld*

Film américain de Tom Schulman. Avec Joe Pesci, Andy Comeau, Kristy Swanson, Todd Louiso. (1 h 35).

■ KAÏRAT

Lire ci-dessus

Les critiques de *Contrat sur un terroriste* et *Bambola* paraîtront ultérieurement.

Les Soleils d'hiver de la Guinguette aux Frigos

OUF! Volatilisée pendant un mois, la Guinguette pirate est revenue à quai au pied de la BNF. Hélas ! Partie s'emmitoufler pour l'hiver d'un bel auvent tout bois et verre, la jonque chinoise est un chantier qui la rend momentanément inabordable. De quoi faire avaler leur pompon à Julie, Ricardo et Valérie, l'équipage de ce café-musique peu banal amarré depuis deux ans à Paris. Tombe à l'eau la programmation des fêtes ? Impensable ! Ils décident de se la jouer « hors-les-murs » en investissant les voûtes des Frigos situés juste en face, au 91, quai de la Gare.

« Nous avons déjà testé ces lieux pour notre première grosse opération de quartier, Le Musée du pays imaginaire, *qui a rassemblé cinq cents enfants de Patay-Tolbiac et des associations d'habitants d'octobre à décembre*, explique Julie, initiatrice de ce projet. *De toute façon, nous n'avons pas d'autre solution.* » Jamais la Guinguette ne baisse les voiles. Bricoleuse et rêveuse, elle réinvente inlassablement l'ordinaire du café-concert. Non contente d'afficher quelque 275 événements musicaux par an, du ciné-documentaire, du théâtre de rue sur le quai, des ateliers pour enfants, elle agite désormais le pavillon socio-culturel sur le terrain de l'arrondissement ou met les petits plats dans les grands chaque midi pour nourrir les employés du coin. Humaniste, la Guinguette l'est, assurément.

Exemplaire, l'opération Soleils d'hiver, festival de musiques à bronzer qui prend ouvertement parti pour les sans-papiers, jusqu'au 4 janvier. *« Nous ne voulions pas simplement faire dans le festif, mais aussi défendre les droits des artistes en aidant une association. »* Le paquet-cadeau (5 F sur chaque billet d'entrée à 30 F) tombe à point dans l'escarcelle de l'association d'entraide Musiciens sans frontières. Originaire de Guinée, le griot Dieli a été initié à la kora à Sotouma Serré (Gambie), berceau de cet instrument africain sacré. Passé par le grand ensemble Koteba d'Abidjan, il choisit la France en 1990 pour y prêter son talent à Manu Dibango et Salif Keita, tout en continuant à chanter la tradition dans les foyers africains et en concert. Sa voix haute et vibrante chauffera les voûtes des Frigos chaque soir avant les concerts de Soleils d'hiver. Belle victoire pour Musiciens sans frontières, qui a réglé le problème du séjour de Dieli et qui se réjouit que l'idée de « visa artistique » ait convaincu l'Assemblée nationale. Le 12 décembre, les députés ont adopté l'amendement de l'article 3 du projet de loi sur l'immigration octroyant une carte de séjour de six mois aux artistes à condition qu'ils justifient d'un contrat de travail.

En attendant de continuer le combat au niveau européen, fiesta bien méritée aux Soleils d'hiver. Avec ou sans papiers, en tout cas sans frontières, la star malgache Rossi copinera avec le vieux son traditionnel cubain du sextet Ricoson, qui cousinera avec le flamenco fiévreux de Barra Libre. Le tout servi avec de la soupe pour mettre l'estomac au chaud et la tête dans les étoiles.

Rosita Boisseau

★ Guinguette pirate, sous les voûtes des Frigos, 91, quai de la Gare, Paris 13e. 30 F. Tél. : 01-47-97-22-22. Jusqu'au 4 janvier. Musiciens sans frontières. Tél. : 01-43-09-14-61.

L'éphémère exposition de Jean-Michel Alberola à Bratislava

BRATISLAVA
de notre envoyé spécial

On lui accordera sans discussion le titre de l'exposition d'art contemporain la plus incongrue de l'année. Elle se tient à Bratislava. Son auteur est l'artiste français Jean-Michel Alberola. Elle ne se compose ni de tableaux, ni de dessins, ni d'objets. Elle a été conçue à distance. Il n'en restera rien passé le 6 janvier, tout juste des photos, des souvenirs dans quelques mémoires et un regret.

A l'origine, une proposition de Jacques Defert, conseiller culturel à l'ambassade de France en Slovaquie. Il invite Alberola à imaginer une exposition pour la capitale slovaque. Première curiosité, le lieu, la Galerie nationale slovaque, au bord du Danube, à peu de distance de l'abominable pont autoroutier dont la construction a enlaidi la ville et provoqué la destruction d'une partie de ses quartiers anciens, à commencer par la synagogue et l'atelier où Messerschmidt modela ses têtes d'expression. Ce ravage fut commis dans les années 70, au temps du communisme modernisateur et brutal, celui-là même qui accomplit l'« aménagement » de la Galerie nationale. C'était auparavant une demeure aristocratique de plan carré autour d'un jardin, dont la façade principale, donnant sur le fleuve, a été détruite et remplacée par une barre à parements métalliques rougeâtres qui la font ressembler à une station-service décrépie.

Alberola s'y est établi, dans une longue galerie en balcon qu'il a fait diviser en sept chapelles. Il a décidé de la couleur des trois murs de chacune : rouge sang, azur, outremer, citrouille. Il a exécuté à la gouache sept petits modèles de tableaux faits de signes et de lettres, sept inscriptions à la calligraphie changeante, aux formules déconcertantes, *« devenir grain de sable »*, *« aérer l'âge d'or »*, *« la fluidité des échanges enfantins n'a plus cours »*. Ces images ont été confiées à des élèves des Beaux-Arts de Bratislava, chargés d'agrandir les gouaches à la dimension des murs, sans rien perdre de l'intensité du chromatisme, ni de la légèreté des écritures. Travail difficile : il a fallu des corrections et des reprises, en présence de l'assistant d'Alberola, Michel Bertrand. On ne retrouve pas sans mal, à la fin du XXe siècle, les procédés qui avaient cours dans les ateliers italiens de la Renaissance, quand les apprentis et les élèves oeuvraient d'après les dessins du maître. Travail difficile, mais magnifique : les couleurs sont justes et fortes, les inscriptions tremblent un peu, les maximes s'enchaînent, la grâce des lignes allège la gravité des énoncés. Entre chaque chapelle, un buste de Messerschmidt sourit, grimace, tire la langue. Sagesse sous l'apparence de la bouffonnerie.

Les artistes slovaques ont été surpris – euphémisme. Ils ne s'attendaient ni à tant d'éclat ni à tant de rigueur. Ils reviennent volontiers devant ces peintures murales. Ils ont raison, d'autant plus que l'oeuvre est éphémère, promise à l'effacement. Il faudra des couches et des couches de blanc pour recouvrir ce cycle d'aphorismes – l'une des plus belles expositions de son auteur, l'une des plus réussies de l'année.

Philippe Dagen

SORTIR

PARIS

Big Joe Turner and his Memphis Blues Caravan
Voix profonde, en accord avec son instrument, la basse électrique, Big Joe Turner amène dans le décor cossu du Jazz Club Lionel-Hampton sa caravane très marquée par le rhythm'n'blues et la soul des grands maîtres comme Otis Redding ou Marvin Gaye. Section de cuivres, rythmique électrique, énergie funk la plupart du temps avec quelques pauses langoureuses. C'est une idée du spectacle – dite « à l'américaine » – comme quelque chose de bien ficelé. Très bien mené de bout en bout, le show ne déçoit pas.
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. Le 31 décembre et les 1er, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 janvier, à 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 130 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bambola (**)
de Bigas Luna
(France-Italie, 1 h 30),
avec Valeria Marini, Stefano Dionisi, Jorge Perugorria, Manuel Bandera.
Contrat sur un terroriste
de Christian Duguay
(Etats-Unis, 1 h 59),
avec Aidan Quinn, Donald Sutherland, Ben Kingsley, Claudia Ferri, Céline Bonnier, Vlasta Vrana.
8 Têtes dans un sac
de Tom Schulman
(Etats-Unis, 1 h 35),
avec Joe Pesci, Andy Comeau, Kristy Swanson, Todd Louiso, George Hamilton, Dyan Cannon.
Kaïrat
de Darejan Omirbaev
(Kazakhstan, 1 h 37),
avec Kaïrat Makhmedov, Indira Geksembaeva, Baljan Bisembékova, Samat Beysenbin.
Serge Peretti, le dernier Italien
de Dominique Delouche
(France, 1 h 15),
avec Serge Peretti, Elisabeth Maurin, Nicolas Le Riche, Jean-Yves Lormeau, Emmanuel Thibault, Damien Hermellin.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la Gare-Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Budapest Strauss Symphony Orchestra
Musiques et danses viennoises. Ballets viennois Pannonia, Istvan Bogar (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-45-61-53-00. De 170 F à 240 F.
Orchestre philharmonique européen
Dvorak : *Symphonie no 9 Nouveau Monde*. Brahms : *Danses hongroises*. Grieg : *Concerto pour piano et orchestre*. Mozart : *Airs d'opéras*. Sarah Ouaki (soprano), Monna Lisa Getzel Paclo (piano), Hugues Reiner (direction).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 31, à 21 heures. Tél. : 01-42-77-65-65. De 100 F à 150 F.
Eduardo Serrano el Guito, Carmen Linares
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 31, à 20 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 210 F.
Tango Passion
Chorégraphie d'Hector Zaraspe.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.
Rhoda Scott Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 31, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Indigo
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mo Opéra. Le 31, à 19 heures. Tél. : 01-42-61-44-16. 100 F.
Marie-Paule Belle
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 140 F.
Arthur H
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 120 F.
Les Nomades rageurs
Parc de la Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 140 F.
Les Yeux noirs
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. De 100 F à 140 F.
Piquete Latino de Diego Pelaez
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 31, à 22 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Sexteto Havana Club Son, la Batouk
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Mo République. Le 31, à 23 heures. Tél. : 01-42-02-20-52. 100 F.
Achille Tonic dans le Cabaret Citrouille
d'Achille Tonic, Ferdinand Lecomte et Vadim Sher, avec Corinne Bénizio, Gilles Bénizio, Isabelle Caubère, Luisa de Martini, Philippe Risler et Vadim Sher.
Chapiteau, 43, quai d'Austerlitz, Paris 13e. Mo Austerlitz. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-45-85-19-09. 70 F et 100 F.
André le Magnifique
d'Isabelle Candelier, Loïc Houdré et Patrick Ligardes, mise en scène des auteurs, avec Isabelle Candelier, Loïc Houdré, Patrick Ligardes, Jean-Luc Porraz et Michel Vuillermoz.
Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Paris 8e. Mo Villiers. Le 31, à 21 heures. Tél. : 01-45-22-08-40. De 70 F à 220 F.
Et soudain, des nuits d'éveil
mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Le 31, à 19 heures. Tél. : 01-43-74-24-08. 150 F.
Le Toucher de la hanche
de Jacques Gamblin, mise en scène de Jean-Michel Isabel, avec Jacques Gamblin.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-43-22-16-18. De 90 F à 160 F.
La Vie parisienne
d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Thierry Hancisse, Nicolas Lormeau, Alain Lenglet, Sylvia Bergé, Laurent Rey, Céline Samie, Laurent d'Olce, Jean Dautremay, Michel Favory, Catherine Salviat, Claude Mathieu, Bruno Raffaelli, Simon Eine, Christian Blanc, Isabelle Gardien, Véronique Vella, Olivier Dautrey et Jean-François Rémi.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Le 31, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. De 35 F à 225 F.

RÉSERVATIONS

La Fania All Stars
Avec Celia Cruz, Johnny Pacheco, Willie Colon, Paulito, Feliciano, Roberto, Roena, Larry Harlow, Bobby Valentin, Andy Montanez.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 16 janvier, à 21 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 220 F.
Véronique Sanson
Palais des Sports, Porte de Versailles, Paris 15e. Du 9 au 25 janvier, à 20 h 30. Tél. : 01-48-28-40-10. Location Fnac et Virgin. 220 F.
Mano Solo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Mo Opéra. Du 15 au 17 janvier, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 176 F.
Aragon/Philippe Caubère
Deux époques : Le Communiste (poèmes de 1929 à 1954) ;
Le Fou (poèmes de 1954 à 1973).
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Les 8 (Le Communiste) et 9 janvier (Le Fou), à 20 h 45 ; le 10 (Intégrale + bal populaire) à 19 h 30. Tél. : 01-46-61-36-67. 140 F et 110 F. Intégrale : 155 F et 185 F.
Arcadia
de Tom Stoppard, mise en scène de Philippe Adrien.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Du 13 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-39-87-00. 110 F et 160 F.
Dans la jungle des villes
de Bertolt Brecht, mise en scène de Stéphane Braunschweig.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du 8 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.

DERNIERS JOURS

31 décembre :
Philippe Soupault
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-47-03-81-10. De 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche et fêtes. Entrée libre.
4 janvier :
Frantisek Drtikol (1883-1961)
Musée d'Orsay, niveau médian, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mo Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 10 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45 ; dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé lundi. 39 F.
4 janvier :
Gilbert & George
Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16e. Mo Iéna. Tél. : 01-53-67-40-00. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche jusqu'à 18 h 45. Fermé lundi et 25 décembre. 40 F.
4 janvier :
La lune se couche (Moonlight)
de Harold Pinter, mise en scène de Karel Reisz, avec Jean-Pierre Marielle, Nelly Borgeaud, Maryvonne Schiltz, Jean-Pierre Moulin, Sylvie Testud, Fabien Orcier et Quentin Baillot.
Théâtre du Rond-Point Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi, à 20 h 30 ; le mercredi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-95-98-10. De 80 F à 180 F.

MERCREDI 31 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 Freddy und die Melodie der Nacht ■ De Wolfgang Schleif (Allemagne, 1960, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 Mariage compliqué ■ De Don Hartman (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 Gremlins 2, la nouvelle génération ■ De Joe Dante (Etats-Unis, 1990, 105 min). Ciné Cinémas
20.50 La Grande Vadrouille ■ ■ De Gérard Oury (France, 1966, 120 min). TSR
22.05 La Falaise mystérieuse ■ De Lewis Allen (Etats-Unis, 1943, N., 95 min). Ciné Cinéfil
22.15 Miss Missouri ■ ■ D'Elie Chouraqui (France, 1989, 105 min). Ciné Cinémas
22.45 Décroche les étoiles ■ De Nick Cassavetes (Etats-Unis, 1995, 103 min). Canal +
23.40 L'Honorable Monsieur Sans-Gêne ■ ■ De Sidney Gilliat (Grande-Bretagne, 1945, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil
0.30 Raison et sentiments ■ D'Ang Lee (Etats-Unis, 1995, 129 min). Canal +
1.05 Les Hauts de Hurlevent ■ ■ De Robert Fuest (Grande-Bretagne, 1970, 100 min). RTL 9
1.40 Le Plaisir ■ ■ ■ De Max Ophüls (France, 1951, N., 100 min). Ciné Cinéfil
2.40 A fleur de peau ■ De Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1995, 95 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.30 L'Aventure des sciences. La Guyane. La Cinquième
16.35 L'Année des Guignols. Canal +
19.00 De l'actualité à l'Histoire. La mondialisation. La pilule. Histoire
20.00 20 h Paris Première. Jackie Berroyer. Paris Première
21.00 L'Année du zapping. Canal +
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Eddy Mitchell dans le Golfe. La chaîne de l'espoir. Les mères-enfants. Histoire
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Histoire
0.15 La Nuit du Dakar. France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Comédie visuelle. [1/2]. Un cours de Rowan Atkinson. Arte
19.00 L'Esprit du temps. Planète
19.15 Opéra imaginaire. France Supervision
19.45 Beauty. Planète
20.00 Chroniques du studio 4. [1/2]. Télé-révolution en Roumanie. Histoire
20.10 J'ai du bon Tibet. Planète
20.35 Le Chagrin et la Pitié. [2/2]. Le choix. Planète
20.55 Carnet de bal. Téva
22.00 L'Histoire oubliée. [6/6]. Les harkis : les fils de l'oubli. Histoire
22.40 Warrior Songs. King Gesar. Muzzik
22.45 Rythmes du monde. Planète
23.10 Les Nouveaux Explorateurs. Le FA-18, naissance d'un avion. Planète
23.35 Arriba de la bola. France Supervision
0.30 Profil. Marty Feldman : What Do I Spy with My Little Eye ? Arte

SPORTS EN DIRECT

17.30 Patinage artistique. Gala exhibition d'Oberstdorf (Allemagne). Eurosport

DANSE

21.00 La Fille mal gardée. Ballet. Muzzik
21.45 Carmen on Ice. Ballet. France Supervision
22.00 La Chambre. Ballet. Muzzik
22.10 L'Etreinte. Ballet. Muzzik
22.20 La Lampe. Ballet. Muzzik
22.30 La Noce. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

19.30 et 21.35 Musica. La Veuve joyeuse. Mise en scène de Jorge Lavelli. Diffusée en simultané sur France-Musique. Arte
20.05 Mozart. Quatuor avec flûte K 298. Muzzik
21.25 Entracte. Daniel Barenboïm répète... Arte
23.10 Paolo Conte au Palais Reale de Naples. TMC
23.30 Musica. Concert de la saint Sylvestre, en direct du Staatsoper de Berlin. Diffusé en simultané sur France-Musique. Arte
23.55 Dance machine. M 6
0.00 La Traviata. Enregistré à la Fenice à Venise en décembre 1992. Téva

THÉÂTRE

20.00 On purge Bébé. De Georges Feydeau. TV 5
20.10 Le Vison voyageur. De Ray Cooney et John Chapman. RTBF 1

VARIÉTÉS

20.45 Taratata. Best of duos. France Supervision
20.50 La fureur du 31. Diffusé en simultané sur Europe 2. TF 1
20.50 Faites la fête. Spécial réveillon. France 2
22.35 Faites la fête. TV 5
0.10 La Nouvelle Eve. TSR
0.15 Souvenir. Birlón. Canal Jimmy
0.30 La Nuit en fête. Crazy Horse : "L'art du nu". TF 1

TÉLÉFILMS

20.30 Les Petites Bonnes. De Serge Korber. Festival
20.45 Le Retour de Sinbad. D'Ed Naha. Série Club
20.50 et 22.25 Princesse Daisy. De Warris Hussein [1 et 2/2]. M 6
21.55 Un couple infernal. De Susanne Zanke. Arte
22.00 Tous les hommes sont menteurs. D'Alain Wermus. Festival
22.00 My Boyfriend's Back. De Dick O'Connor. Téva
22.15 Le Retour de l'homme de fer. De Gary Nelson. Série Club

SÉRIES

22.50 Une fille à scandales. Les oiseaux (v.o.). Canal Jimmy
23.15 Spin City. Coup de froid (v.o.). Canal Jimmy
23.45 Bottom. Finger (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 21.00 Canal +
L'Année du zapping
Issues des programmes diffusés sur les chaînes hertziennes et sur celles du câble et du satellite, des images cocasses ou saugrenues, quiproquos, ratages, ou bévues... Une sélection des meilleures séquences du zapping 1997, orchestré par Patrick Menais et son équipe de zappeurs fous... à partir de quelque 25 000 heures de visionnage. Des moments hilarants.

● 22.45 Canal +
Décroche les étoiles
Une veuve se retrouve seule après le départ de ses deux grands enfants et s'occupe du petit garçon de sa voisine abandonnée par son mari, dont elle devient l'amie. Hommage de Nick Cassavetes (fils de John) à sa mère, Gena Rowlands, cette comédie dramatique et sentimentale se distingue par la subtile composition de l'actrice dont le talent est décidément exceptionnel. – *J. S.*

● 0.30 Arte
Profil : Marty Feldman
Réalisé en 1974 par Jochen Wolf, un « croquis » du grand comique *anglais – futur complice de* Mel Brooks et compagnon de route des Monty Python. Interprète de *Frankenstein Jr* (1974) et de *La Dernière Folie de Mel Brooks* (1976), entre autres fantaisies délirantes, Marty Feldman, disparu en 1983 à peine âgé de cinquante ans, est aussi l'auteur d'un chef-d'œuvre du mauvais goût, *Mon « beau » légionnaire (The Last Remaque of Beau Geste*, 1977). En prime (vers 1 h 25), trois épisodes en version originale sous-titrée de la série *It's Marty*, réalisé par Roger Race en 1968-1969. Parodies, gags surréalistes. Absurde et causticité.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.40 Météo.
19.55 Vœux du président de la République.
20.00 Journal, Météo.
20.45 Météo des neiges.
20.50 La Fureur du 31.
0.30 La Nuit en fête. Crazy Horse. L'art du nu.
1.35 Quelle famille ! Pièce de Francis Joffo.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Vœux du président de la République.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.40 Point route.
20.50 Faites la fête. Spécial réveillon.
0.15 La Nuit du Dakar.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Vœux du président de la République.
20.15 et 0.10 Météo.
20.20 Fa si la chanter.
20.45 Tout le sport.
20.55 Consomag.
21.05 Mister Bean. Avec Rowan Atkinson.
23.15 Grosses bêtises. Grand zapping international.
0.20 Soir 3.
0.35 La Nouvelle Eve.
1.35 Tex Avery.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00
18.30 Le Monde de Jamel.
18.45 et 22.40 Flash infos.
18.55 S.O.S. tubes.
20.25 Cinéma 98.
21.00 L'Année du zapping.
22.45 Décroche les étoiles ■ Film de Nick Cassavetes.
0.28 Clip des vœux.
0.30 Raison et sentiments ■ Film d'Ang Lee.

ARTE

19.00 Comédie visuelle. Un cours de Rowan Atkinson [1/2].
19.30 et 21.35 Musica. La Veuve joyeuse, opérette de Lehar. En direct de l'Opéra Garnier, diffusée en simultané sur France-Musique.
21.10 8 1/2 Journal.
21.25 Entracte. Daniel Barenboïm répète...
21.55 Un couple infernal. Téléfilm de Susanne Zanke.
23.30 Musica. Concert de la saint Sylvestre. En direct de Berlin, diffusé en simultané sur France-Musique.
0.30 Profil. Marty Feldman.
1.25 Marty Feldman. Série (v.o.).

M 6

18.05 Natty Gann ■ ■ Film de Jeremy Kagan.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Vœux du président de la République.
20.10 Susan !
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Princesse Daisy. Téléfilm de Warris Hussein [1 et 2/2].
23.55 Dance machine. Special Boys.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Julio Pomar.
21.00 Philambule.
22.10 Une veillée chez Jean Ferrat.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.31 Opéra. La Veuve joyeuse, opérette de Lehar. En direct de l'Opéra Garnier, diffusée en simultané sur Arte.
21.00 Vœux du président de la République.
22.00 Une petite histoire de l'opérette.
23.00 Concert de la saint Sylvestre. En direct du Staatsoper de Berlin, diffusé en simultané sur Arte. Œuvres de J. Strauss, Linke, Tchaïkovski.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Le Voyage à Reims, opéra de Rossini.
23.00 Soirée réveillon. L'Invitation à boire. Œuvres de R. Strauss, Haydn, Schubert.

JEUDI 1er JANVIER

FILMS DU JOUR

13.15 Il faut tuer Birgit Haas ■ De Laurent Heynemann (France, 1981, 105 min). Ciné Cinémas
13.30 La Machine à explorer le temps ■ ■ De George Pal (Etats-Unis, 1960, 105 min). Disney Channel
13.40 Une Bible et un fusil ■ De Stuart Millar (Etats-Unis, 1975, 105 min). TF 1
13.40 Alamo ■ ■ De John Wayne (Etats-Unis, 1960, 155 min). France 2
13.50 La Femme du bout du monde ■ ■ De Jean Epstein (France, 1937, N., 65 min). Ciné Cinéfil
14.20 La Guerre des boutons ■ ■ D'Yves Robert (France, 1961, N., 95 min). France 3
15.00 La Vie privée du tribun ■ ■ De John Stahl (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 120 min). Histoire
15.00 Une journée particulière ■ ■ D'Ettore Scola (Italie, 1977, 105 min). Ciné Cinémas
15.20 Freddy und die Melodie der Nacht ■ De Wolfgang Schleif (Allemagne, 1960, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
16.15 Voyage au centre de la Terre ■ De Henry Levin (Etats-Unis, 1960, 130 min). La Cinquième
16.50 L'Honorable Monsieur Sans-Gêne ■ ■ De Sidney Gilliat (Grande-Bretagne, 1945, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil
17.00 Aladdin ■ ■ De John Muskers (Etats-Unis, 1992, 95 min). Disney Channel
17.05 Ces merveilleux fous volants dans leurs drôles de machines ■ De Ken Annakin (Grande-Bretagne, 1965, 130 min). Canal J
18.00 La Belle verte ■ De Coline Serreau (France, 1996, 90 min). Canal +
18.10 Les Gladiateurs ■ De Delmer Daves (Etats-Unis, 1954, 104 min). M 6
18.50 La Falaise mystérieuse ■ De Lewis Allen (Etats-Unis, 1943, N., 100 min). Ciné Cinéfil
20.00 Allons z'enfants ■ D'Yves Boisset (France, 1980, 115 min). TV 5
20.10 Mary Poppins ■ De Robert Stevenson (Etats-Unis, 1965, 145 min). Disney Channel
20.30 Heat ■ ■ De Michael Mann (Etats-Unis, 1995, 165 min). Canal +
20.30 J'ai le droit de vivre ■ ■ ■ De Fritz Lang (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 L'Arnaque ■ ■ De George Roy Hill (Etats-Unis, 1973, 135 min). Ciné Cinémas
20.35 Les Pirates du métro ■ De Joseph Sargent (Etats-Unis, 1974, 110 min). RTL 9
20.35 Un violon sur le toit ■ ■ De Norman Jewison (Etats-Unis, 1971, 175 min). TMC
20.55 Greystoke, la légende de Tarzan ■ ■ De Hugh Hudson (Grande-Bretagne, 1983, 130 min). France 3
20.55 Tito et moi ■ De Goran Markovic (Yougoslavie, 1992, 100 min). Arte
20.55 Camille Claudel ■ ■ De Bruno Nuytten (France, 1988, 170 min). Téva
21.00 Jules César ■ ■ De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1953, N., 120 min). Histoire
21.00 Five Easy Pieces ■ ■ De Bob Rafelson (Etats-Unis, 1970, v.o., 115 min). Paris Première
21.00 Diabolo menthe ■ De Diane Kurys (France, 1977, 100 min). Canal Jimmy
21.10 True Lies, le caméléon ■ De James Cameron (Etats-Unis, 1994, 135 min). TSR
21.50 Mon père avait raison ■ ■ De Sacha Guitry (France, 1936, N., 100 min). Festival
22.00 Le Plaisir ■ ■ ■ De Max Ophüls (France, 1951, N., 95 min). Ciné Cinéfil
22.10 Monty Python : La Vie de Brian ■ ■ De Terry Jones (Grande-Bretagne, 1979, v.o., 85 min). RTBF 1
22.25 L'Aviateur ■ De G. Miller (EU, 1984, 99 min). RTL 9
22.45 Personne ne m'aime ■ De Marion Vernoux (France, 1994, 95 min). Ciné Cinémas
22.45 Risky Business ■ De Paul Brickman (Etats-Unis, 1983, v.o., 100 min). Canal Jimmy
0.05 L'Arme à gauche ■ ■ De Claude Sautet (France, 1965, N., 95 min). RTL 9
0.20 Quelques jours avec moi ■ ■ De Claude Sautet (France, 1987, 130 min). Ciné Cinémas
1.05 Bajarse el moro ■ De Fernando Colomo (Espagne, 1989, 90 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

17.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
17.10 A bout portant. Alain Souchon. Paris Première
17.20 La Piste du Dakar. Avec Hubert Auriol ; Suzanne Fournais. France 3
18.00 Stars en stock. Lauren Bacall. Frank Sinatra. Paris Première
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Sélection. Histoire
20.00 20 h Paris Première. Invitée : Sabine Azéma. Paris Première
20.10 Temps présent. TSR
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Black Power. La longue marche des Noirs américains, 1955-1995. Histoire
23.35 Le Club. Invité : Ticky Holgado. Ciné Cinéfil
0.25 Cap'tain Café. Avec Red Cardell ; Brigitte Fontaine ; Jean Bart. France Supervision
0.55 Les Astres de Vénus. TSR

DOCUMENTAIRES

19.00 Comédie visuelle. [2/2]. Un cours de Rowan Atkinson. Arte
19.25 L'Esprit du temps. Planète
19.30 Robert-Houdin. Une vie de magicien. France Supervision
20.00 Picasso et les femmes. Le maître du jeu. Arte
20.10 Beauty. Planète
20.35 J'ai du bon Tibet. Planète
21.00 Le Chagrin et la Pitié. [2/2]. Le choix. Planète
22.50 Le Dernier Régime. Arte
23.10 Rythmes du monde. Planète
23.20 Cluny, une lumière dans la nuit. France Supervision
23.40 Les Nouveaux Explorateurs. FA-18, naissance d'un avion. Planète
0.00 Corpus Christi. [5/5]. Christos. Histoire
0.10 Rondes et (re)belles. Arte
0.25 The Soul of Stax. Canal Jimmy
0.30 Si la mode m'était contée. [2/3]. Plus chic que jamais. Téva

SPORTS EN DIRECT

14.20 Saut à skis. Tournée des Quatre Tremplins. RTBF 1

MUSIQUE

18.00 Puppet Opera. Carmen. Muzzik
18.30 Jazz at the Smithsonian 1982. Art Blakey. Muzzik
20.00 Accordéons et philharmonie. Muzzik
20.45 La Petite Renarde rusée. Mise en scène de Nicholas Hytner. France Supervision
21.00 Concert du tricentenaire de Haendel. Muzzik
22.55 Concert de gala à Prague. Paris Première
23.05 Ike Turner au Maxwell Café 97. Muzzik
0.15 Orphée aux enfers. Mise en scène de Laurent Pelly. France 2
0.25 Concert privé. Les Rita Mitsouko. M 6

VARIÉTÉS

0.05 La Nuit en fête. Charles Aznavour et Liza Minnelli. TF 1

TÉLÉFILMS

17.20 Tous les hommes sont menteurs. D'Alain Wermus. Festival
17.30 Le Retour de Sinbad. D'Ed Naha. Série Club
18.30 En route, les enfants ! De Norman Stone. RTL 9
20.30 Le Veilleur de nuit. De Philippe de Broca. Festival
20.35 et 22.10 La Croisée des destins. De David Greene [1 et 2/2]. M 6
23.00 Code Quantum. De David Hemmings. Série Club
23.30 Lise ou l'affabulatrice. De Marcel Bluwal. Festival

SÉRIES

19.10 Daktari. Sur la trace du guépard. Série Club
20.00 La Dame de Monsoreau. Les merlettes de Lorraine. Histoire
20.50 Julie Lescaut. O Recours en grâce. TF 1
20.50 L'Instit. D'une rive à l'autre. France 2

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté *dimanche-lundi*, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes *du câble et du satellite*.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 16.05 La Cinquième
Il était une fois... raconté par Clémentine Célarié

Petits contes avec ou sans Père Noël...

LES CONTES SONT EN VOGUE, comme toujours en cette période de fêtes de fin d'année. La semaine dernière, c'était France-Culture qui proposait des petits contes cruels sur le thème de Noël, écrits par des auteurs de romans noirs. Cette fois-ci, c'est La Cinquième qui a recruté une dizaine de plumes célèbres pour écrire dix petites histoires. Les contraintes étaient précises : il fallait commencer par l'inévitable *« Il était une fois... »*, avec interdiction de parler de la Nativité, et la durée de la narration ne devait pas excéder cinq minutes.

Tous les auteurs s'y sont prêtés avec plaisir, même s'ils n'ont pas *toujours respecté* les consignes. Ainsi Didier Daeninckx et Jacques Meunier ont absolument tenu à placer, de façon détournée, certes, le vieux bonhomme à la houppelande rouge. Jacques Meunier raconte l'histoire du naufrage, le 24 décembre, d'un bateau de croisière dans *Le Père Noël des tropiques*, tandis que Didier Daeninckx organise un gentil petit crime le même jour, *Meurtre au coin du feu*. Les auteurs proposent de drôles de petits textes sur un mode qui leur est propre : oriental et intemporel, comme *La Maison des sourds*, de Tahar Ben Jelloun, ou ancré dans le réel comme *Il n'y a pas que les madeleines*, de Jean-Bernard Pouy. *« Au total, les dix contes éveillent plutôt des sentiments nobles, et la morale est sauve »*, constate Kriss, la gentille animatrice de France-Inter, par ailleurs collaboratrice de La Cinquième et responsable, pour l'occasion, du choix des écrivains.

Mais on peut savoir écrire et ne pas être un bon conteur. C'est pourquoi Kriss a demandé à Clémentine Célarié d'interpréter ces textes. Filmée chez elle, assise face à la caméra, vêtue de sombre pour un polar noir ou en pleine lumière pour un conte joyeux, en plan américain ou en gros plan, la comédienne conte avec humour et malice et quelques mimiques ces drôles de petites histoires. Elle rendrait plaisante la lecture du *Journal officiel*.

Armelle Cressard

★ Autre diffusion : vendredi, 16.20.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.40 Une bible et un fusil ■ Film de Stuart Millar.
15.25 Patinage artistique.
16.35 Ninja Kids. Film de Jon Turteltaub.
18.20 Pluto Dingo.
19.00 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 Julie Lescaut. O Recours en grâce.
22.25 Made in America. Double casse.
0.05 La Nuit en fête. Charles Aznavour et Liza Minnelli.

FRANCE 2

13.40 Alamo ■ ■ Film de John Wayne.
16.15 et 19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
16.20 Tiercé.
16.35 Wallace et Gromit. Une grande excursion, film d'animation de Nick Park.
17.05 Chair de poule.
17.25 GLLOQ.
17.30 S.O.S. Fantômes 2. Film d'Ivan Reitman.
19.25 Qui est qui ?
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'image du jour, A cheval, Météo.
20.50 L'Instit. D'une rive à l'autre.
22.30 Pas de vacances pour les Blues. Film de Herbert Ross.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Orphée aux enfers. Opéra bouffe d'Offenbach.

FRANCE 3

13.30 Blanche. Feuilleton de Charles Binamé [10/11].
14.20 La Guerre des boutons ■ ■ Film d'Yves Robert.
15.55 Lucky Luke.
16.50 Minikeums.
17.20 La Piste du Dakar.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.48 Vœux du président de France Télévision.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.55 Greystoke ■ ■ Film de Hugh Hudson.
23.05 Météo, Soir 3.
23.30 Rétro info.
0.25 Tropicana à la Havane.
1.20 Tex Avery.

CANAL +

13.35 ► La Dame aux camélias. Téléfilm de Jean-Claude Brialy.
15.33 Clip des vœux.
15.35 Les Simpson.
16.00 767 en détresse. Téléfilm de Jorge Montesi.
17.30 Cinéma 98.
18.00 La Belle verte ■ Film de Coline Serreau.
► En clair jusqu'à 20.30
19.30 et 23.15 Flash infos.
19.40 Rions un peu.
20.28 Clip des vœux.
20.30 Heat ■ ■ Film de Michael Mann.
23.20 Art.
23.25 Ace Ventura en Afrique. Film de Steve Oedekerk (v.o.).
0.53 Clip des vœux.
0.55 Michael Kael en direct de tout partout.
1.20 Surprises.
1.35 Hockey sur glace.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 ► La Cité des éboueurs.
13.25 Après-midi thématique. Il était une fois le cirque. 13.30 Le Feu sacré. 14.20 Les Fils du vent. 15.15 Va savoir.
15.40 Cellulo.
16.05 Il était une fois.
16.15 Voyage au centre de la Terre ■ Film de Henry Levin.
18.25 Journal de la météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Comédie visuelle. Un cours de Rowan Atkinson [2/2].
19.30 7 1/2.
20.00 Picasso et les femmes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Manger, un péché mignon ?
20.45 et 22.35, 0.00 La Grande Faim.
20.55 Tito et moi ■ Film de Goran Markovic.
22.50 Le Dernier Régime.
0.10 Rondes et (re)belles.
1.05 Bajarse el moro ■ Film de Fernando Colomo.

M 6

13.30 Tous les rêves sont permis. Téléfilm d'Anthony Shaw.
15.05 Le Territoire des loups. Téléfilm de Catherine Cyran.
16.30 Les Faux Frères : Les missionnaires. Téléfilm de Ruggero Deodato.
18.10 Les Gladiateurs ■ Film de Delmer Daves.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.35 La Croisée des destins. Téléfilm de David Greene [1 et 2/2].
23.40 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI.
0.25 Concert privé. Les Rita Mitsouko.
1.35 Boulevards des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. André Le Gall.
21.00 Lieux de mémoire. Le champagne.
22.10 Soirée spéciale Nouvel An. L'Inconstance des nuages, de Gérard Villain.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert. Les Saisons, de Haydn, en direct de la Philharmonie de Berlin.
22.30 Musique pluriel.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 et 22.25 Les Soirées. Anton Diabelli, éditeur et compositeur. Œuvres de Haydn, Schubert, von Weber, Diabelli, Lanner, Beethoven, Mozart.

Le Monde
JEUDI 1er JANVIER 1998

Le début du ramadan est marqué par de nouveaux massacres en Algérie

Les autorités multiplient les appels à la vigilance dans les journaux

« UN RAMADAN SEREIN ? Il ne faut quand même pas rêver. On a voté pour avoir la paix, mais il paraît qu'on a juste légitimé des institutions pour les mettre à l'abri. Quant à nous, chacun doit se débrouiller comme il peut et, surtout, compter sur la baraka pour ne pas rencontrer le "terrorisme résiduel" », selon l'expression consacrée.

Le *scepticisme de cet Algérois* contacté par téléphone correspond bien à l'état d'esprit général, fait de peur, de désarroi et d'abandon à la fatalité qui domine en Algérie, alors que le mois de jeûne de ramadan a débuté mardi 30 décembre. Le pays a terminé, en décembre, sa normalisation politique par la mise en place du Conseil de la nation, une sorte de sénat aux pouvoirs étendus. Le *« parachèvement de l'édifice institutionnel »* a été présenté à l'opinion publique comme la panacée. Mais deux ans après l'élection présidentielle de 1995, les Algériens constatent, désabusés, que les promesses de paix du candidat Liamine Zeroual n'ont pas été respectées.

Ils font le compte des massacres quasi quotidiens, constatent la dégradation de leur niveau de vie et *ne voient nulle amorce de solution* à la crise. Le discours officiel ne promet plus la paix pour tout de suite, il met surtout en avant le fait que la violence armée ne constitue plus une menace pour les institutions du pays. Si on ne dit plus que le terrorisme est *« résiduel »*, une formule trop choquante pour ceux qui en souffrent, c'est tout comme. La dernière déclaration de ce type vient du secrétaire d'Etat algérien à la coopération, Lahcène Moussaoui, pour qui les violences actuelles ne seraient qu'un *« dernier sursaut de la bête enragée qui s'adonne à des actes de barbarie pour faire parler d'elle »*.

Mais il est difficile de faire croire aux Algériens, alors que la violence est endémique, que la crise est finie du simple fait de la légitimation des institutions. Au cours de ces derniers jours, à l'heure où le président Liamine Zeroual complétait la composition du Conseil de la nation, désigné par les élus locaux, en publiant la liste de son quota de membres – où se retrouve une écrasante majorité de caciques du régime –, la violence a décuplé en intensité.

RUMEURS ET AFFICHES

Depuis le 23 décembre, le nombre des victimes a largement dépassé les trois cents. A Alger, dans les wilayas (provinces) de Tiaret et de Tissemsilt, dans la wilaya de Médéa, à Chlef, à Tlemcen et à Sidi Bel Abbes, les massacres se sont ajoutés aux massacres, les raids meurtriers aux bombes artisanales et aux faux barrages routiers. Tardivement, mais sans donner de date précise, le journal *Le Matin* a évoqué plusieurs carnages à l'entrée du tunnel de Palestro, point de passage obligé entre le centre et l'est du pays. Trente personnes y auraient été tuées, ce qui tend à confirmer qu'en outre de nombreux assassinats ne sont pas rendus publics par les autorités et échappent ainsi à la presse algérienne.

En ce début de ramadan, les appels à la vigilance des citoyens publiés par le ministère de l'intérieur depuis une dizaine de jours, en dernière page de tous les journaux, suffisent à leur rappeler qu'ils ne vivent toujours pas dans une situation « normale », et que l'actuel ramadan ressemblera, sans aucun doute, aux précédents. La rumeur publique relayée par certains journaux fait état d'affiches placardées dans certaines mosquées qui promettent un mois de carême sanglant. Pour ajouter à l'inquiétude ambiante, la même presse signale une recrudescence significative de vols de voitures à Alger et ses environs. Le spectre des voitures piégées revient avec le ramadan. Le gouvernorat d'Alger a publié, à nouveau, dans la presse la longue liste des artères interdites au stationnement.

Dans son édition de mardi 30 décembre, le quotidien *El Watan* se demande avec perplexité : *« Comment un groupe de terroristes composé de plusieurs dizaines d'éléments arrive-t-il à se mouvoir, parfois à l'intérieur d'une zone considérée comme étant hautement sécurisée, comme c'est le cas de Staouéli, secouée ces derniers jours par des attentats ? »* Staouéli se trouve, en effet, dans la proximité immédiate du Club des pins, la résidence d'Etat sous haute protection, où vivent les cadres du régime. Le journal rappelle que la *« sécurité des biens et des personnes est un droit constitutionnel et, à ce titre, la responsabilité de l'Etat est pleinement engagée »*.

« QUAND LE POUVOIR VEUT »

Le journal *Le Matin* s'est risqué à une explication de la recrudescence de l'activisme terroriste en désignant *« la main de l'étranger »*. *En l'occurrence, cette main serait* marocaine. Partant du constat réel d'un déplacement des actions des groupes armés à l'ouest du pays – un déplacement qui ne date pas d'aujourd'hui mais de près de six mois –, il évoque l'arrivée de *« renforts »*. Venant d'où ? *Le Matin* répond sans ambages : *« Selon nos sources, le regard ne peut se tourner que vers le Maroc. »*

Peu sensible à cette thèse atavique en Algérie, le Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed a, lui, mis directement en cause la responsabilité du pouvoir. Dans un communiqué publié le 25 décembre, il a souligné que la seule période d'accalmie connue dernièrement dans l'Algérois *« a été celle durant laquelle ont été organisées les élections locales »*. Ce qui constitue, selon lui, une preuve que *« quand le pouvoir veut se donner les moyens, le niveau de violence peut se trouver considérablement réduit »*. Pour le FFS, les autorités sont donc coupables de *« non-assistance à population en danger »*.

Service international

Bernadette et Jacques Chirac adressent leurs vœux aux Français

CONFORMÉMENT à la tradition, le président de la République devait présenter, mercredi 31 décembre, ses voeux aux Français par l'intermédiaire de la télévision. C'est la première fois qu'il aura à le faire depuis que la dissolution de l'Assemblée nationale lui a imposé une cohabitation avec un gouvernement de gauche. Il ne s'est pas exprimé à la télévision depuis son entretien traditionnel du 14 juillet.

A l'Elysée, on explique que Jacques Chirac ne souhaite pas utiliser cette intervention pour polémiquer avec Lionel Jospin, les voeux présidentiels devant se situer au-dessus des combats politiques. Se présentant en président de tous les Français, il devait rappeler qu'il est le gardien des valeurs de la République. Il devrait parler du drame du chômage, ce qui, logiquement, pourrait le conduire à évoquer le conflit en cours et la situation dans les banlieues. Le chef de l'Etat devait aussi souligner qu'il est responsable de l'avenir du pays et évoquer l'avenir au sein de l'Europe, 1998 devant être l'année au terme de laquelle sera lancée la monnaie unique, l'euro.

Bernadette Chirac, pour sa part, a elle aussi décidé de s'exprimer le dernier jour de l'année 1997. Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *L'Express*, daté du 1er janvier 1998, elle déclare ne pas *« aimer beaucoup la coupure droite-gauche »*. *« Le meilleur exemple pour moi est celui de la Corrèze. Les opinions y sont heureusement moins tranchées »*, dit-elle.

DISSOLUTION « MAL COMPRISE »

Interrogée sur ce que représente aujourd'hui le gaullisme à ses yeux, elle répond : *« Pour nous, c'est la référence. » « Aujourd'hui, le président sait très bien où est son cœur, mais il est d'abord le président de tous les Français. Parmi les sympathisants du RPR, beaucoup, dans un premier temps, se sont sentis un peu orphelins parce qu'il existait un lien charnel avec mon mari »*, déclare-t-elle, ajoutant se *« réjouir »* de la réorganisation du RPR sous l'égide de Philippe Séguin. Soucieuse de respecter le *« devoir de réserve »* que, selon elle, les Français attendent de l'épouse du président de la République, Mme Chirac se contente d'une phrase sur la dissolution, jugeant qu'*« il est certain qu*[elle] *a été mal comprise »*.

En revanche, elle ne nie pas tenter d'exercer une influence sur son mari. *« En Corrèze et en public, la tradition est de mettre les hommes devant. Ce sont eux qui parlent et tranchent. Mais rentrés chez eux, la porte refermée, il leur arrive beaucoup plus souvent qu'on ne le croit d'écouter leur femme quand elle exprime le bon sens, de lui emboîter le pas. Mon mari n'aime pas que je me mêle de ce qui ne me regarde pas, et il a raison (...). Mais je suis une élue locale, j'ai ma propre perception des problèmes du terrain. Il n'y a donc aucune raison pour que je sois muette et que je taise mon avis, une fois la porte refermée. Alors, je fais comme la femme corrézienne, je choisis mon moment et je lui dis :* "Ça, je pense qu'il vaudrait mieux le faire comme cela". »

Au sujet de la place des femmes en politique, l'épouse du président estime que *« l'opposition actuelle serait bien avisée de présenter massivement des femmes »*, sans toutefois être favorable à une parité imposée qui *« revient à faire des femmes des hommes pas comme les autres »*.

Redressement fiscal pour le gouverneur de la Banque de France

LA DIRECTION GÉNÉRALE des impôts a notifié, le 22 décembre, un redressement fiscal au gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, selon le *Canard enchaîné* daté du mercredi 31 décembre. L'hebdomadaire affirme que le redressement des impôts dus par le gouverneur pour 1994 porterait sur une centaine de milliers de francs et que le contrôle pourrait être élargi aux années 1995 et 1996. Les deux sous-gouverneurs seraient, eux-mêmes, visés par cette procédure ainsi que de nombreux directeurs de succursale.

L'hebdomadaire indique que le redressement dont M. Trichet fait l'objet a pour origine l'appréciation des avantages en nature dont il bénéficie, à savoir un appartement de fonctions de 300 mètres carrés dans l'enceinte du Palais-Royal (Ier arrondissement) et le détachement pour son service de deux agents de la Banque.

Dans un communiqué, la Banque de France a *« démenti formellement »* que *« elle-même ou ses dirigeants »* aient *« refusé de régler un impôt dû »*, mais elle a implicitement admis le redressement en cours. *« La Banque de France a été saisie, le 22 décembre, par l'administration fiscale, qui envisage de modifier les éléments servant de base au calcul de certains impôts »*, indique le communiqué, avant d'ajouter : *« L'administration fiscale a demandé, elle-même, quelles étaient les observations de la Banque à lui transmettre dans le délai légal de trente jours. »* Rappelant qu'elle est *« une institution publique »*, la Banque précise qu'elle a *« toujours appliqué dans le passé, pour elle-même et pour ses agents, les règles fiscales en vigueur dans les institutions »*. *« Elle-même et ses agents appliqueront naturellement les règles qui seront jugées appropriées par le ministre du budget, à la sagesse duquel elle s'en remet »*, conclut le communiqué.

LES RÈGLES DU JEU

Ce texte suggère donc, à demi-mot, que M. Trichet *n'est pas fautif car c'est l'adminis*tration fiscale qui a changé les règles du jeu. Qu'en est-il ? Selon les informations recueillies par *Le Monde*, la controverse porte sur un point particulièrement complexe de la législation fiscale. Selon l'article 82 du code général des impôts, les avantages en nature doivent figurer dans les déclarations de revenus et les règles d'évaluation sont strictement définies. Seuls les logements de fonctions de la gendarmerie ne sont pas pris en compte, à cause de fortes contraintes de service.

Pour les logements de fonctions des autres fonctionnaires, une circulaire définit, toutefois, un régime dérogatoire, avec un barème selon le grade du bénéficiaire. Dans ce cas, les logements de fonctions sont estimés à leur valeur locative cadastrale (une valeur retenue par l'administration, inférieure aux prix du marché), avec un abattement d'un tiers pour tenir compte des obligations de service. Pour la Banque de France, un barème autonome est en vigueur, encore inférieur au barème dérogatoire de la fonction publique. C'est donc l'objet de ce redressement fiscal : l'ad*ministration fiscale, qui n'avait jamais agréé* le barème spécifique de la Banque, veut aligner celui-ci sur celui de la fonction publique.

Laurent Mauduit

True North échappe à Publicis

LES ACTIONNAIRES de True North Communications, douzième groupe mondial de publicité, ont approuvé sa fusion avec le réseau new-yorkais Bozell, Jacobs, Kenyon & Eckhardt (BJK & E) lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue mardi 30 décembre à Chicago (Illinois). Cette transaction, réalisée pour un coût de 440 millions de dollars (2,64 milliards de francs), donne naissance au sixième groupe mondial de publicité, avec une marge brute consolidée de 1,2 milliard de dollars (environ 7,2 milliards de francs).

Ce vote bloque définitivement les velléités de prise de contrôle de True North par Publicis. Pour contrer cette fusion, ce dernier s'était lancé depuis le 10 novembre dans une OPA qui aurait pu lui donner 72 % du capital, au lieu de 18,5 % jusque-là. De la bataille stratégique qui oppose depuis quatre ans le président de True North, Bruce Mason, et Maurice Lévy, président du directoire de Publicis (*Le Monde* du 30 décembre), l'Américain sort donc vainqueur et se félicite, dans un communiqué, de l'*« approbation écrasante »* des actionnaires.

Maurice Lévy, lui, accuse le coup, accablé par le poids de la machine judiciaire américaine. *« Je m'attendais à toutes les difficultés du monde*, reconnaît-il, *mais jamais à ces difficultés juridiques. » « Parce que nous nous étions engagés à appuyer les éventuelles acquisitions de True North, on ne nous a pas donné le droit de faire une OPA, ni de contrer la fusion de True North avec Bozell »*, explique M. Lévy.

Désormais actionnaire à environ 10 % du nouveau groupe, Publicis devra supporter sur ses comptes les frais de restructuration liés au rapprochement de True North et Bozell. Un impact négatif estimé à 40 millions de francs annuels par des analystes financiers. *« Il ne dépassera pas 20 millions de francs »*, affirme-t-on chez Publicis.

Florence Amalou

Un bureau central sur les accidents maritimes est créé

LE GOUVERNEMENT vient de décider la création d'un *« bureau central des enquêtes techniques et administratives »*, chargé d'*« organiser et de diriger en tant que de besoin les enquêtes »* après tout accident, incident ou autre événement de mer. Pour que cet organisme bénéficie de toute l'indépendance souhaitable il est placé, précise un arrêté publié au *Journal officiel* du 30 décembre, *« au sein de l'inspection générale des services des affaires maritimes »*.

Placé sous l'autorité de l'administrateur en chef de première classe Georges Tourret, ce bureau (qui s'inspire de ce qui existe dans l'aviation civile) coordonnera les deux procédures d'enquête habituellement ouvertes après chaque accident de bateau de pêche ou de commerce : une enquête pénale soumise au secret de l'instruction et une enquête administrative et technique dont les résultats, en général, sont rendus publics. Cette initiative gouvernementale est antérieure au naufrage du chalutier de Camaret puisque l'arrêté est du 16 décembre alors que le *Toul-An-Trez* a disparu le 24 décembre.

DÉPÊCHES

■ **ZAMBIE : l'ancien président Kenneth Kaunda** devait sortir de prison, mercredi 31 décembre, pour être placé en résidence surveillée, a annoncé le président Frederick Chiluba. Arrêté il y a dix jours à son retour à Lusaka, M. Kaunda, *« père de la Nation »* zambienne, avait suspendu, mardi, sa grève de la faim lorsqu'il avait reçu la visite de l'ancien président tanzanien Julius Nyerere, dépêché en médiateur en Zambie pour tenter d'obtenir sa libération. Selon un responsable du gouvernement zambien, M. Nyerere devait persuader Kenneth Kaunda de se retirer de la vie politique. Le médiateur s'était ensuite entretenu par téléphone avec le président Chiluba. – (AFP.)

■ **MARIONNAUD : la chaîne de parfumeries vient de racheter** Mireille Clerc, un réseau normand de onze magasins. Marionnaud deviendrait le premier parfumeur de France, avec quatre-vingt-neuf magasins et plus d'un milliard de francs de chiffre d'affaires.

Le Conseil constitutionnel valide le budget pour 1998

LE MINISTÈRE DES FINANCES a poussé un « ouf ! » de soulagement en prenant connaissance de la décision, rendue mardi 30 décembre, par le Conseil constitutionnel sur le budget pour 1998. Non pas que le gouvernement ait jamais craint une censure totale de la loi de finances, mais les services de Bercy redoutaient d'être durement sanctionnés sur une tech*nique budgétaire dont ils raffolent*, celle des fonds de concours. En fait, les gardiens de la Constitution, saisis par les députés RPR et UDF, leur ont laissé un an pour se mettre en règle. En revanche, ils n'ont pas accepté que soit en partie plafonné le mécanisme de l'avoir fiscal.

La législation fiscale prévoit que les propriétaires d'actions bénéficient d'un crédit d'impôt correspondant à la moitié des dividendes perçus, les sociétés payant déjà un impôt sur leurs bénéfices. Cet avoir fiscal sert aux épargnants à payer une partie de leur impôt sur le revenu. Mais il arrive que cet *« avoir »* soit supérieur à l'impôt dû ; dans ce cas, le Trésor rembourse le contribuable. Ce mécanisme permet à certains d'entre eux d'échapper à une véritable imposition. Le gouvernement souhaitait donc limiter un éventuel remboursement à 500 francs pour les personnes seules et à 1 000 francs pour les personnes mariées.

UN PRÉCÉDENT

Comme les députés de l'opposition, le Conseil constitutionnel a constaté que ce choix profite aux plus fortunés, qui, payant un impôt sur le revenu important, continueraient à bénéficier de la totalité de leur avoir fiscal. Conformément à sa jurisprudence traditionnelle, il relève *« une rupture d'égalité »* sans raison, d'autant que le code général des impôts continue à considérer cet *« avoir »* comme *« un élément constitutif du revenu »*. En revanche, le Conseil n'a pas suivi les députés de l'opposition, qui estimaient que le fait que la contribution sociale généralisée (CSG) sur certains revenus d'investissement ne soit pas déductible du revenu, contrairement à d'autres, était aussi une rupture d'égalité. Il fait remarquer que pour préserver la progressivité de l'impôt sur le revenu, il est normal que les revenus qui n'y sont pas soumis grâce à un prélèvement libératoire ne soient pas déductibles du revenu imposable.

Les gardiens de la Constitution *ont aussi estimé que le nouveau* mécanisme de pénalisation en cas d'erreur dans l'établissement des factures *« pourrait, dans nombre de cas, donner lieu à l'application de sanctions manifestement hors de proportion avec la gravité »* du fait reproché, ce qui est contraire à la déclaration des droits de l'homme de 1789. Il a donc été censuré, de même que les modifications des missions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et du Fonds de gestion de l'espace rural, qui ne relèvent pas d'une loi de finances.

Pour les fonds de concours, le Conseil a donné raison à Henry Chabert, député RPR du Rhône, qui avait fait remarquer que le ministère des finances abusait de ce mécanisme permettant de sortir du budget des dépenses, qui, d'après *une ordonnance de 1959*, ne devraient être financées que par des recettes fiscales. Or, dans au moins deux cas, les services financiers de l'Etat s'en servent pour se financer grâce à des taxes fiscales. L'un remonte à *1948*, l'autre à *1949*.

Le Conseil n'a pu que constater qu'ils étaient en contradiction avec l'ordonnance de 1959. Toutefois, il a estimé que cela ne portait pas atteinte *« à la sincérité de la loi de finances »*. Surtout, et pour la première fois, il a validé une disposition qu'il reconnaît contraire à la Constitution parce que le gouvernement a pris l'engagement, lors des débats parlementaires, de mettre fin à cette situation dès la prochaine loi de finances. Le Conseil a créé ainsi un précédent jurisprudentiel surprenant.

Thierry Bréhier

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 31 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	15258,74	+3,27	-21,19
Honk Kong index	10722,76	-0,30	-20,29

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 31/12	Var. en % 30/12	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2978,84	+0,11	+28,64
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	16785	+0,31	+58,78
Francfort Dax 30	4249,69	+1,25	+47,11
Irlande ISEQ	3996,94	+0,07	+46,64
Londres FT 100	5178,40	+0,90	+25,24
Madrid Ibex 35			
Milan MIB 30	24958	+0,38	+59
Zurich SMI	6272	+0,07	+59,10

Tirage du Monde daté mercredi 31 décembre : 466 332 exemplaires